

CARTE COMMUNALE

QUASQUARA



↳ Rapport de présentation

APPROUVEE

PRESCRIPTION	CTPENAF	DCM APPROBATION	PREFECTURE
10/07/2015	17/07/2019	14/12/2019	28/01/2020
PIECE N°1			

SOMMAIRE

PARTIE 1

Etat initial des lieux et enjeux 4

PARTIE 2

Justifications des choix et incidences 94

Annexes



PARTIE 1

Etat initial des lieux et enjeux

1- Situation et site

1.1 La situation

La commune est positionnée à l'intérieur de l'île, en plein cœur de la micro-région du Taravu et du Parc Naturel Régional de Corse. De par son aspect très montagneux, elle se caractérise par une forte ruralité, loin de toute urbanisation importante. Cependant, son implantation au milieu des massifs montagneux lui permet de bénéficier d'un avantage attrayant et doit être appréhendée comme un atout dans le projet de développement communal.

Le territoire communal est limitrophe, au sud-ouest l'ouest, de la commune de Santa-Maria Sichè, à l'est de la commune de Frassetu et au sud de Campu. La majorité de la partie ouest communique avec le territoire communal de Bastelica.

1.2 Accessibilité et réseau routier

Quasquara est une commune montagneuse qui reste enclavée dans l'arrière-pays ajaccien. Cependant, le maillage des réseaux secondaires de l'intercommunalité lui donne l'opportunité d'être atteignable depuis plusieurs lieux et d'être ainsi connectée (à proximité) des grands axes routiers, à seulement 7 kilomètres de l'axe structurant le plus proche, **la RT40**, depuis Santa-Maria Sichè.

De par l'ensemble du réseau viaire, la commune de Quasquara couvre un large rayon d'accessibilité jusqu'à 75 kilomètres. Via l'utilisation de

I. CONTEXTE GENERAL

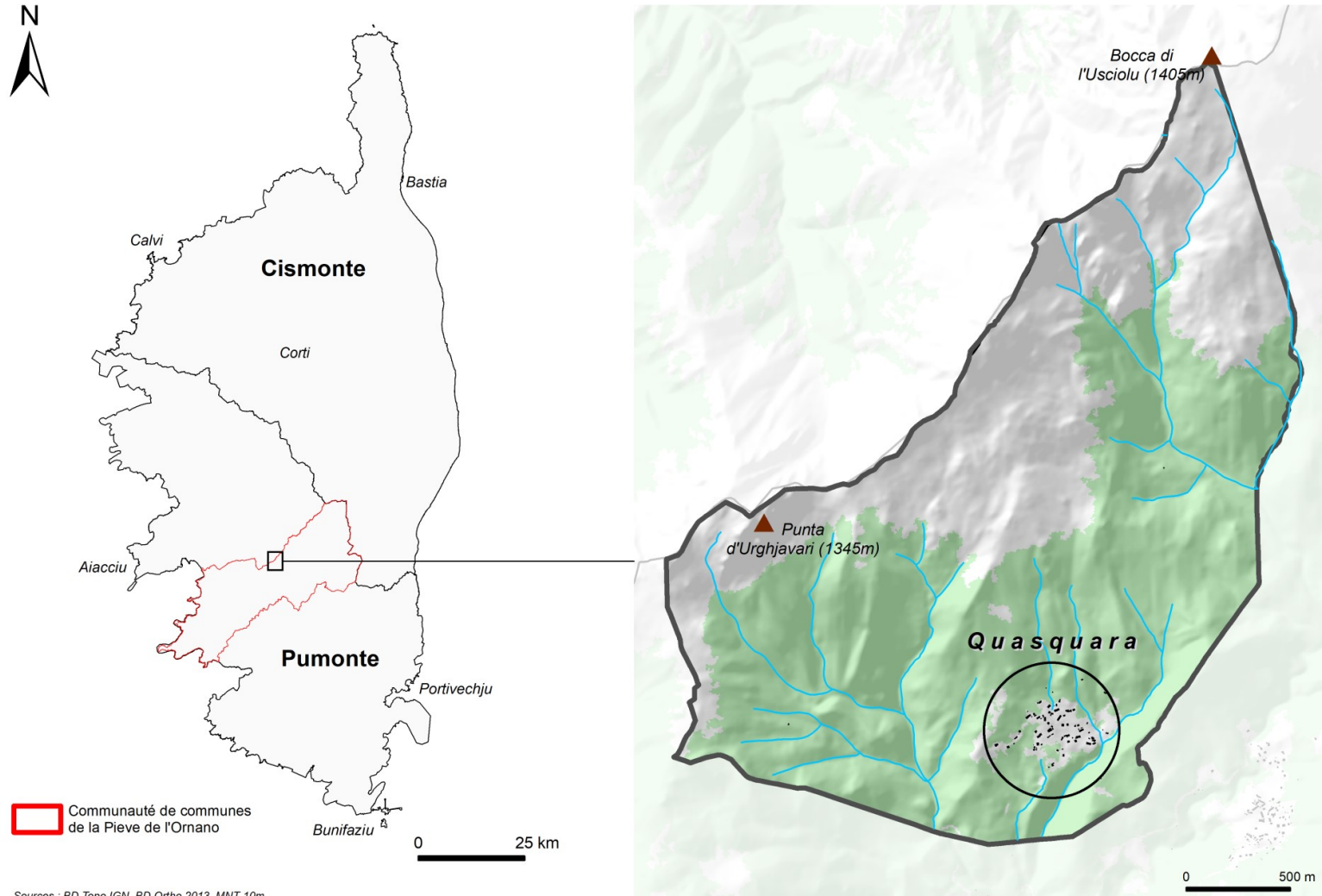
l'automobile, le pôle urbain d'Aiacciu se situe à 50 minutes, la station balnéaire de Purtichju à 45 minutes et Prupia à 60 minutes.

Deux axes routiers (secondaires) permettent de rejoindre le village de Quasquara :

- **La départementale D 83**, qui fait le prolongement de la RT 40 depuis Santa-Maria Sichè et permet de desservir une majorité de communes du Haut-Taravu (jusqu'à A Vuttera). Elle se croise avec la D 2 depuis Grossettu è Prugna et la D 26 depuis Ziddara et Ampaza.

- **La départementale D 183**, fait quant à elle, uniquement la jonction avec la D 83 à partir de Campu pour se terminer au village de Quasquara.

Localisation de la commune de Quasquara



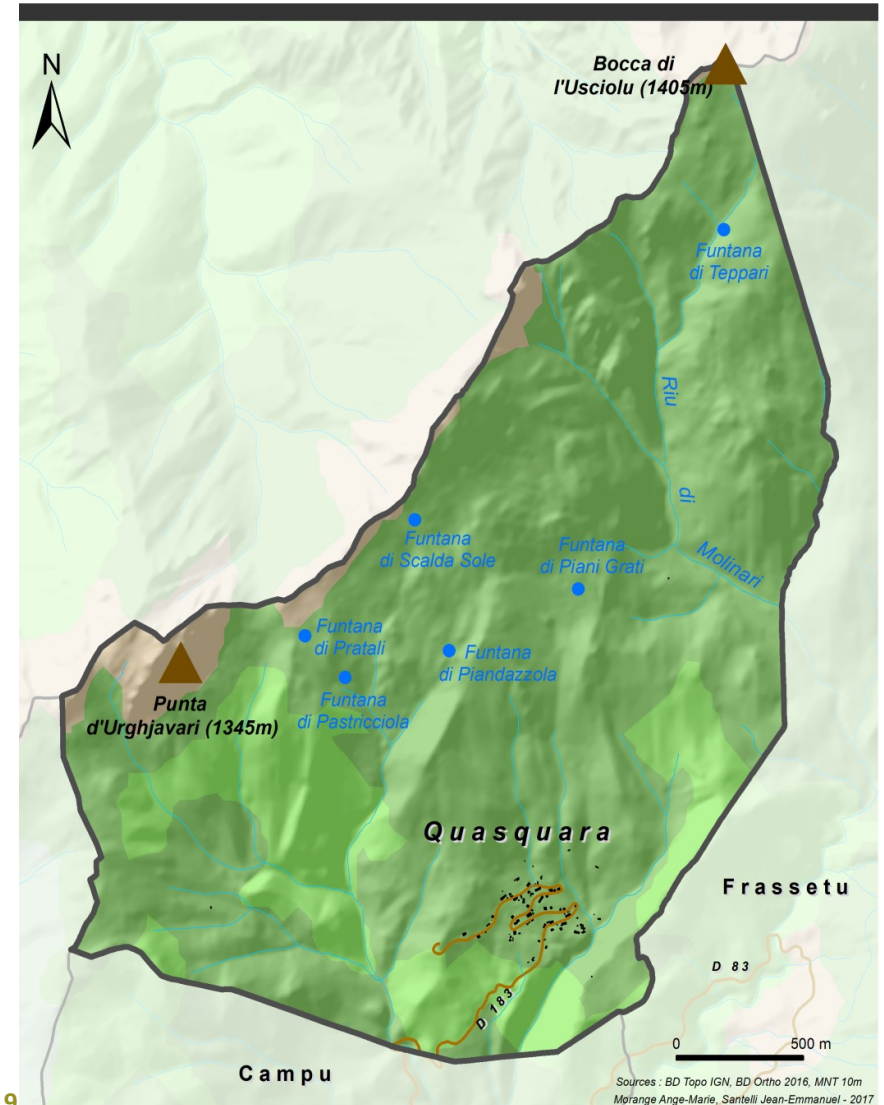
Sources : BD Topo IGN, BD Ortho 2013, MNT 10m
Morange Ange-Marie, Santelli Jean-Emmanuel - 2017

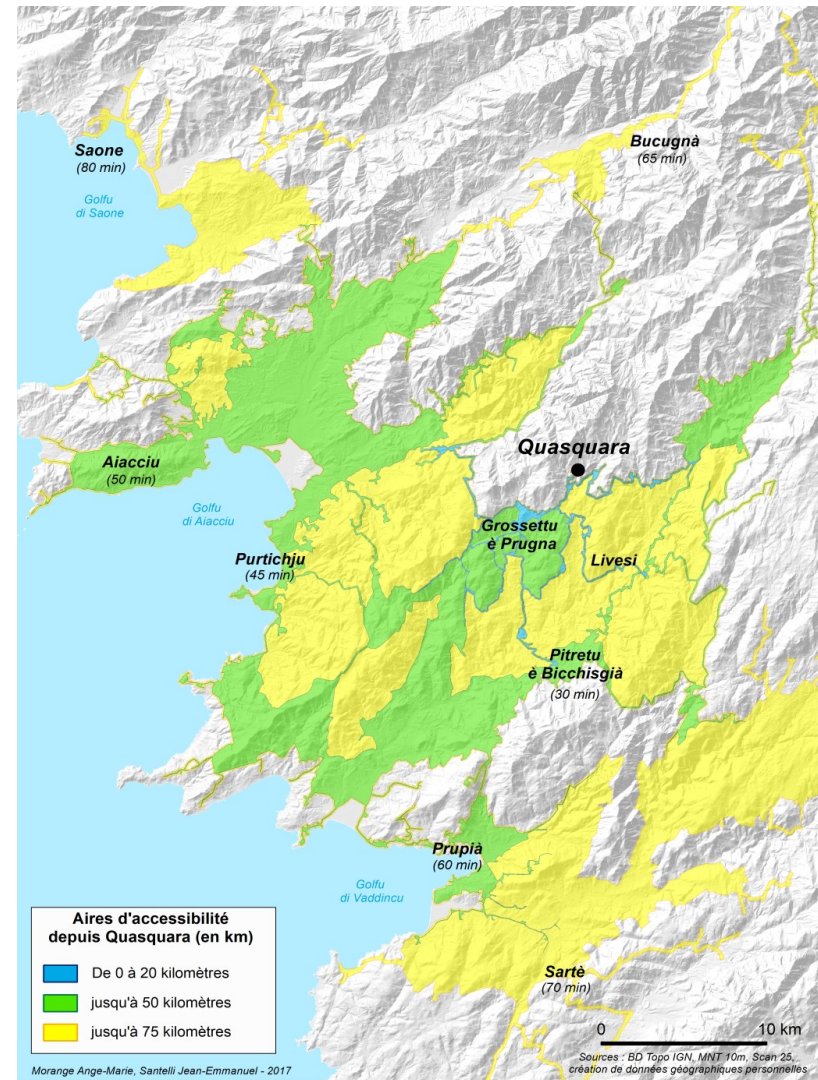
1.3 Le site

Quasquara est situé dans le département de la Corse-du-Sud de la région Corse. Occupée par une population permanente de 53 habitants (INSEE), le territoire communal qui s'étire sur un axe nord-sud depuis les reliefs de la micro région du Haut-Taravu, autrefois **Pieve du Tallavo**, couvre une superficie de 6,11 km².

La commune montagneuse de Quasquara se localise sur sa partie sud-est et son altitude varie de 627 mètres, jusqu'à 1405 mètres d'altitude à Bocca di l'Usciolu entre la commune de Frassetu, de Bastelica et de Quasquara.

Le village de Quasquara se situe en contre-bas de la commune à 760 mètres d'altitude, très proche du village de Frassetu (en face) et de Campu, au milieu d'une végétation abondante de châtaigniers, de chênes verts et de maquis boisés.





2- Les documents supra-communaux

2.1 Hiérarchisation des documents

La carte communale doit être compatible ou prendre en compte selon l'article L.131-1 et L.131-2 et L.131-7 :

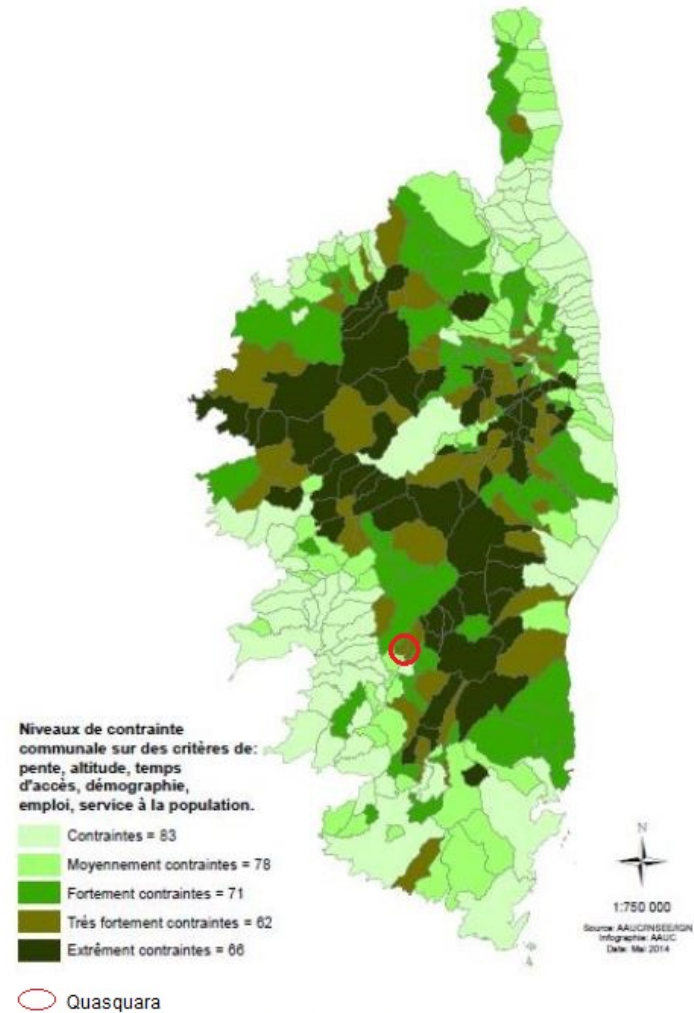
- les dispositions particulières au loi littoral et aux zones de montagne ;
- le PADDUC d'octobre 2015 qui vaut SCOT en son absence ;
- la Charte du PNRC ;
- Le SDAGE 2016-2021 et SAGE ;
- Le PGRI ;
- Les directives de protection et de mise en valeur des paysages (L.350-1 code environnement) ;
- Les Zones de bruits des aéroports ;
- Le SCRAE (Schéma régionaux de cohérence écologique) – en cours.

L'intercommunalité est dépourvue de SCOT.

2.2 LE PADDUC d'Octobre 2015

Approuvé en octobre 2015, les communes pourvu d'une carte communale ou d'un PLU doivent mettre en compatibilité ceux-ci avec le PADDUC. Il y a un rapport de compatibilité avec les orientations du PADDUC qui concernent des thématiques diverses et variées : orientations économiques, sociales, environnementales, patrimoniales, urbaines....

Le PADDUC met en évidence une typologie de cinq grands types d'espaces territoriaux, avec des niveaux de contraintes plus ou moins élevés. La commune de Quasquara est retrouvée parmi les 62 communes **fortement contraintes** (deuxième type), c'est-à-dire, les communes peu peuplées, qui rassemblent au total 9 100 habitants de la population insulaire. Le relief est majoritairement accidenté mais tout de même beaucoup moins que pour le premier type (communes extrêmement contraintes) et les temps d'accès aux agglomérations de rattachement ne sont pas si importants.



La typologie en 5 grands espaces

Grands axes du PADDUC

Approuvé en Octobre 2015, le PADDUC fixe les orientations fondamentales en matière de protection et de mise en valeur du territoire sur le long terme. Ainsi, il définit les principes de l'aménagement de l'espace qui en résultent.

C'est un document anticipateur pour le territoire régional, qui évalue les incidences prévisibles du projet d'aménagement sur l'environnement et propose des ajustements afin de les éviter, de les réduire ou bien de les compenser.

La carte communale de Quasquara devra être en conformité avec ce document régional.

Les ESA cartographiés ont été annulés par décision du TA. Cependant, la carte communale doit identifier les ESA à son échelle et respecter le quota qui lui est alloué.

Carte 1- Carte de destinations générales

Carte 2 - Carte de synthèse

Carte 3 – Enjeux urbains

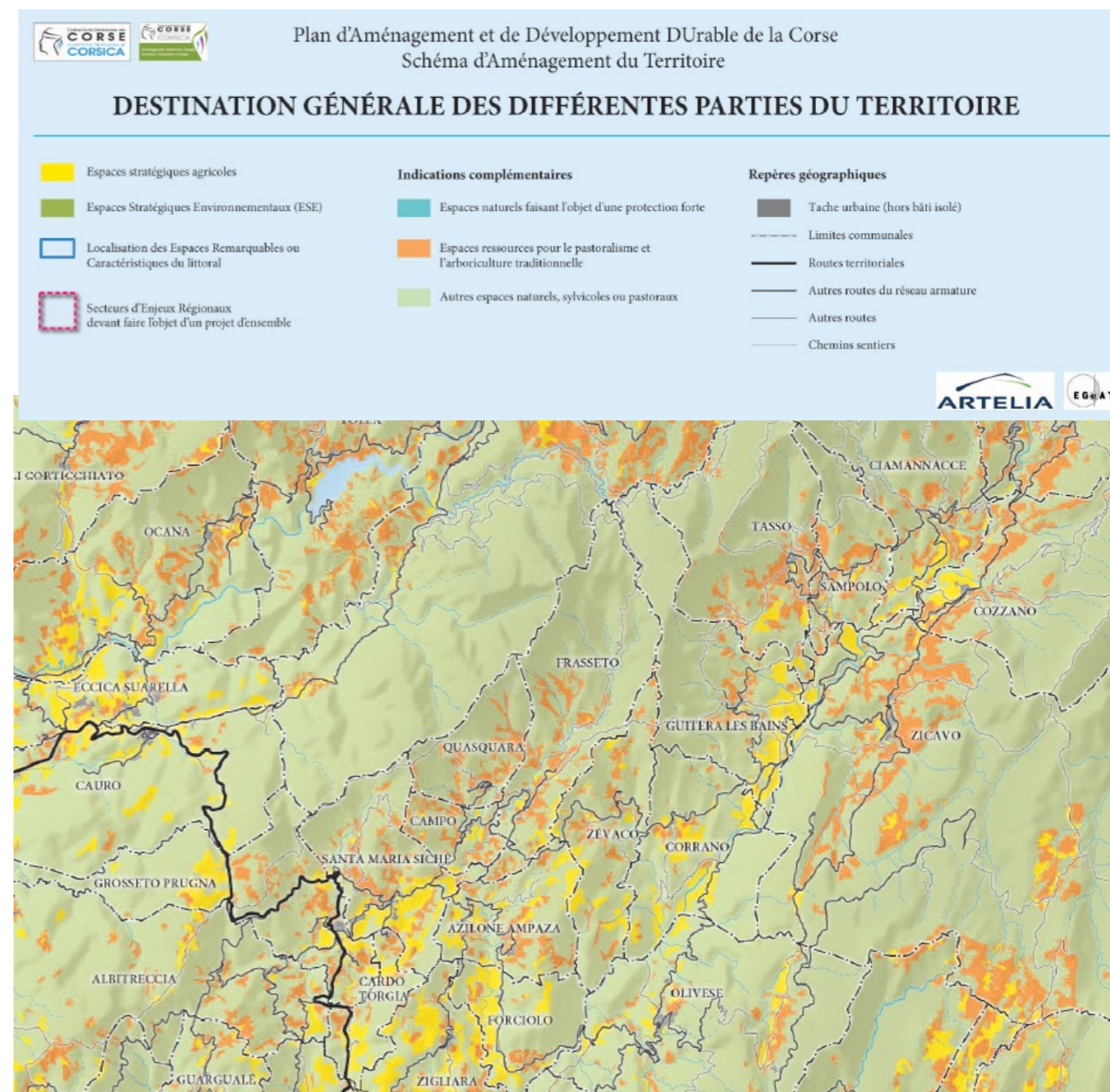
Carte 4 – Enjeux agricoles

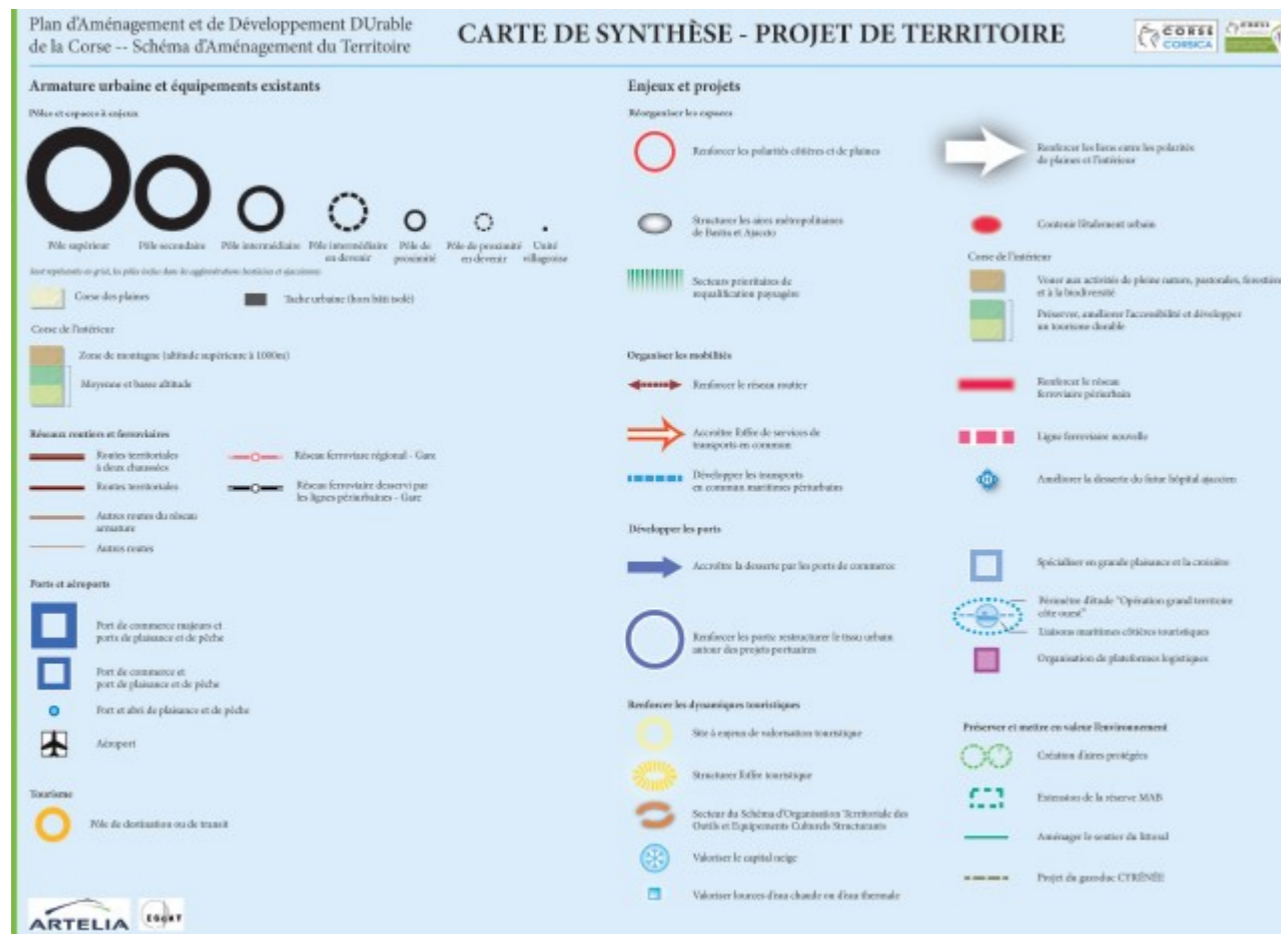
Carte 5 – Enjeux environnementaux

Carte 6 – Pôles culturels

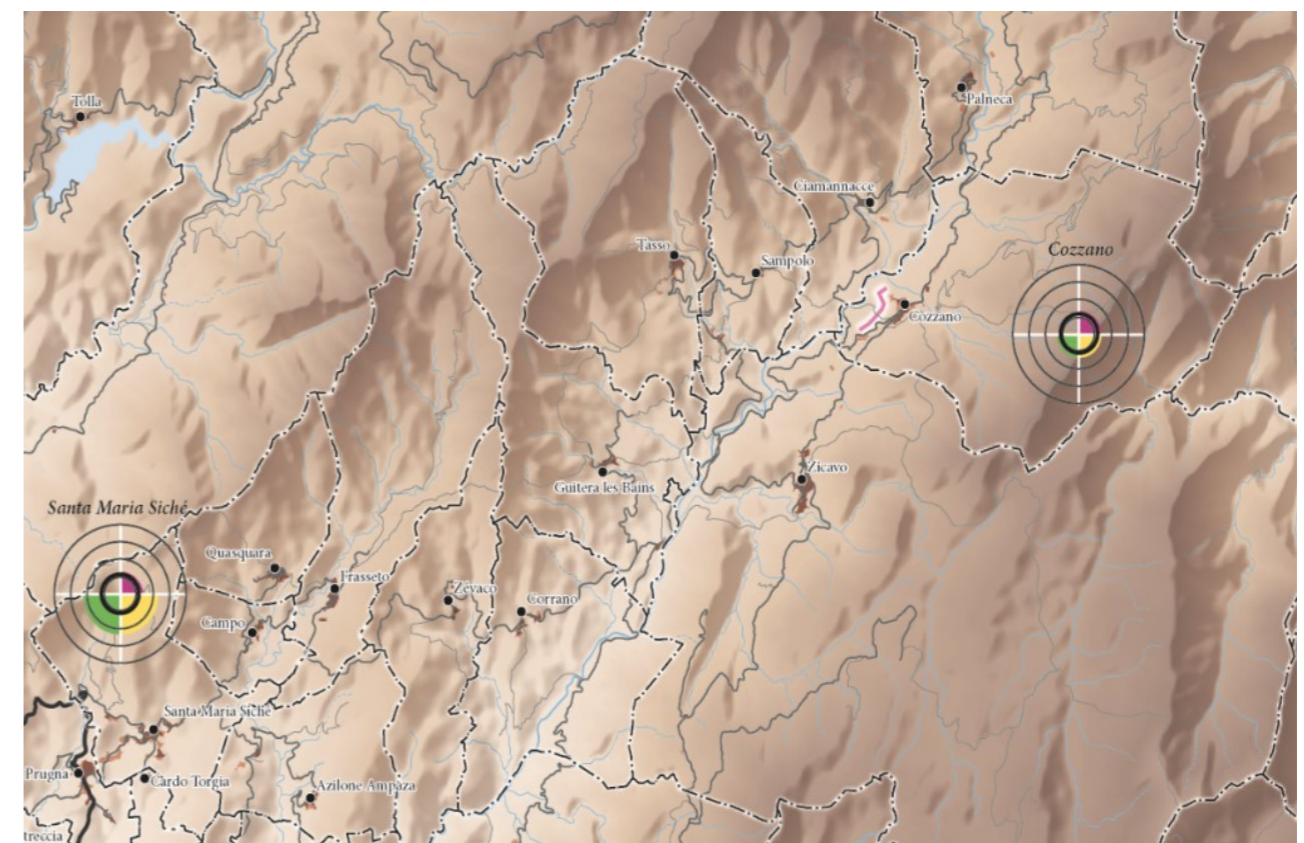
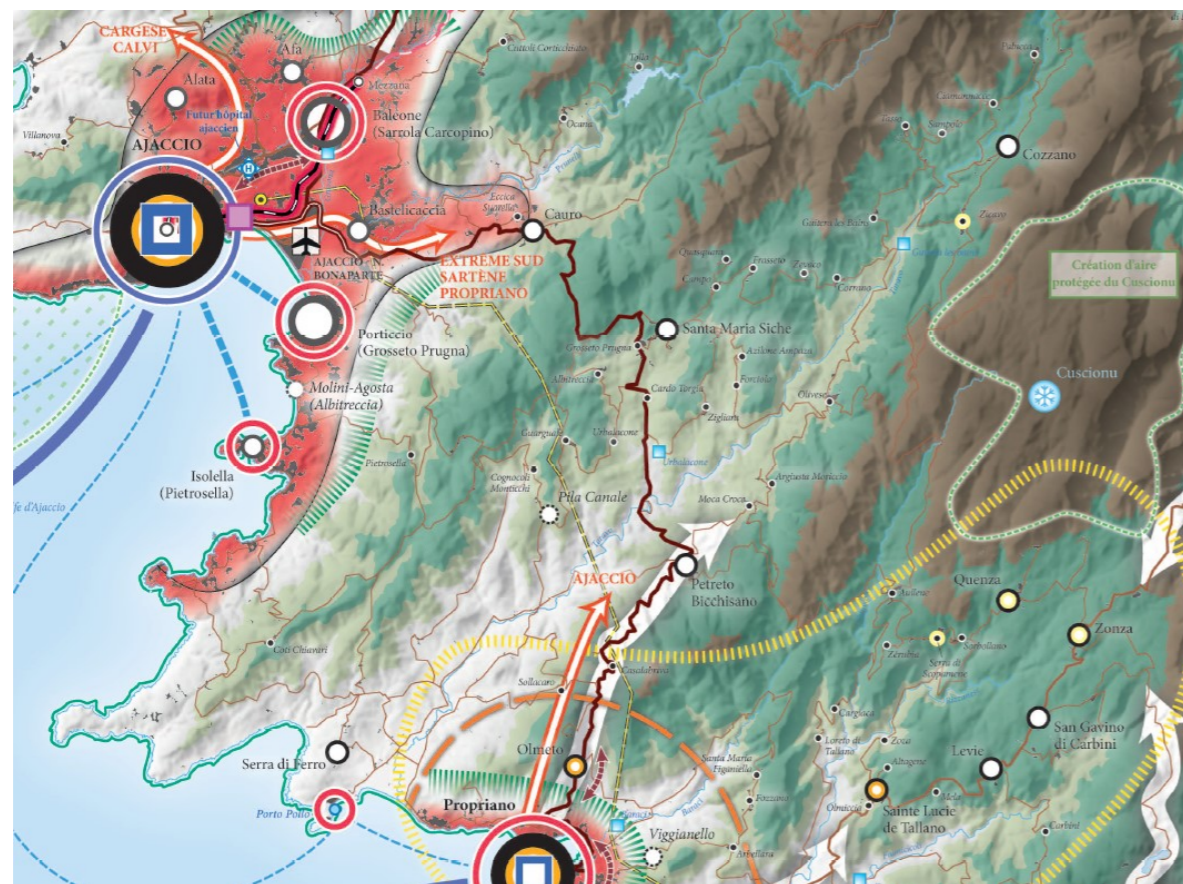
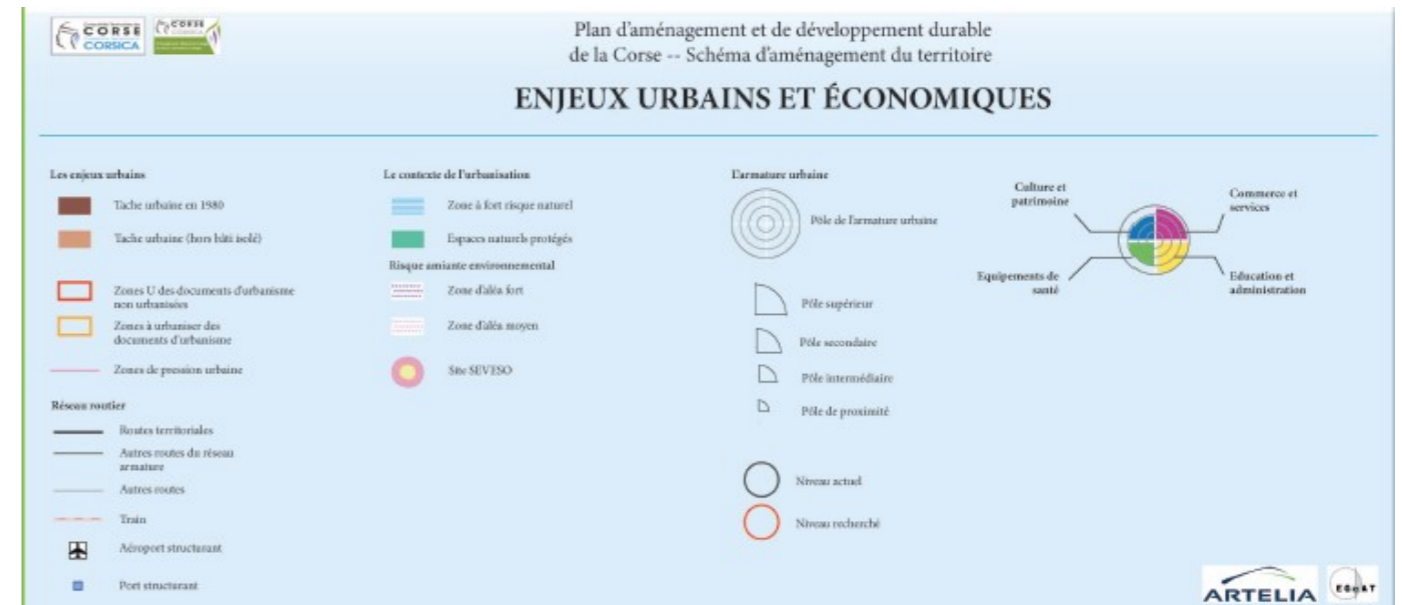
Carte 1 :

La commune est située dans une vallée à vocation rurale et agricole. Le PADDUC relève cette réalité et fixe des objectifs de valorisation des terres agricoles dites « stratégiques », extrêmement rares sur Quasquara. Le caractère pastoral du territoire est par contre bien mis en évidence. (cf. Secteurs économiques – agriculture).





Carte 2 et 3 :
Elles mettent en évidence la hiérarchisation des espaces bâtis (ville et village), selon leur niveau d'équipement. Quasquara est identifié comme une unité villageoise, bénéficiant de la forte proximité avec Santa-Maria-Siché (pôle de proximité), qui endosse 2 des 4 fonctions identifiées pour les zones urbaines : équipements de santé, éducation et administration.



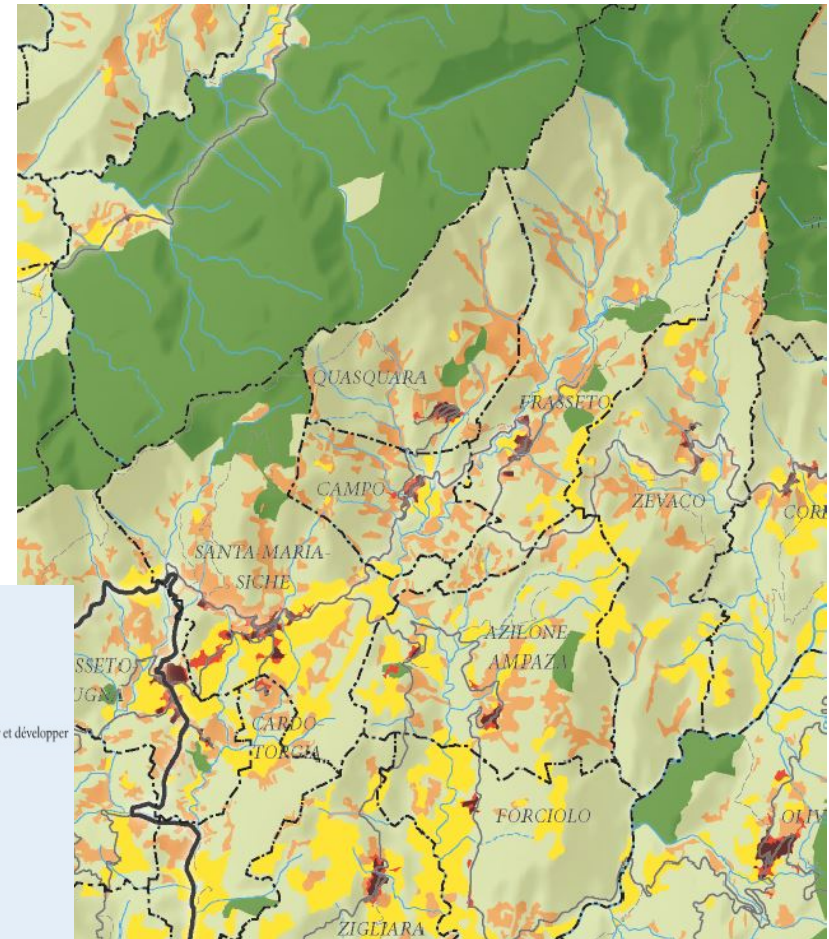
Carte 4 :

Dans ses stratégies et ses orientations de développement, le PADDUC donne une place importante à l'agriculture. Il fixe les catégories de sols agricoles en fonction des différentes potentialités (pourcentage des pentes, occupation du sol, réseau d'irrigation et position géographique) et identifie 105 119 hectares **d'espaces stratégiques agricoles (ESA)** à l'échelle régionale. L'ensemble des espaces agricoles cultivables et à potentialités agronomiques sont classés par le PADDUC en ESA.

« Il appartient aux documents d'urbanisme de les localiser ou de les délimiter (notamment pour les cartes communales), chacun à leur échelle, et de les inclure dans les zones agricoles, en secteur non-constructible pour les cartes communales »¹.

La carte des enjeux agricoles et sylvicoles permet de pouvoir localiser les différents types d'espaces agricoles.

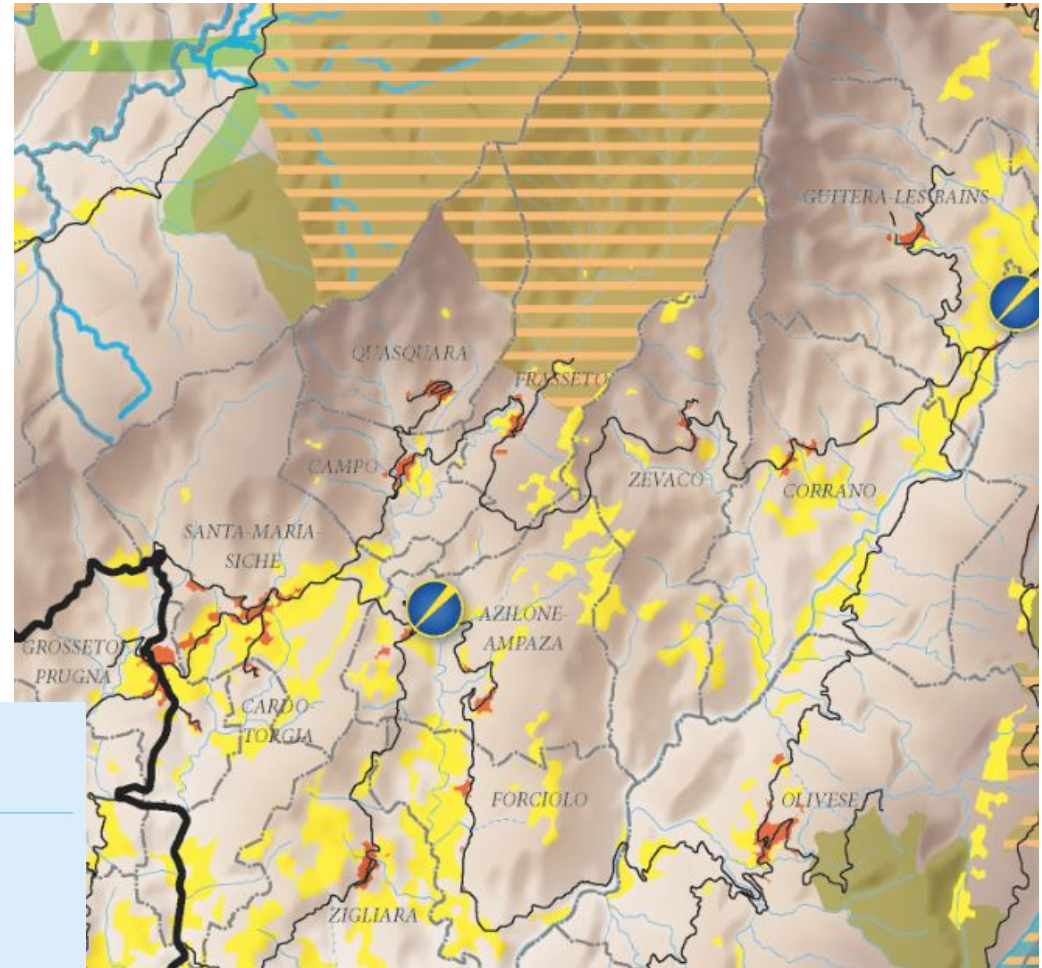
Le PADDUC identifie ainsi **2 hectares d'espaces stratégiques agricoles** sur la commune de Quasquara mais également des espaces ressources pour le pastoralisme et l'arboriculture traditionnelle.



¹ Livret III du PADDUC – Schéma d'Aménagement Territorial

Carte 5 :

La haute vallée du Taravo est non seulement riche de son patrimoine naturel (ZNIEFF) mais se présente aussi comme un espace intermédiaire entre deux ensembles naturels majeurs du département, le plateau du Cuscionu et le massif du Val d'Ese, ainsi que l'Usciolu. Il est de ce fait, créant les liens fonctionnels (corridors de moyenne montagne) entre ceux-ci, stratégique. Quasquara est directement concerné par ces enjeux environnementaux. (cf. & espaces naturels).



Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse -- Schéma d'aménagement du territoire

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

<p>Les enjeux de biodiversité et de paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> Réservoirs de biodiversité, sites inscrits et corridors de haute montagne Réservoirs de biodiversité, sites inscrits et corridors de moyenne montagne Réservoirs de biodiversité, sites inscrits et corridors de piémont et vallée Réservoirs de biodiversité, sites inscrits et corridors de basse altitude Réservoirs et continuités aquatiques 	<p>Les enjeux complémentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> Espace stratégique agricole Potentiel hydroélectrique identifié à concilier avec les enjeux environnementaux ZNIEFF <p>Les protections fortes existantes</p> <ul style="list-style-type: none"> Réserve Naturelle Arrêté de Protection de Biotope (APB) Espaces remarquables ou caractéristiques de la loi Littoral Site classé Maîtrise foncière : ENS et sites du Conservatoire du Littoral 	<p>Les pressions</p> <ul style="list-style-type: none"> Tache urbaine (hors bâti isolé) Zone de forte pression urbaine <p>Les espaces stratégiques</p> <ul style="list-style-type: none"> Espaces stratégiques environnementaux
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

2.3 Plan de Gestion Risque Inondations (PGRI)

Issue d'une élaboration collective, la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation arrêtée le 7 octobre 2014 affiche aujourd'hui les grands enjeux et les objectifs prioritaires qui en découlent pour permettre à chaque grand bassin hydrographique de décliner ces orientations stratégiques en prenant en compte la spécificité des territoires.

Il a été approuvé par le Préfet le 20 octobre 2015 et publié au journal officiel le 23 décembre 2015.

a. Orientations et objectifs

L'objectif est de protéger les personnes et les biens, et de favoriser la compétitivité et l'attractivité des territoires par la prévention : en réduisant leur vulnérabilité aux inondations, en les préparant à gérer mieux la crise pour éviter la catastrophe et en organisant le retour à la normale. Pour ce faire, la stratégie nationale poursuit trois objectifs majeurs : • augmenter la sécurité des populations exposées • stabiliser à court terme, et réduire à moyen terme, le coût des dommages • raccourcir fortement le délai de retour à la normale.

La synergie entre la gestion des risques d'inondation, la gestion intégrée des milieux aquatiques et les politiques d'aménagement du territoire est seule à même de conduire à des résultats mesurables sur la réduction des conséquences négatives des inondations.

Cette volonté Plan de Gestion des Risques d'Inondation – BASSIN DE CORSE 3 affichée d'une synergie invite chaque partenaire de la gestion des risques d'inondation que sont notamment l'État, les EPTB, les EPCI, les communes concernées et les syndicats de bassins versants, à prendre la mesure des conséquences des événements

futurs et à coopérer pour parvenir à une mutualisation des moyens et une optimisation des résultats.

Le PGRI est opposable à l'administration et à ses décisions. Il n'est pas opposable aux tiers. Il a une portée directe sur les documents d'urbanisme et les programmes et décisions administratives dans le domaine de l'eau. Toute décision relevant du domaine de l'urbanisme et du domaine de l'eau doit être compatible avec les objectifs et dispositions du PGRI.

Domaines d'intervention du PGRI	Domaines d'intervention communs au SDAGE-PGRI
Aménagement du territoire et réduction de la vulnérabilité au risque d'inondations	Préservation de la dynamique naturelle des cours d'eau
Conscience du risque d'inondation et information des citoyens	Entretien des cours d'eau
Préparation de la gestion de crise	Maîtrise du ruissellement et de l'érosion
Prévention des inondations et alerte	Gouvernance à l'échelle des bassins versants
Diagnostic et connaissance des enjeux soumis à un risque d'inondation et à leur vulnérabilité	
Connaissance des aléas (laissée à l'appréciation des bassins)	

b. Les objectifs

OBJECTIF 1 : Mieux connaître pour agir

- OBJECTIF 1-1 : Prendre en compte les connaissances actuelles en matière de zones inondables (PPRI, cartographies géo-morphologiques (AZI), cartes d'aléas hors PPRI), les actualiser s'il y a lieu et développer la connaissance en matière de zones littorales submersibles
- OBJECTIF 1-2 : Optimiser la valorisation de la connaissance

OBJECTIF 2 : Prévenir et ne pas accroître le risque

- OBJECTIF 2-1 : Élaborer les Plans de Prévention des Risques
- OBJECTIF 2-2 : Ne pas créer de nouveaux enjeux et adapter ceux existants dans les zones d'aléa fort et les emprises géo-morphologiques

OBJECTIF 3 : Réduire la vulnérabilité

OBJECTIF 4 : Mieux préparer la gestion de crise

- OBJECTIF 4-1 : Développer les démarches d'accompagnement des élus pour les préparer à la gestion de crise
- OBJECTIF 4-2 : Se mettre en situation de gérer des crises
- OBJECTIF 4-3 : Mise en place d'une cellule de veille hydrométéorologique

OBJECTIF 5 : Réduire les risques d'inondation à l'échelle du bassin versant en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

c. Prise en compte

La commune répondra à ces objectifs par plusieurs moyens :

- Mise en œuvre du schéma d'eaux pluviales
- Mesure de réduction des surfaces imperméabilisées.

2.4 SDAGE 2016-2021

Le document doit être compatible avec les dispositions du SDAGE 2016-2021 approuvé par délibération n°15/224 de l'Assemblée de Corse en date du 17/09/2015.

Ce document présente 5 orientations fondamentales :

1-Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement

2- Lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé et la gestion des déchets

3- Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités

4- Préserver ou restaurer les milieux aquatiques et humides en respectant leurs fonctionnalités

5- Mettre en cohérence la gestion concertée de l'eau avec l'aménagement et le développement de l'île.

Dans le bassin méditerranéen et sur la Corse en particulier, la gestion de la ressource eau est un enjeu fondamental qui s'accroît face aux conséquences induites par une croissance démographique continue, par la pression anthropique de plus en plus forte sur les écosystèmes aquatiques, par la multiplication des sécheresses et des événements extrêmes, par la croissance des besoins pour l'agriculture.

Les dispositions du document d'urbanisme doivent être compatibles avec les orientations fondamentales du SDAGE 2016-2021, approuvé par délibération n°15/224 AC de l'assemblée de Corse en date du 17/09/2015.

La carte communale à son échelle doit apporter des réponses adaptées.

2.5 SCRAE et PCEC 2013 – Schéma Régional Climat Air Energie et le Plan Climat Energie de Corse

a. Contexte général

Dans le cadre de la mise en place des mesures édictées par les lois de Grenelle de l'Environnement I et II, la Collectivité Territoriale de Corse (CTC), via la Direction déléguée à l'Energie de l'Agence d'aménagement, de planification et d'urbanisme de la Corse, doit élaborer le **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Corse** et le **Plan Climat Energie de Corse (PCEC)**.

Le SRCAE permet de fixer les objectifs et les orientations à l'horizon 2020 - 2050, en matière de politique de l'énergie, de l'air et du climat, et le PCEC définit les mesures opérationnelles permettant de les atteindre.

Ces outils ont été élaborés sous le signe de la gouvernance et de la concertation afin d'obtenir un document partagé par le plus grand nombre, condition garante de leur application concrète.

b. Le Schéma Régional Climat Air Energie de Corse

Créé par l'article 68 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE), dite Grenelle II, ce nouvel outil a pour ambition de fixer le cadre stratégique de la Collectivité Territoriale de Corse, à l'horizon 2020 - 2050, en matière de :

- Lutte contre la pollution atmosphérique,
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- Maîtrise de la demande énergétique,
- Développement des énergies renouvelables,
- Adaptation aux changements climatiques

Le SRCAE vaut Schéma Régional des Energies Renouvelables au sens de la loi du 3 août 2009 et Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA).

c. Contexte Local

La commune est concernée dans le cadre de la carte communale par les problématiques suivantes :

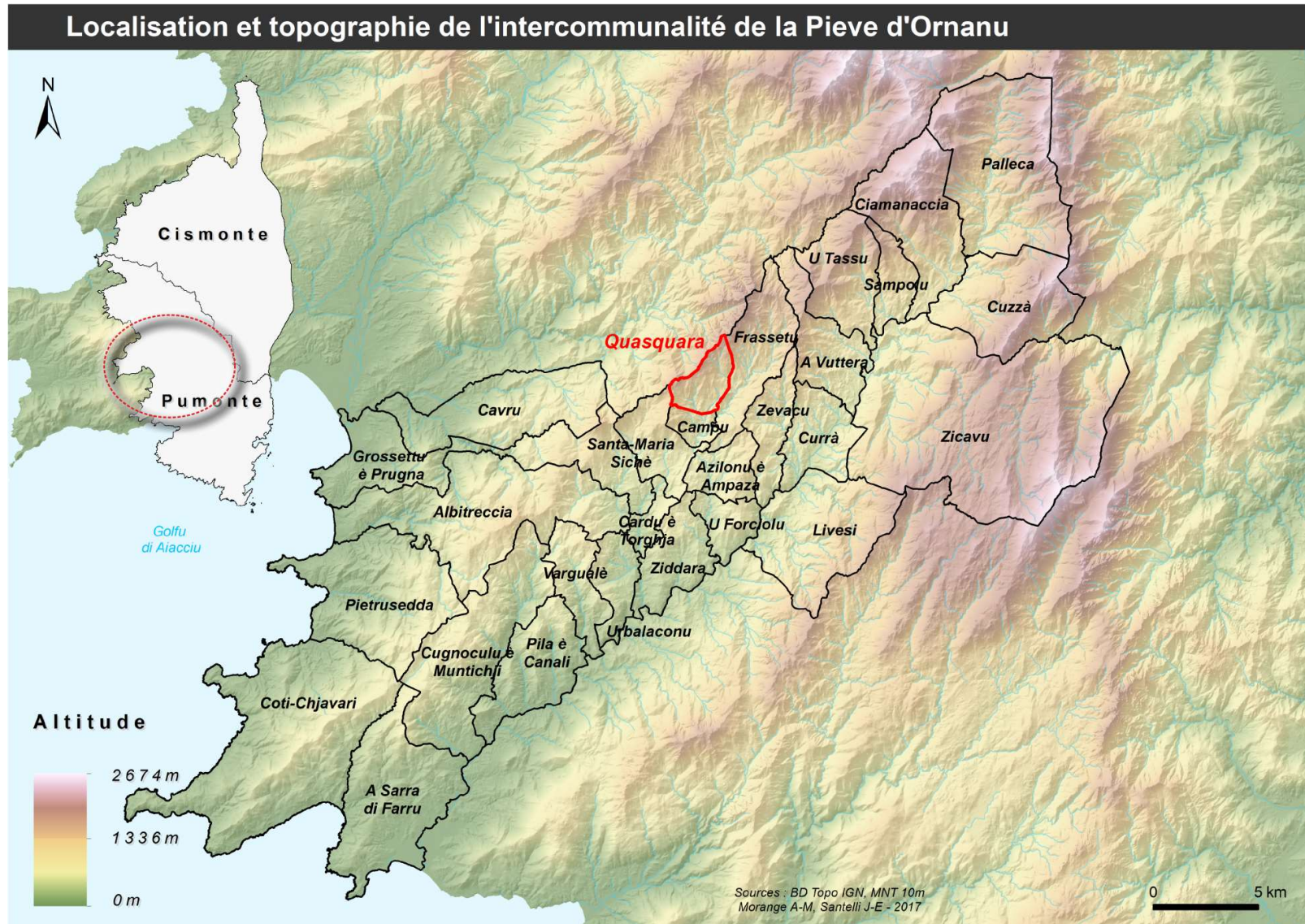
- Rénovation du parc de logement pour réduire les consommations énergétiques ;
- Amélioration des performances énergétiques des bâtiments communaux ;
- Exposition favorable des constructions ;
- Réduction de la consommation d'énergie ;
- Réduction des Gaz à Effet de Serre.

2.6 Intercommunalité

Anciennement rattaché à la communauté de communes du Taravu (créée en 1996), le territoire de Quasquara est depuis le 1^{er} Janvier 2017, sous l'impulsion de la loi NOTRe du 7 Aout 2015, membre de la communauté de communes de la Piève de l'Ornano.

Le nouveau périmètre de l'intercommunalité regroupe aujourd'hui **28 communes** contre les 19 de l'ancienne intercommunalité du Taravu. Les communes d'Arghjusta è Muricciu, Casalabriva, Macà è Croci, Pitretu è Bicchisgià et Suddacaro sont désormais rattachées à la communauté de communes du Sartenais-Valinco et les quatorze autres plus Cavru ont rejoint la communauté de communes de la Piève de l'Ornano.

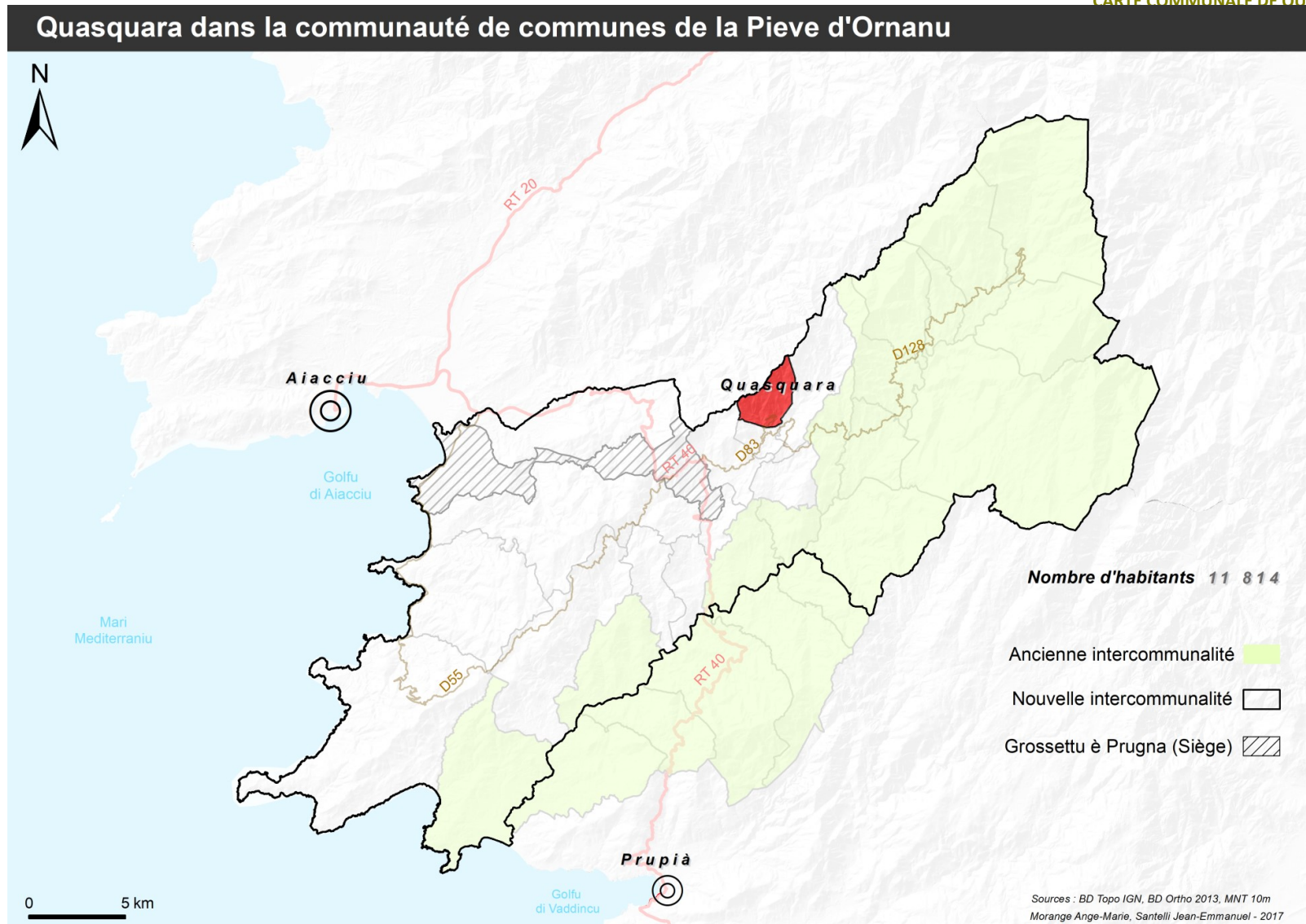




Les compétences de la communauté de communes de la Piève d'Ornano sont les suivantes :

- Mise en place d'un plan de développement durable intéressant l'ensemble de l'intercommunalité ;
- Elaboration d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) ;
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de développement durable sous forme d'agenda 21 ;
- Elaboration d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ;
- Organisation des transports (public et scolaire) ;
- Gestion des ordures ménagères (collecte et traitement des déchets) ; enlèvement des encombrants
- Développement des services publics en zone montagne ;
- Développement et soutien des actions économiques locales ;
- Soutien aux activités productrices d'emplois favorisant l'accueil, la croissance des entreprises et des producteurs locaux ;
- Soutien aux activités forestières agricoles et pastorales ;
- Développement de l'ingénierie et des nouvelles technologies.

Communes	Population	Superficie (km ²)	Densité (hab/km ²)
Grosseto-Prugna	2867	31,56	91
Albitreccia	1617	45,76	35
Azilone-Ampaza	169	7,96	21
Campo	97	3,3	29
Cardo-Torgia	33	3,88	8,5
Cauro	1331	27,9	48
Ciamannacce	132	25,11	5,3
Cognocoli-Montichi	165	35,77	4,6
Corrano	84	12,69	6,6
Coti-Chiavari	763	66,33	12
Cozzano	282	25,59	11
Forciolo	66	6,88	9,6
Frasseto	122	16,61	7,3
Guargualé	130	10,61	12
Guitera-les-Bains	148	14,75	10
Olivese	231	29,64	7,8
Palneca	164	43,81	3,7
Pietrosella	1479	35,23	42
Pila-Cnale	290	18,8	15
Quasquara	53	6,11	8,7
Sampolu	59	7,14	8
Santa-Maria-Siché	450	10,67	42
Serra-di-Ferro	490	32,77	15
Tasso	101	16,77	6,1
Urbalacone	70	8,25	8,5
Zevaco	60	10,04	6
Zicavo	230	93,02	2,5
Zigliara	133	12,85	10



1- Géologie et géomorphologie

1.1 Géologie

Le système géologique du territoire de Quasquara fait partie de la Corse hercynienne et il est orienté Nord-Ouest / Sud-Est. Il est essentiellement constitué de roches magmatiques plutoniques, association calco-alcaline composée de granodiorites, présents sur la majeure partie du territoire, ainsi que de granites présents en plus haute altitude, en limite communale avec Bastelica.

On retrouve des blocs sous forme d'éboulis dans les secteurs de Caralbedu et Bocca di Foce. Ces dépôts gravitaires sont des formations superficielles situés en surface. Quelques filons intrusifs de dolérites font également partie du système géologique de la commune.

Les types de sols issus de l'altération des granites ne sont que peu propices à l'agriculture de plantation, on retrouve ces formations sur la totalité du territoire communal. Ces sols sont généralement siliceux, légers, peu profonds et peu perméables.

On ne retrouve pas de type de sol réellement propice à l'agriculture sur le territoire, celle-ci se limitant à l'activité pastorale, de petites cultures sur terrasses ainsi qu'à l'exploitation des châtaigneraies. La qualité des sols granitiques va également entraîner des contraintes en matière d'assainissement, à travers leur degré de perméabilité et leur aptitude à absorber les eaux usées.

II. ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1.2 Géomorphologie

Le territoire trouve ses limites au Nord et Nord-Ouest sur une ligne de crêtes qui a pour extrémités la Bocca di l'Usciolu (point culminant de la commune) qui atteint 1405 mètres d'altitude (au Nord) et la Punta di Cardiglione (1275m) à l'ouest.

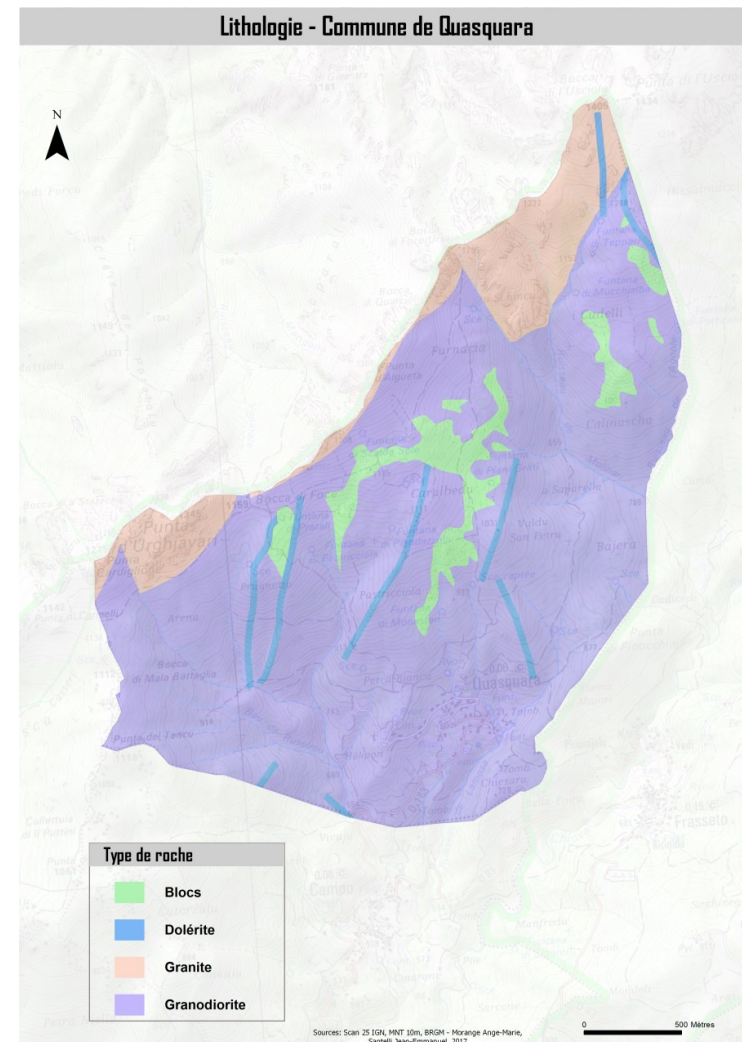
A l'est, le territoire est délimité par un relief moins important ainsi que par le ruisseau de l'Agnole. A ma limite sud, on retrouve une topographie davantage vallonnée avec la Punta del Tancu, point culminant au Sud-Ouest (1118m).

La géographie locale est globalement rythmée par des successions de dépressions et lignes de crêtes plus ou moins dominantes. Les altitudes varient entre 1405 mètres (Bocca di l'Usciolu) et environ 650 mètres dans la partie sud de la commune. Le village de Quasquara est quant à lui perché à 720 mètres d'altitude.

Le village est situé sur un versant Sud-Est avec des pentes parfois importantes, il suit les courbes de niveau et se concentre autour de la D183 qui serpente dans le noyau jusqu'à l'héliport et le cimetière.

Enjeux liés à la géologie et à la géomorphologie

- gestion des eaux usées*
- contraintes quant à l'insertion du bâti dans le paysage*
- choix des destinations dans les secteurs plus faiblement pentus*



2- Hydrographie et ressources

2.1 Réseau hydrographique

a) Caractéristiques

La commune est située dans le bassin versant du Taravu et sur son territoire, elle est drainée par des ruisseaux et on relève la présence de nombreuses fontaines et de sources.

Les principaux ruisseaux qui constituent le réseau hydrographique de la commune sont :

- Le ruisseau de **Ruselmu**, d'une longueur totale de 2,9 km, il prend sa source sur les flancs de la Punta del Tancu à l'extrême Sud-Ouest de la commune, à environ 1000 mètres d'altitude. Il quitte le territoire communal au sud et continue son tracé sur la commune de Campu.
- Le ruisseau de **Lamosa**, d'une longueur de 2km, il se situe en aval du village et quitte la commune au sud pour rejoindre le ruisseau de Ruselmu sur la commune de Campu.
- Le ruisseau de **Molinari**, d'une longueur de 2,6 km, il prend sa source sur les pentes de la Bocca di l'Usciolu au nord de la commune à environ 1200 mètres d'altitude. Il quitte le territoire communal sur la limite Est et rejoint le ruisseau de Chiova sur la commune de Frassetu.
- Le ruisseau de l'Agnole, d'une longueur de 1,2 km, il marque une partie de la limite communale à l'Est puis rejoint le ruisseau de Molinari à environ 790 mètres d'altitude. Il prend sa source sur les pentes de la Bocca di l'Usciolu à 1200 mètres d'altitude.

b) Qualité des eaux

La qualité des eaux des 4 principaux ruisseaux semble être de **bonne qualité**. Cependant, des sources de pollution peuvent apparaître dans certain cas, notamment par l'agriculture d'élevage ainsi que par l'intermédiaire de la station d'épuration en cas de dysfonctionnement. Dans la situation d'un dysfonctionnement de la station d'épuration, c'est le ruisseau de **Lamosa** qui est impacté.

c) Le Taravo

Le Taravu présente des eaux en très bon état sur les principaux critères en amont de Casalabriva à hauteur de la station de mesures d'Urbalacone. La commune dépourvue de STEP aux normes est à l'origine d'une pollution faible mais qui sera résorbée avec la réalisation d'un nouvel équipement prioritaire pour l'intercommunalité. La faible population communale permet de relativiser l'impact tout comme la dilution importante de ces affluents du fait de l'éloignement du village et de ses affluents du Taravo.

La dégradation des eaux du Taravu s'est accompagnée d'un arrêté d'interdiction de baignade permanent, interdiction intervenant également sur les affluents.

Pour ne pas aggraver la situation, il convient de ne pas augmenter les volumes d'eaux usées rejetées et de construire un équipement adapté.

Station d'Urbalacone -

Années (1)	Bilan de l'oxygène	Température	Nutriments		Acidification	Polluants spécifiques	Invertébrés benthiques	Diatomées	Macrophytes	Poissons	Hydro-morphologie	Pressions hydromorphologiques	ÉTAT ÉCOLOGIQUE	POTENTIEL ÉCOLOGIQUE	ÉTAT CHIMIQUE
			Nutriments N	Nutriments P											
2018	TBE	Ind	TBE	TBE	TBE		TBE	TBE	TBE		TBE		TBE		

Source : siecorse-eaurmc – fiches signalétiques

L'intercommunalité dans le cadre du SAGE du Taravu entreprend des actions concrètes d'amélioration.

La commune dispose d'une STEP neuve ce qui permet de rejeter des eaux conformes aux normes dans le milieu naturel. La commune n'impacte pas les écosystèmes sensibles de la vallée.



Le programme d'actions

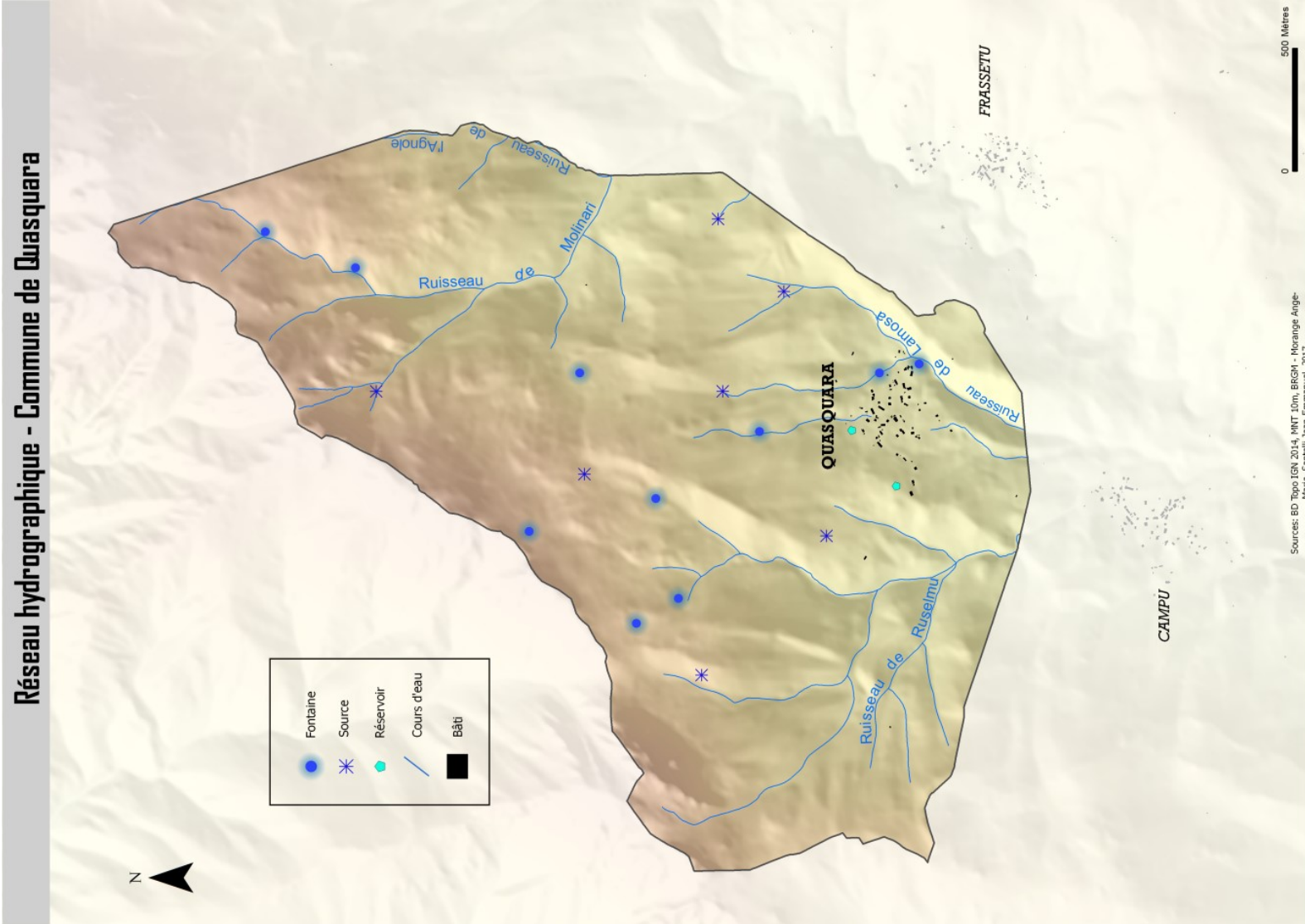
Le **Conseil Départemental de Corse-du-Sud** est engagé dans un projet ambitieux visant à préserver et valoriser le patrimoine naturel sur son territoire, notamment les milieux naturels aquatiques et leur environnement, la biodiversité et la ressource en eau douce face à diverses pressions et menaces. A ce titre, il a décidé de porter la labellisation du Taravu. Cette labellisation, qui a permis le classement du Taravu en Espace Naturel Sensible, vise à répondre à la préservation de ce site d'exception mais également à sa valorisation dans le cadre d'un projet territorial de développement durable.

Ainsi un programme d'actions est mise en œuvre sur la base de trois volets :

- **La restauration** : restauration, notamment d'un **point noir de rejet de déchets** identifié sur un affluent à l'amont et la **lutte contre la renouée du Japon** pour laquelle le département a mis en place un protocole expérimental qui a permis l'éradication de près de 90% des stations traitées sur 3 ans.
- **La conservation** : surveillance de la qualité du milieu par le biais d'un monitoring écologique de conservation, suivi de la faune piscicole, valorisation du territoire par l'aménagement de site dans le but de développer l'éducation à l'environnement pour les scolaires et le grand public. Par ailleurs le comité de suivi a souhaité intégré dans sa réflexion une nouvelle approche de gestion à travers la réalisation d'une **étude écosystémique** qui a pour but de monétiser un certain nombre de services rendus par le fleuve Taravu et d'évaluer la valeur que les habitants de la vallée accordent à la protection de ce dernier.
- **Gouvernance et gestion du projet de labellisation** : Au-delà de l'intégration de parties prenantes au projet (les Communautés de Communes du Taravo-Ornano et du Sartenais-Valinco, la Fédération Interdépartementale des associations de pêche et de pisciculture de la Corse, l'Agence de l'Eau RM&C, le Parc Naturel de Corse, l'Office de l'environnement de la Corse, la DREAL, la DDTM, Agence française pour la biodiversité), et des actions de sensibilisations de type réalisation de films, la gouvernance est menée via une intense concertation auprès des élus locaux, des socioprofessionnelles, des agriculteurs et des propriétaires riverains.

<http://www.rivieres-sauvages.fr/le-taravu/>

Réseau hydrographique - Commune de Quasquara



2.2 Ressources

Le Schéma directeur d'eau potable (SD) date de juin 2010. Depuis quelques travaux ont modifiés la situation initiale.

La DUP (Déclaration d'Utilité Publique) prévoyant les travaux de prélèvement et de dérivation des sources de **Monasteri amont et aval, d'Arghja Alzinca amont et aval et de San Petru** ainsi que les périmètres de protection a été arrêtée le 24 novembre 2011. (n°2011328-0013).

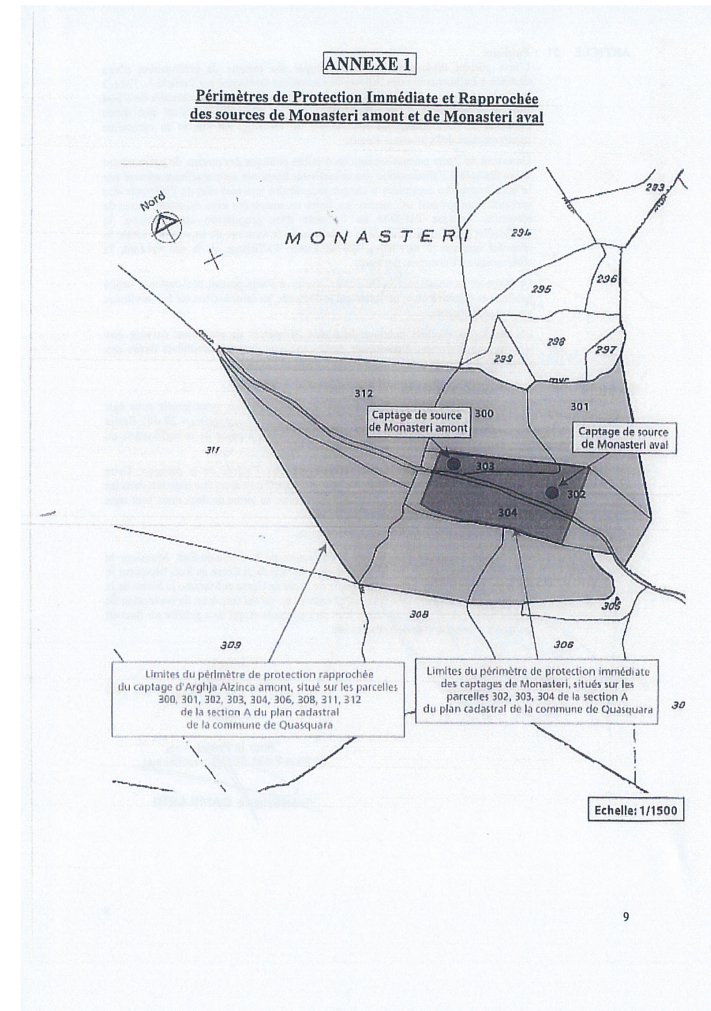
a) Caractéristiques

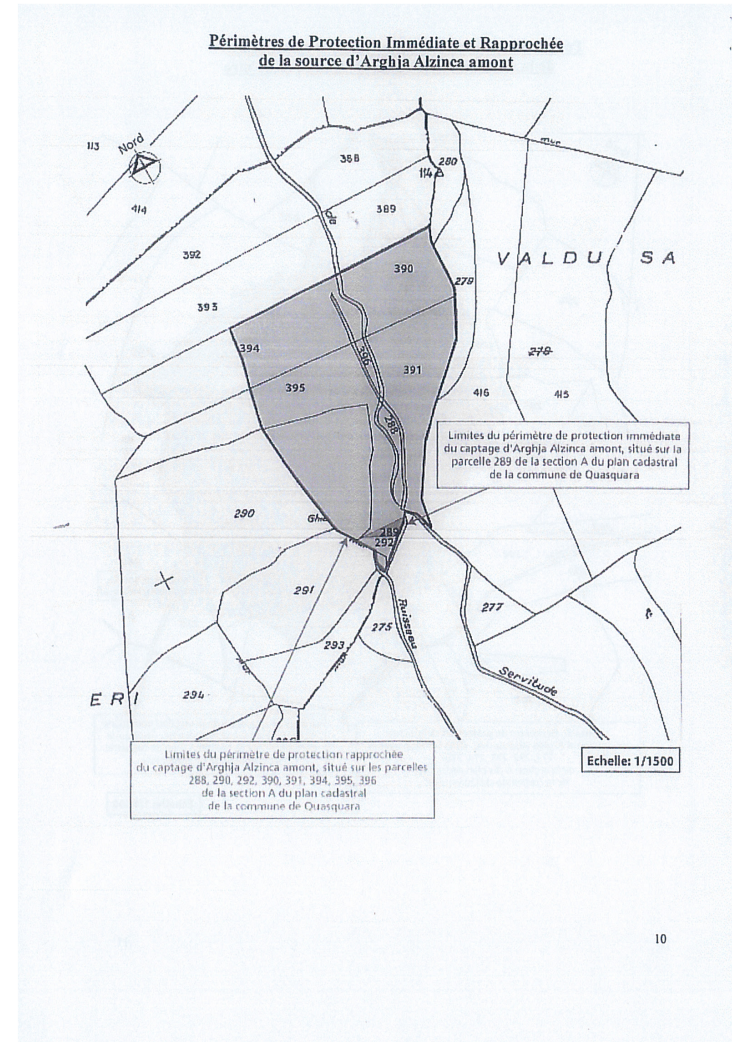
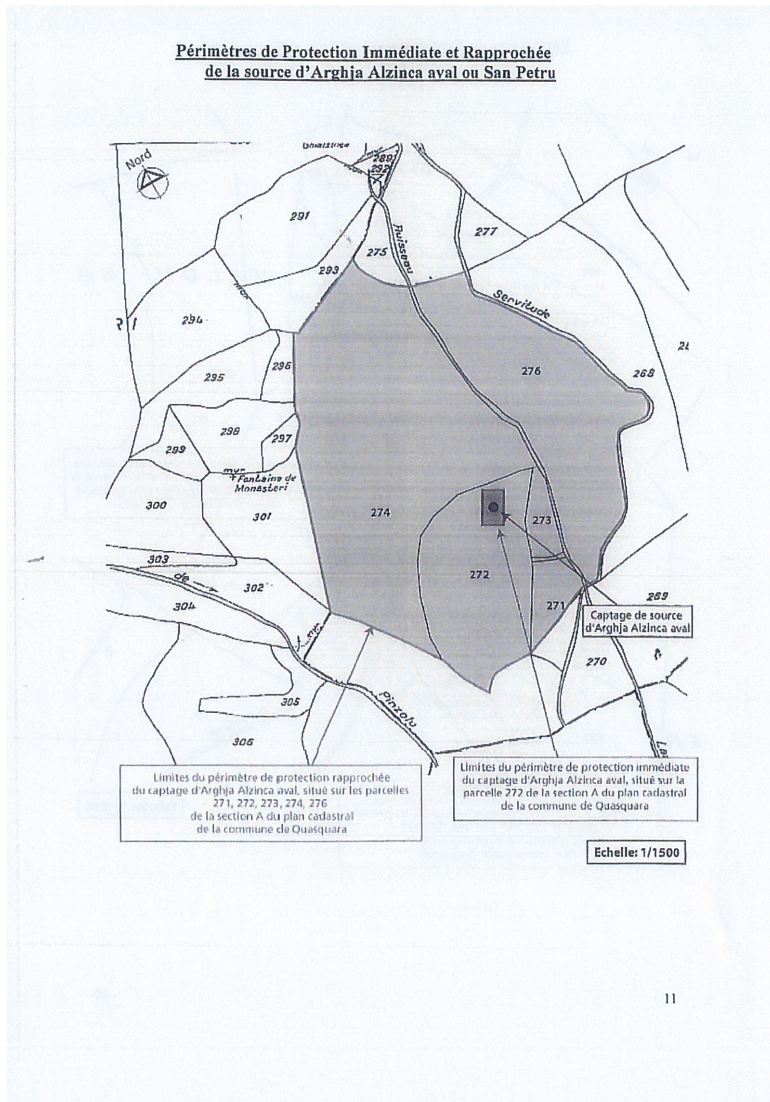
- Les captages

Les captages permettent d'alimenter le réservoir en amont du village. Les captages ne demandent pas de gros travaux car ils sont en bon état.

Captage	Débit 2005/2006	Etat de la clôture 2009	Parcelle
Arghja Alzinca	17/47	Bon	289A
Monasteri amont	25/43	moyen	303A
Monasteri aval	16/30	moyen	302A
Arghja Alzinca – San Petru	nc	mauvais	272A
Non référencé	Nc (faible)	-	-

Une déclaration d'utilité publique a été instaurée par arrêté préfectoral pour prélever à des fins d'alimentation 65m³/j soit 10 200 m³/an à chacune des 4 sources citées ci-dessus. Cet arrêté détermine les périmètres de protection et la nature des travaux.





- **Qualité de la ressource**

Malgré l'absence de périmètre de protection, l'eau captée est en 2009 de **bonne qualité** à l'arrivée au réservoir selon le SD eau potable

La qualité de l'eau distribuée était très variable entre 2003 et 2009 selon le SD. Le dernier relevé de mai 2019 réalisé par l'ARS (annexes) montre encore quelques anomalies permettant de dire que l'eau est conforme aux limites de qualité mais ne satisfait pas aux références de qualité. La présence de germes coliformes est à surveiller.

b) Adduction d'eau potable

La commune possède 1 réservoir de 200 m3 situé à proximité de l'héliport en amont du village. Selon le SD la principale difficulté réside dans la vidange de celui-ci et la stagnation des eaux durant la période de faible consommation.

En 2018, le réservoir a été nettoyé et un entretien annuel est effectué dès 2019

La commune a refait le réseau intégralement permettant d'optimiser le taux de rendement dont le SD indiquait à titre approximatif 79% en été et 50% en hiver, soit une fuite de 10m3/j. .

c) Consommation

Le SD émet l'hypothèse d'un besoin continu de 9m3/j en hiver et de 55m3/j en été suivant une estimation respective de 40 habitants et de 258 habitants ; cela sur la base théorique de 150 l/j/hab.

La consommation réelle a été établie à 139 l/j/hab selon les relevés. (page 23 du SD) alors qu'en période estivale il est de 154l/j/hab.

Malgré un débit de fuite reconnu en 2010, le SD admet que la ressource est bien suffisante. De ce fait par déduction, après travaux sur le réseau, la

ressource sera d'autant plus disponible pour une population qui a faiblement évoluée de +13 habitants (INSEE 2016) depuis 2010.

Consommation moyenne 2010 : 21 m3/j

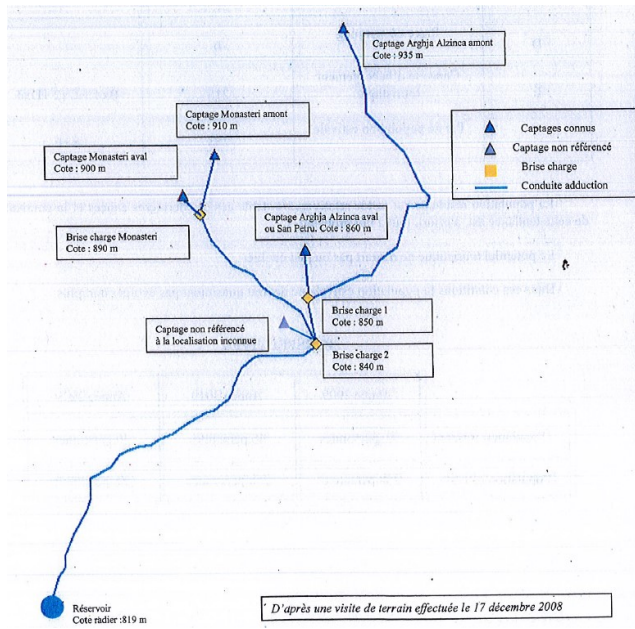
Consommation 2015 estimée : 13 hab. x 139 l/j/hab = 1807 l/j soit 1,8 m3/j supplémentaire. >> **24 m3/j**

Les compteurs d'eau n'ont pas été installés à ce jour.

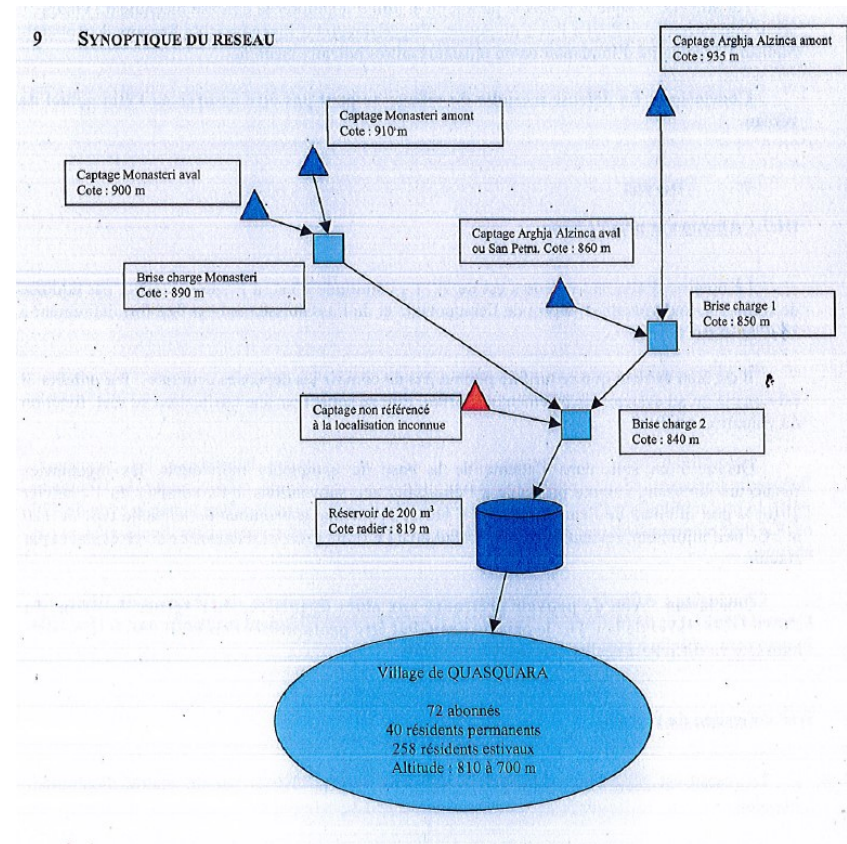
d) Travaux

Le SD de 2010 préconise : :

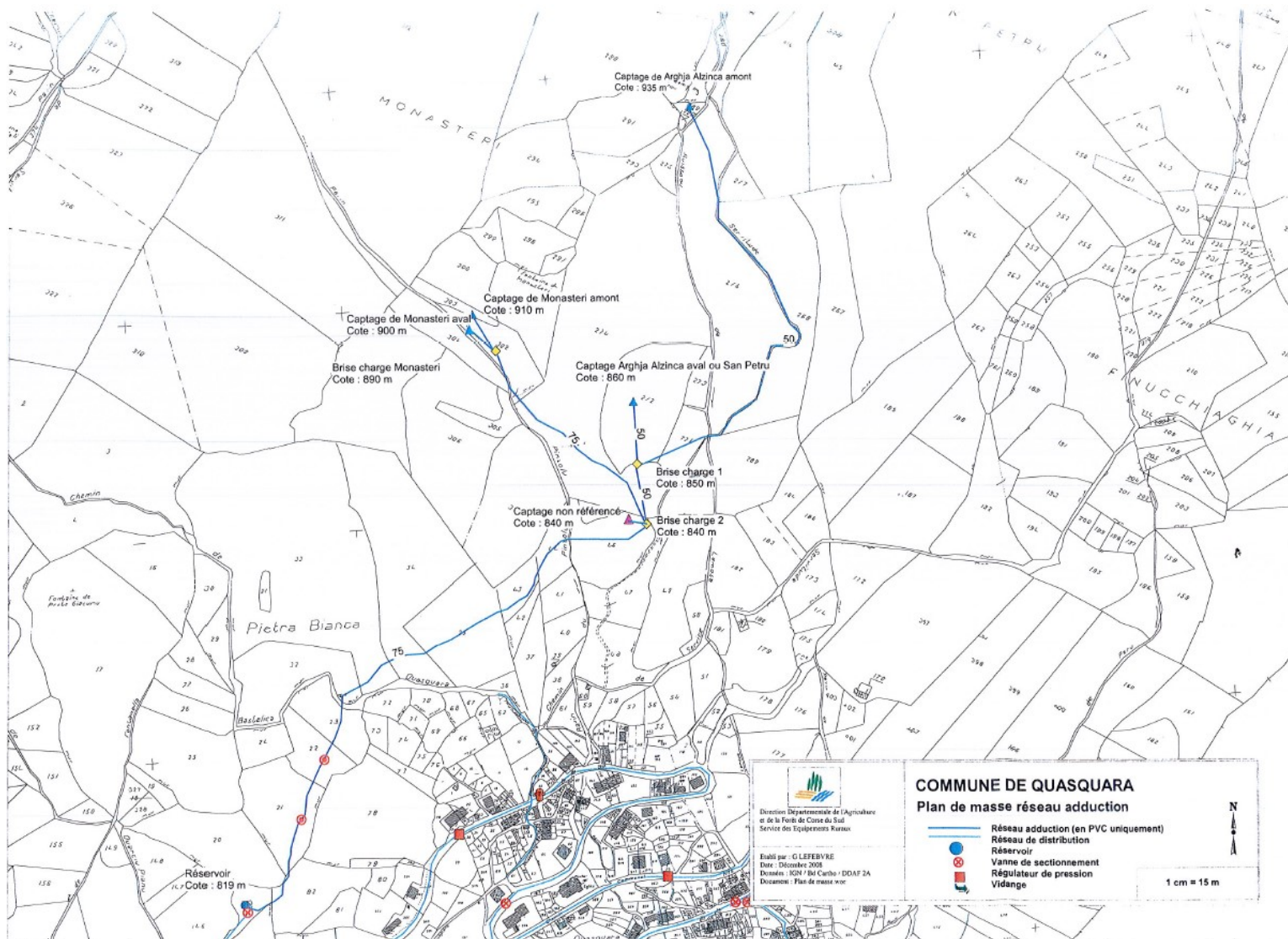
Niveau d'intervention	Travaux à réaliser 2010	Etat des lieux 2019
Captage	Rehausser regards – Améliorer fermeture Obtention arrêté préfectoral d'autorisation de prélèvement Périmètres de protection	Travaux réalisés DUP obtenue Périmètre en place
Réservoir	Clôture du dôme Chgt porte entrée Installation échelle Vidange et nettoyage	Réalisés en 2018 Nouveau nettoyage prévue en 2019
Traitement	Installer un système de désinfection	Mini station automatique chloration
Distribution	Rénovation du réseau de distribution Compteurs individuels	Rénovation du réseau 2014-2018 Compteurs non installés
Défense incendie	Test poteau en place Installer un deuxième	8 poteaux

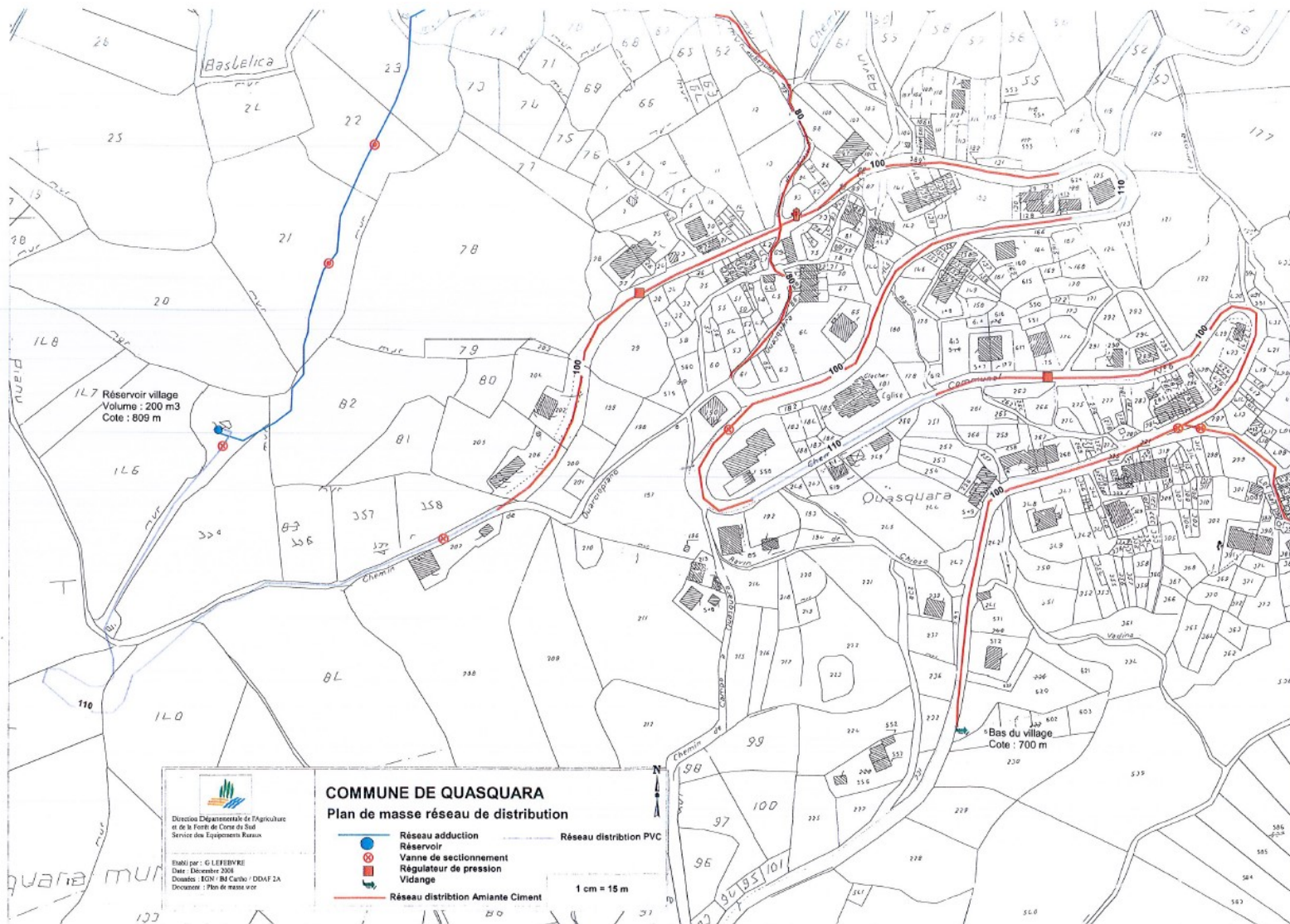


Source : extrait du SD - 2010



Source : extrait du SD - 2010





3- Climat local

La commune de Quasquara est soumise à un climat de type méditerranéen :

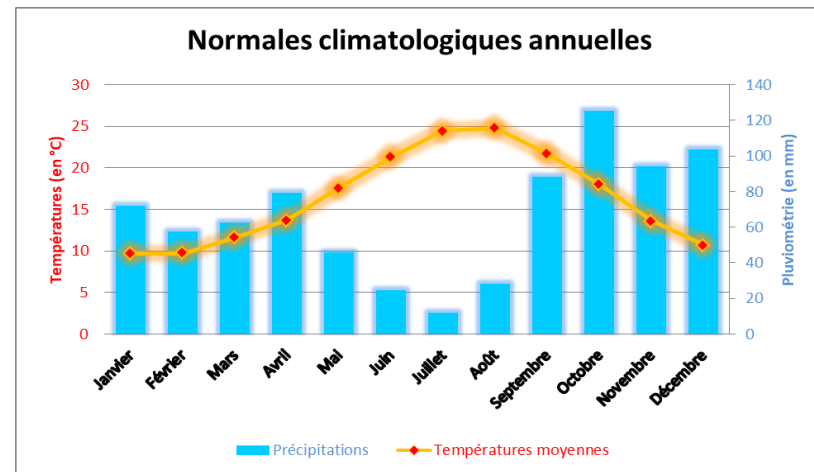
- **Des précipitations importantes en automne et en début d'hiver** (de septembre à décembre)
- **Des hivers doux et humides, étés chauds et secs** (période de sécheresse parfois importante)

En moyenne il tombe **795 mm de précipitation** sur la commune concentrée durant la période automnale et plus particulièrement au mois d'octobre. Ces précipitations prennent régulièrement un caractère orageux et la neige peut également faire son apparition dès la fin de l'automne. La proximité du relief peut nettement influencer la durée des épisodes et la quantité de précipitation surtout lors des flux de sud-ouest.

Les températures sont typiques du climat méditerranéen mais elles sont quelque peu modifiées du fait de l'altitude de la commune. Leurs amplitudes sont assez régulières durant l'année d'après les normales climatologiques issues de Météo-France sur la période 1981-2010. La température moyenne annuelle est de 16,4°C.

Le vent dominant est le Libecciu (de secteur sud-ouest), il peut être très puissant et il amène souvent des masses d'aires instables entraînant d'importantes précipitations lorsqu'elles rencontrent les premiers reliefs.

Hormis les vents dominants de la façade occidentale de l'île (Libecciu, Sciroccu), la commune de Quasquara est également exposée aux brises de vallée et de pentes qui caractérisent les zones de moyenne montagne.



Aucun enjeu local mais des anticipations à envisager face aux changements climatiques (sécheresse, inondations)

4- Couverture végétale

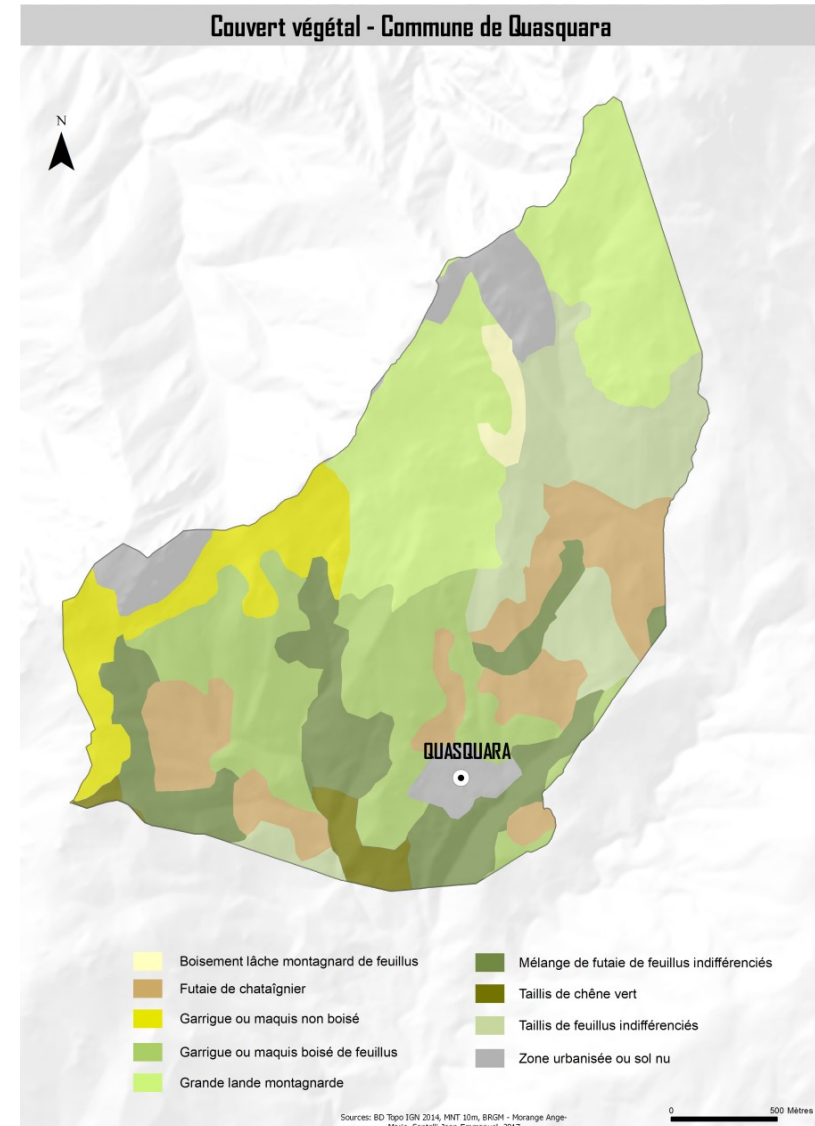
4.1 Caractéristiques

La commune possède un couvert végétal assez riche avec une mosaïque variée composée essentiellement de feuillus (différent type de chêne), de châtaigniers mais également de maquis et de landes montagnarde lorsque l'altitude augmente. La forêt est assez représentée (châtaigniers, chêne vert, feuillus indifférenciés), les versants d'adrets sont davantage peuplés par les châtaigniers tandis que les versants en ubac sont davantage peuplés par les feuillus.

Le maquis est également présent sur le territoire sous différentes formes. Le maquis boisé se trouve à proximité du village, dans la partie aval de la commune alors que le maquis dépourvu de boisement se situe au nord-ouest de la commune, en altitude à proximité des lignes de crêtes.

Sur les parties les plus hautes de la commune, on retrouve de grandes landes montagnardes, des taillis de feuillus indifférenciés et quelques boisements lâches montagnards de feuillus.

Les futaies de châtaigniers se situent non loin des zones urbanisées du village et nourrissent notamment **les élevages porcins** en libre parcours. Les châtaigneraies sont aussi exploitées pour la production de farine. Les bords de ruisseaux sont longés par des ripisylves à aulnes glutineux.



La diminution des pratiques pastorales, le déclin de l'exploitation des châtaigneraies, et de la sylviculture contribue à la fermeture du milieu entraînant un appauvrissement de la mosaïque des habitats naturels, une exposition au risque de feu de forêt accrue et une uniformisation des paysages.

Enjeux :

- introduire le sylvo-pastoralisme durable avec une gestion équilibrée des espaces par des pratiques raisonnées
- revaloriser les châtaigneraies aux abords du village – lutte contre les maladies et le cynips
- améliorer la gestion des forêts privées par le développement d'une filière bois

4.2 Forêt Soumise

La commune de Quasquara possède des parcelles boisées relevant du régime forestier et formant la forêt communale dite de Pietrosella/Quasquara, dans le secteur du Valdu San Petru (contenance : plus de 13 hectares).

Les formations forestières sont essentiellement constituées de chênes-verts et de châtaigniers avec la présence de houx.

Elle est accessible en utilisant le chemin aménagé pour accéder aux captages communaux. En revanche, il n'y a pas de plan d'aménagement forestier en cours sur cet espace boisé.

Une opportunité d'extension de cette forêt soumise est à l'étude sur des parcelles attenantes appartenant à la commune. Pour ce faire, un arrêté préfectoral viendra confirmer cette extension.

4.3 Défrichement

Si les travaux mettent fin à la destination forestière d'une ou plusieurs parcelles, il y aura défrichement.

Les projets doivent faire l'objet d'une demande préalable d'autorisation de défrichement (article L341-1 à 10 du code forestier), celle-ci devant être précédée par l'établissement d'une étude d'impact (ou la décision au cas par cas de non soumission à étude d'impact) (article L122-1 à 3 du code de l'environnement). Il faut rappeler que le débroussaillage légal n'est pas assimilé à un défrichement.

5- Espaces protégés et inventaires

La commune de Quasquara est directement concernée par une ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) ainsi qu'un périmètre ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux).

- **ZNIEFF de type 1 « Forêt des cinq communes et Col d'Arusula » qui s'étend sur 130 hectares du territoire communal (secteur de Bocca di l'Usciolu).**
- **Inventaire ZICO « Forêts domaniales de Corse » qui s'étend sur environ 5 hectares du territoire communal.**

D'autres inventaires présents dans les communes voisines (Bastelica en particulier) et avec lesquels les écosystèmes de la commune de Quasquara sont en interactions doivent être mentionnés :

- ZNIEFF de type 1 « Forêt de Pineta-Quarceta et massif montagneux de Punta di Forca d'Olmu »
- Réseau Natura 2000 ZSC « Massif du Renoso »

Il faut également préciser que la commune de Quasquara est inscrite dans le périmètre du PNRC, qui a pour objectif la protection et la mise en valeur des grands espaces ruraux habités, présentant une grande qualité paysagère et un patrimoine naturel et culturel riche mais fragile.

5.1 Les ZNIEFF

Ces secteurs ont été identifiés car ils présentent un aspect écologique particulièrement intéressant. Dans sa conception, l'inventaire ZNIEFF est donc un outil de connaissance et non une procédure de protection des espaces naturels. Il n'a pas de portée normative, même si ces données doivent être prises en compte notamment dans les documents d'urbanisme ainsi que dans les études d'impact.²

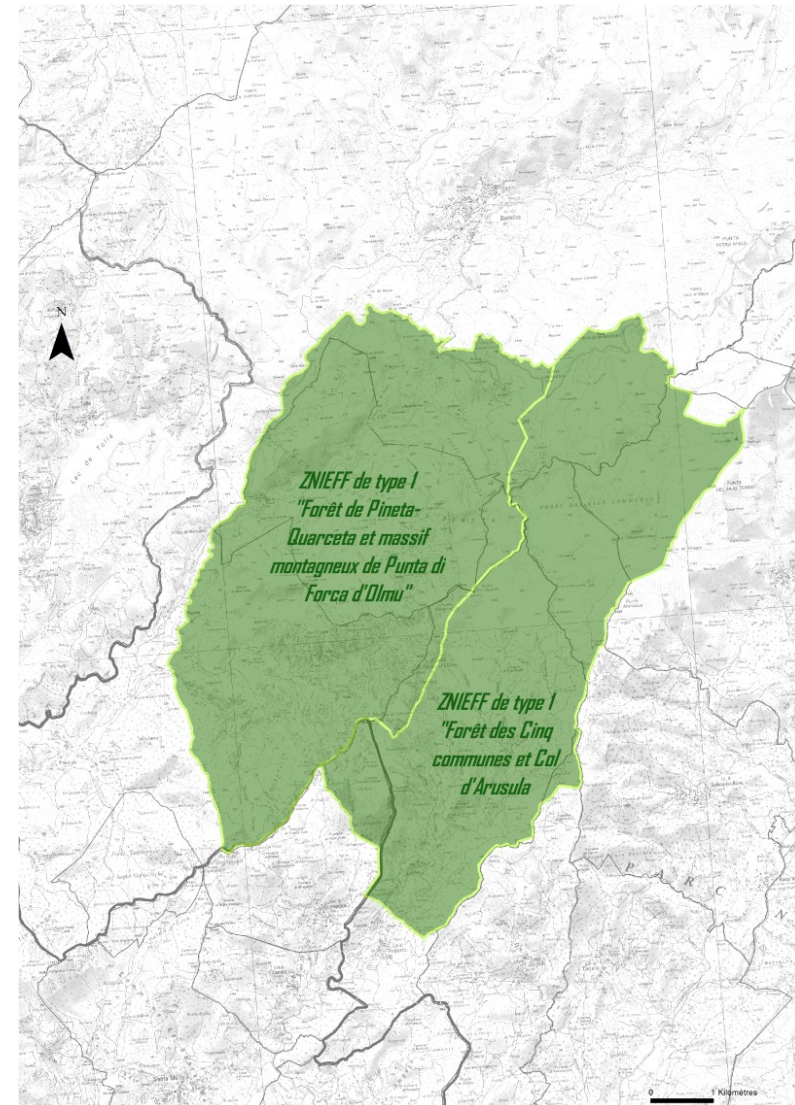
D'autres ZNIEFF sont présentes dans les communes voisines de Bastelica, Frassetu, Currà ou encore Zevacu. Cela démontre bien la richesse du patrimoine naturel de la vallée du Taravu et renforce les enjeux de préservation de la biodiversité.

ZNIEFF I – Forêts des cinq communes et Col d'Arusula – n°940004165

D'une superficie totale de 2529,43 hectares, cette ZNIEFF recouvre les communes de Bastelica, Frassetu, A Vuttera, U Tassu et Quasquara entre 789 et 1569 mètres d'altitude.

Elle est centrée sur le Col d'Arusula, traversée par une piste forestière partant de Frassetu et allant jusqu'à Bastelica. Le col est situé entre la Pointe de Mantellucchi (1679m) et la Pointe de Malvesa (1569m). La forêt des cinq communes s'étend au nord du col d'Arusula. L'amplitude altitudinale du périmètre est importante : les zones les plus basses se situent à des altitudes d'environ 800m. Plusieurs sommets culminent à plus de 1300m. Cette amplitude altitudinale se traduit par un étagement marqué de la végétation, depuis les chênaies sclérophylles de l'étage méditerranéen jusqu'aux hêtraies et sapinières de l'étage montagnard.

La zone est favorable à l'élevage extensif susceptible de s'accroître. Notons qu'au col d'Arusula en particulier, le pâturage favorise le maintien des milieux ouverts favorables à la biodiversité. La présence du sentier Mare à Mare induit une fréquentation notable du site par les randonneurs. Une activité d'exploitation forestière est susceptible de se développer dans la forêt communale et la forêt privée.



² [Developpement-durable.gouv.fr](http://developpement-durable.gouv.fr)

Cette ZNIEFF constitue un territoire de prédilection pour :

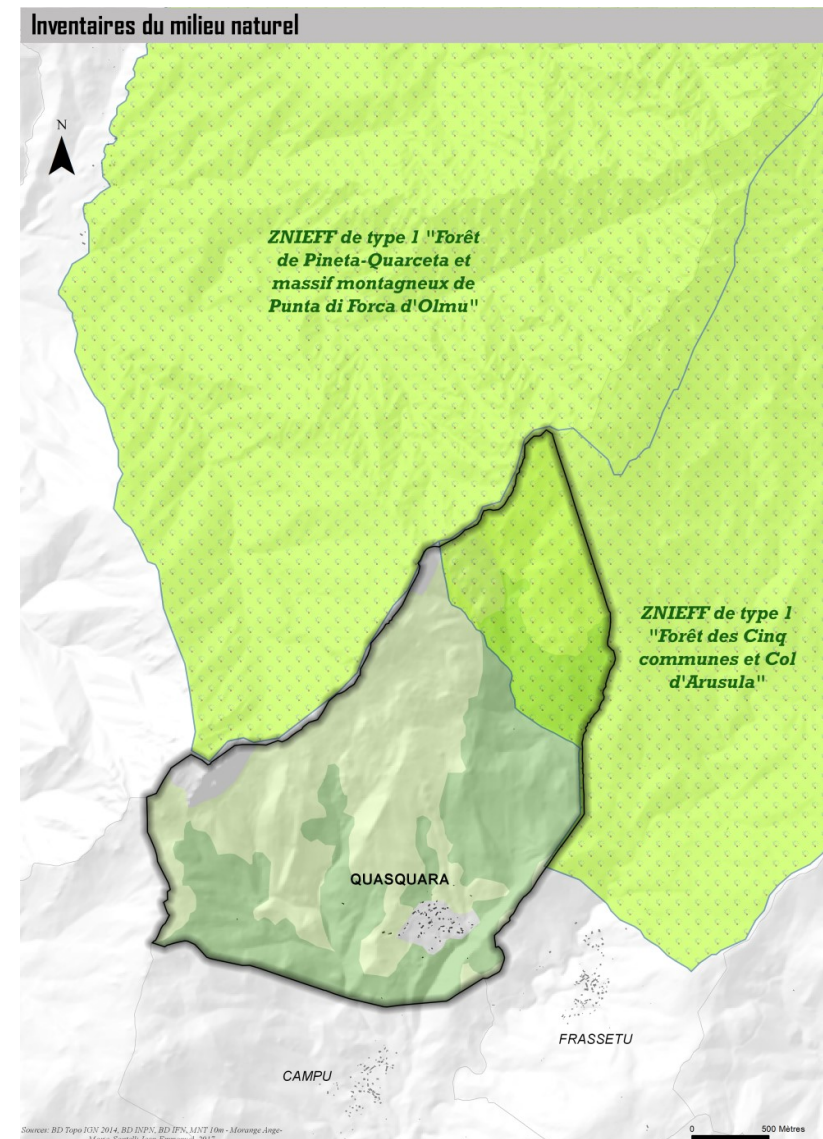
- **24 espèces déterminantes** : 4 amphibiens (Discoglosse Corse, Salamandre de Corse...) 1 mammifères (Murin de Bechstein), 14 oiseaux (Alouette des champs, Venturon corse, Caille des blés...) 3 Phanérogames (Erables a feuille obtuses, Myosotis tenu...), 1 poisson (Truite à grosses taches) et 1 reptile (Couleuvre à collier corse).
- **27 autres espèces** : 7 mammifères, 19 oiseaux et 1 reptile.
- **39 espèces à statut réglementé** : 3 amphibiens, 7 mammifères, 26 oiseaux, 2 reptiles et 1 angiosperme.

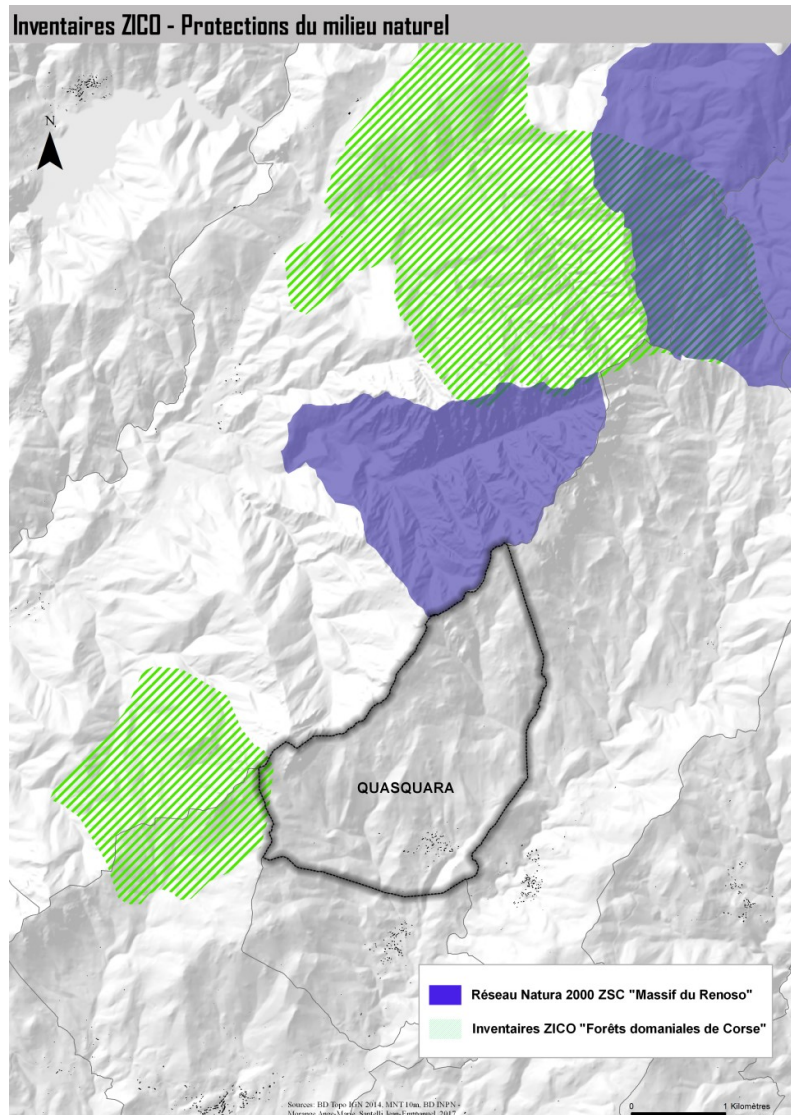
5.2 ZICO – Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux

Cette ZICO ne recouvre qu'une très petite superficie du territoire communal (5 hectares), à l'extrême ouest en limite de commune avec Santa Maria Sichè. Cette ZICO « Forêts domaniales de Corse » est également présente dans d'autres secteurs de la vallée du Taravu notamment sur les communes de Cuzzà et de Pallica. En dehors du périmètre de la vallée du Taravu, on retrouve cette Zico sur les communes de Bastelica et Santa Maria Sichè.

Ces zones n'ont aucune portée juridique mais constituent l'inventaire scientifique préliminaire aux Zones de Protection Spéciales (ZPS) intégrées au réseau Natura 2000.

Dans l'espace immédiat de Quasquara (limite communale nord avec Bastelica), des protections du milieu naturel sont effectives notamment sur les communes de Bastelica et dans un espace plus lointain dans les communes de Frassetu, A Vuttera ou U Tassu. Ces protections





notamment la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Massif du Renoso »
 Ces zones ont des caractéristiques faunistiques, floristiques et paysagère importantes avec la présence de :

- Pozzines
- Lacs d'altitude
- Cours d'eau de grande qualité
- Population de truite corse macrostigma de souche pure
- Pins larici
- Par et pelouse à Nard
- Végétation rupicoles
- Population de cerf corse
- Mouflon corse
- Espèces endémiques (faune et flore)

La présence de ces inventaires et protections dans l'espace proche de la commune démontre de nouveau la richesse du milieu naturel et la nécessité de le préserver.

Par leur localisation en distance, par le relief qui s'interpose entre elles et les zones à enjeux, ces espaces sensibles ne sont pas affectés par les projets communaux en cours de la commune.

Enjeux sur les milieux naturels sens

- *Conserver les caractéristiques du milieu qui favorisent la présence des espèces identifiées dans la ZNIEFF*
- *Sensibiliser aux impacts environnementaux des projets d'urbanisation, de projets agricoles ou de la seule présence humaine : pollution lumineuse, olfactive, cloisonnement des milieux (clôtures...).*



5.3 La trame verte et bleue

font parties du réseau Natura 2000 « Habitats, faune et flore » et forment

a) Définitions

La trame verte et bleue est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin.

- **Continuités écologiques**

Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (articles L.371-1 et R.371-19 du code de l'environnement).

- **Réservoirs de biodiversité**

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, ou les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre

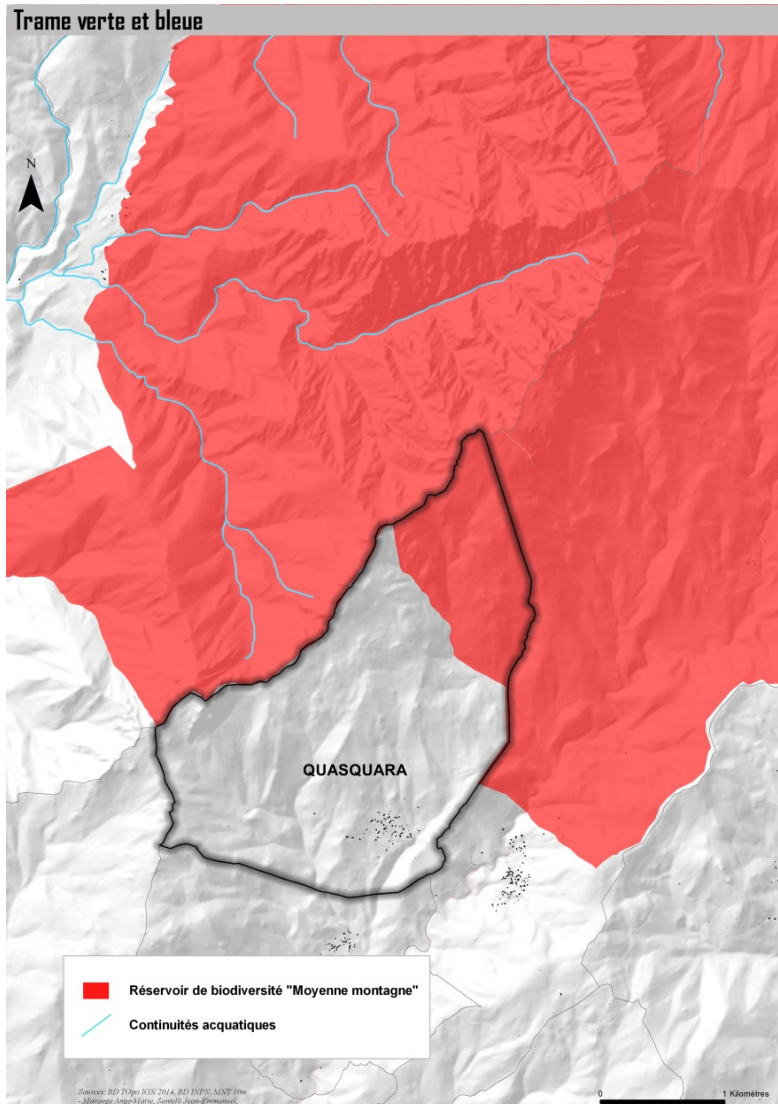
l'accueil de nouvelles populations d'espèces. Les réservoirs de biodiversité comprennent tout ou partie des espaces protégés et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité (article L.371-1 II et R.371-19 II du code de l'environnement).

- **Corridors écologiques**

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers. Les corridors écologiques comprennent les espaces naturels ou semi-naturels ainsi que les formations végétales linéaires ou ponctuelles permettant de relier les réservoirs de biodiversité, et les couvertures végétales permanentes le long des cours d'eau mentionnées au I de l'article L.211-14 du code de l'environnement (article L.371-1 II et R.371-19 III du code de l'environnement).

- **Cours d'eau et zones humides**

Les cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux classés au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement et les autres cours d'eau, parties de cours d'eau et canaux importants pour la préservation de la biodiversité constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Les zones humides importantes pour la



préservation de la biodiversité constituent des réservoirs de biodiversité

et/ou des corridors écologiques.

b) Trame verte et bleue sur le territoire communal de Quasquara

Au niveau régional, **5 sous-trames** ont été distinguées pour la prise en compte des grands types de milieux « naturels » et « semi-naturels » des étages et des paysages présents au sein du territoire corse.³

Les différentes sous-trames retenues pour la trame verte et bleue de Corse sont :

- Sous-trame « Basse altitude » (0-100m)
- Sous-trame « Piémonts et vallée » (100-600m)
- Sous-trame « Moyenne montagne » (600-1800m)
- Sous-trame « Haute montagne » (+ de 1800m)
- Sous-trame « Milieux humides et aquatiques »

Sur la commune de Quasquara, **1 seule sous-trame est représentée, c'est la sous-trame « Moyenne montagne » (600-1800m)** : les étages supra-méditerranéen, montagnard et une partie de l'étage subalpin y sont regroupés. Celle-ci se retrouve entre 600 et 1800 mètres d'altitude et correspond à la limite altitudinale des boisements. Cette sous-trame est ainsi essentiellement composé, selon Corine Land Cover (2006), de forêts (43%), de milieux à végétation arbustive et/ou herbacées (36%) et d'espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation (20%). Le réservoir de biodiversité de cette sous-trame **couvre 130 hectares sur le territoire communal.**

5.4 Le label « Site rivières sauvages »

³ Annexe 5 « TVB » du PADDUC

Le Taravu est le premier fleuve de Corse à recevoir le label « Site et rivières sauvages » le 17 octobre 2017. L'ensemble du bassin versant possède des caractéristiques écologiques importantes et une grande diversité d'espaces naturels à forte valeur environnementale :

- 6 ZNIEFF de type 1
- 5 ZNIEFF de type 2
- 5 sites Natura 2000

Le bassin versant est également couvert par le périmètre du Parc Naturel Régional de Corse (PNRC) sur environ 20 500 hectares soit 6% de la surface totale du PNRC. Il est aussi favorable au développement de la truite et à ce titre, **le Taravu présente les caractéristiques d'un cours d'eau de 1^{ère} catégorie piscicole.**

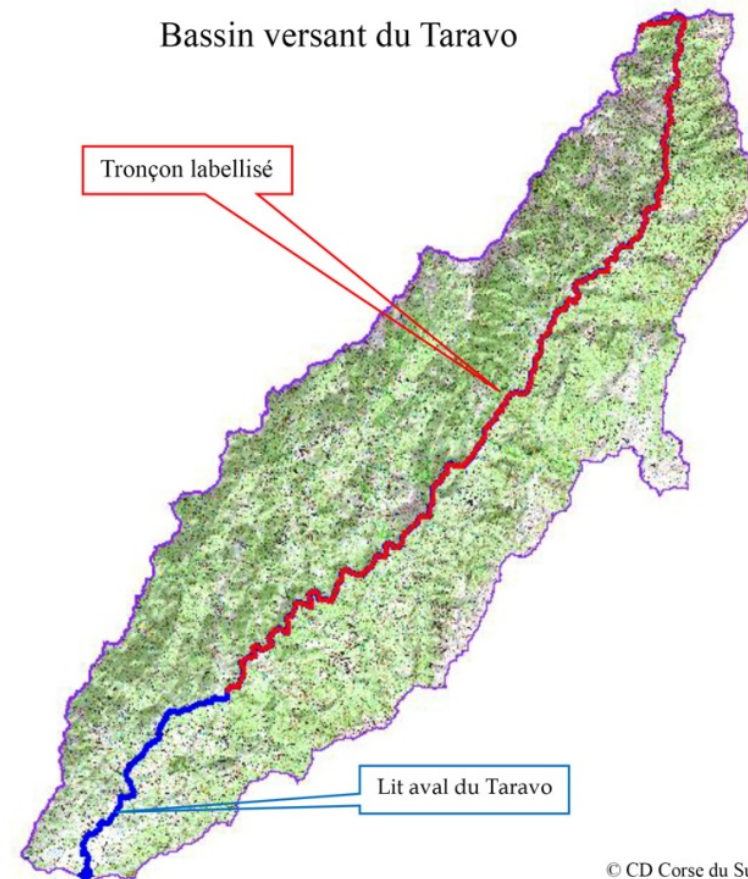
Aussi un grand nombre d'espèces végétales et animales se développent sur le bassin versant. Il s'agit aussi bien de plantes que d'arbres et arbustes, d'oiseaux, de reptiles, d'amphibiens, d'insectes ou encore de mammifères. Nombre d'espèces sont d'ailleurs endémiques, rares, protégées et souvent les trois à la fois.

Le Conseil Départemental de Corse-du-Sud a décidé d'engager un projet ambitieux visant à **préserver et valoriser le patrimoine naturel, notamment les milieux naturels aquatiques et leur environnement, la biodiversité et le ressource en eau douce face à diverses pressions et menaces.**

Cette labellisation, qui a permis le classement du Taravu en Espace Naturel Sensible, vise à répondre à la préservation de ce site d'exception mais également à sa valorisation dans le cadre d'un projet territorial de développement durable.⁴

Ainsi un programme d'actions est mis en œuvre sur la base de trois volets :

- La restauration
- La conservation
- Gouvernance et gestion du projet de labellisation



© CD Corse du Sud

⁴ Programme « Site rivières sauvages »

6- Risques naturels

6.1 Risques incendies

a) Contexte communal

Les incendies de forêts constituent un risque naturel ou assimilé dont la puissance dépend étroitement des conditions météorologiques. La récurrence importante rappelle à tous l'origine humaine comme cause principale de ce phénomène.

De nombreux facteurs font de la Corse un milieu favorable aux incendies de forêts :

- Un relief accidenté ;
- La présence de végétation combustible sur 80% du territoire qui constitue un facteur favorable à la propagation sur des grandes surfaces ;
- La sous-exploitation agricole du territoire qui favorise le développement de la biomasse combustible ;
- Un climat méditerranéen caractérisé par des épisodes venteux fréquents, forts ou très forts, et une forte sécheresse, induisant une végétation extrêmement réactive au feu ;



Une végétation dense et uniforme aux abords des constructions

S'ajoutent d'autres facteurs qui complexifient les conditions d'intervention :

- Une urbanisation désordonnée voire diffuse, qui complique l'action des secours en raison de la multiplicité des points sensibles à défendre ;
- Le débroussaillage réglementaire pas toujours bien appliqué ;
- Un tourisme de pleine nature en développement ;
- Des dessertes routières ne permettant pas aux services d'incendie et de secours, d'intervenir en toute sécurité, dans les nombreuses zones urbanisées ;
- Une faiblesse des ressources en eau de certaines zones, handicapant les opérations de lutte.

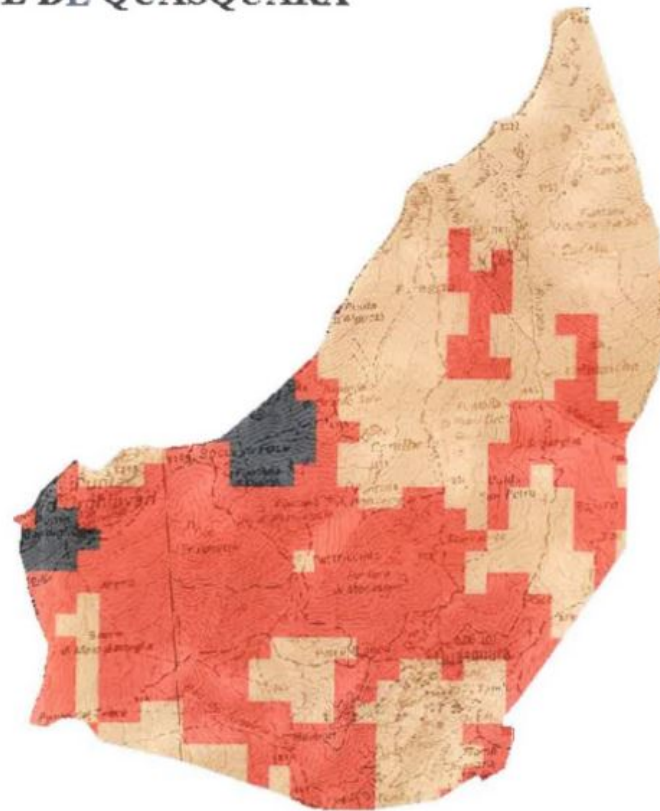
Ces facteurs font de la Corse la seule région où la totalité des communes est concernée par le risque d'incendie de forêt.

b) Contexte communal

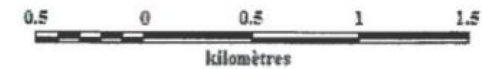
Depuis le début des années 2000 et jusqu'à 2017, la base de données « Prométhée » recense deux départs de feu sur la commune. Celui-ci date du 24 août 2000 et a parcouru 0,3 hectares de végétation. Plus récemment, le 4 novembre 2017, un incendie a parcouru quelques hectares sur la commune suite à un écobuage mal maîtrisé.

Malgré ce bilan très positif, la biomasse disponible est très importante et les conditions climatiques de plus en plus sensibles avec les déficits pluvieux récurrents ces dernières années. Bien que la vallée soit fraîche et humide, le risque est réel. Une carte d'aléa proposée par les services de l'état nous indique les zones les plus vulnérables au risque feux de forêts.

ALEA FEUX DE FORETS - COMMUNE DE QUASQUARA



DOCUMENT DE TRAVAIL - qui ne peut être considéré
comme opposable au vu du manque de précision des données
et qui devra faire l'objet d'étude approfondie sur les zones à enjeux



a. Rappel des dispositifs de protection

La réalisation d'un document d'urbanisme permet d'encadrer plus régulièrement les périmètres dans lesquels doivent s'opérer les débroussailllements légaux indispensables à la protection des biens et des personnes.

Toute nouvelle zone urbanisables doit être desservie par des voies ayant les caractéristiques suivantes :

- Une largeur minimale de chaussée carrossable d'au moins 4,5m
- Une pente inférieure à 15%
- Une hauteur libre de 4m

Des poteaux incendie normalisé (60m3/h pendant 2 heures) peuvent être imposés

Comment débroussailler ?

Débroussailler, CE N'EST PAS TOUT ENLEVER !
MAIS C'EST respecter les distances de sécurité afin de garantir une discontinuité de la végétation.

Massif arbustif Ø < 5m → 2m

2m → 2m → 3m → 2m

Mises à distance minimales à respecter

Ne pas laisser de combustibles contre la construction ou sous les arbres !

Élagage des arbres sur 2 mètres minimum ou 50% de la hauteur pour les résineux et 30% de la hauteur pour les feuillus

Élimination de tous les végétaux coupés et de toutes les parties mortes des végétaux conservés

Vous devez éliminer les végétaux coupés soit par évacuation dans une déchetterie, soit par broyage, soit par incinération en respectant la réglementation départementale d'emploi du feu. Un entretien annuel garantira le maintien en conformité de la zone débroussaillée et nécessitera un travail moins important que le premier débroussailllement. En cas de feu, pensez à fermer toutes les ouvertures de votre maison et, sauf consignes d'évacuation, restez confinés chez vous.

Qui débroussaile et où ?

Cas 1 : zones urbaines d'un POS/PLU et lotissements

Le propriétaire du terrain a la charge du débroussailllement sur la **totalité de sa parcelle**, qu'elle soit bâtie ou non bâtie...

... + 50 mètres à partir des murs de sa construction s'il est en limite.

Cas 2 : zones naturelles d'un POS/PLU ou communes non dotées de document d'urbanisme

Le propriétaire de la construction a la charge du débroussailllement sur une profondeur de 50 mètres à partir des murs de celle-ci...

... que les parcelles lui appartiennent ou pas.

Et en cas de superposition d'obligations de débroussailler ?

- le propriétaire de la parcelle débroussaile s'il est lui-même soumis à obligation (cas du propriétaire A)
- S'il ne l'est pas (cas du propriétaire C), l'obligation revient au propriétaire de la construction la plus proche de la limite de la parcelle (propriétaire D par rapport à B)

Enjeux :

Favoriser la gestion sylvo-pastorale et le retour au pastoralisme pour ouvrir le milieu afin de réguler la biomasse combustible et réduire sa continuité

Grouper l'habitat et mise en place du débroussailllement légal

6.2 Risques inondations et gestion des eaux pluviales

a. Réseau hydrographique

La commune de Quasquara n'est pas directement concernée par ce risque d'inondation mais les effets de torrentialités caractéristiques de la méditerranée peuvent affecter tous les rus et talwegs. **Ainsi les constructions s'implanteront obligatoirement à une distance minimale de 15 mètres** par rapport aux berges des cours d'eau afin de limiter le risque lié aux débordements en cas de phénomènes pluviométriques exceptionnels.

Cette disposition permet également de protéger les berges des cours d'eau qui participe au maillage des couloirs écologiques à toutes les échelles du bassin versant et de réduire le risque de pollution accidentelle.

b. Eaux pluviales

Le taux d'imperméabilisation du territoire de Quasquara est très faible au regard de l'emprise des espaces artificialisés. Ceux-ci sont principalement caractérisés par :

- L'emprise des voies dont les ruelles
- L'emprise des constructions et leurs abords (terrasses)

L'évacuation des eaux pluviales sur les espaces publics se fait naturellement en absence de système de collecte des eaux pluviales. Elles

suivent les voies naturelles, les bas-côtés de la RD en s'écoulant vers les ruisseaux les plus proches ou s'infiltrant directement dans le sol. La présence de terrains en terrasse dans les environs facilite cette infiltration.

La densité de la couverture végétale sur les versants environnants limite les volumes d'eaux pluviales en favorisant l'écoulement progressif, l'infiltration et par la même occasion les effets d'érosion des sols.

6.3 Risques mouvements de terrain et chutes de blocs

Les mouvements de terrain se manifestent par un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol. Ils résultent d'une susceptibilité géologique, fréquemment aggravée par l'action de l'eau et de l'homme. Le risque de mouvements de terrain englobe les mouvements rapides (éboulements rocheux, coulées boueuses et glissement de terrain), présentant généralement des dangers pour les personnes, et les mouvements dits lents (retrait-gonflement des argiles).

Les dossiers départementaux des risques majeurs présentent le niveau d'aléa synthétique par commune.

Une cartographie a été réalisée à l'échelle communale (1 :5 000 à 1 :10000), notamment au fur et à mesure des documents d'urbanisme, sur les secteurs jugés prioritaires. Sur ces zones, l'estimation qualitative, et si possible quantitative, des enjeux (humains, structurels et économiques) doit permettre de préciser la vulnérabilité des sites et de hiérarchiser le

niveau de risque associé. Cette évaluation garantie à terme l'optimisation des investissements publics en matière de prévention et de protection contre ces risques et fournit des éléments objectifs pour la prise en compte de ceux-ci dans l'aménagement.

Dans la mesure où nous ne disposons d'aucune étude d'aléas sur le territoire de la commune (donc pas de fichiers DDTM/SIG) il appartient à la commune d'établir l'absence d'interaction entre les zones potentiellement exposées à ce type de risque et les zones constructibles.

Le village de Quasquara est implanté à flanc de versant, 2 ruisseaux sporadiques sans activité torrentielle se situent au nord et à l'est des zones bâties. Les pentes moyennes à l'intérieur et autour du village oscillent entre 12% et 20% mais sont composées d'un couvert végétal assez dense. Il n'y a pas de masses rocheuses apparentes à proximité des zones habitées et il n'y a donc pas de risques avérés liés à des mouvements de terrain et chute de blocs.

Quasquara n'est pas concerné pas le risque de mouvements de terrain et chutes de blocs.

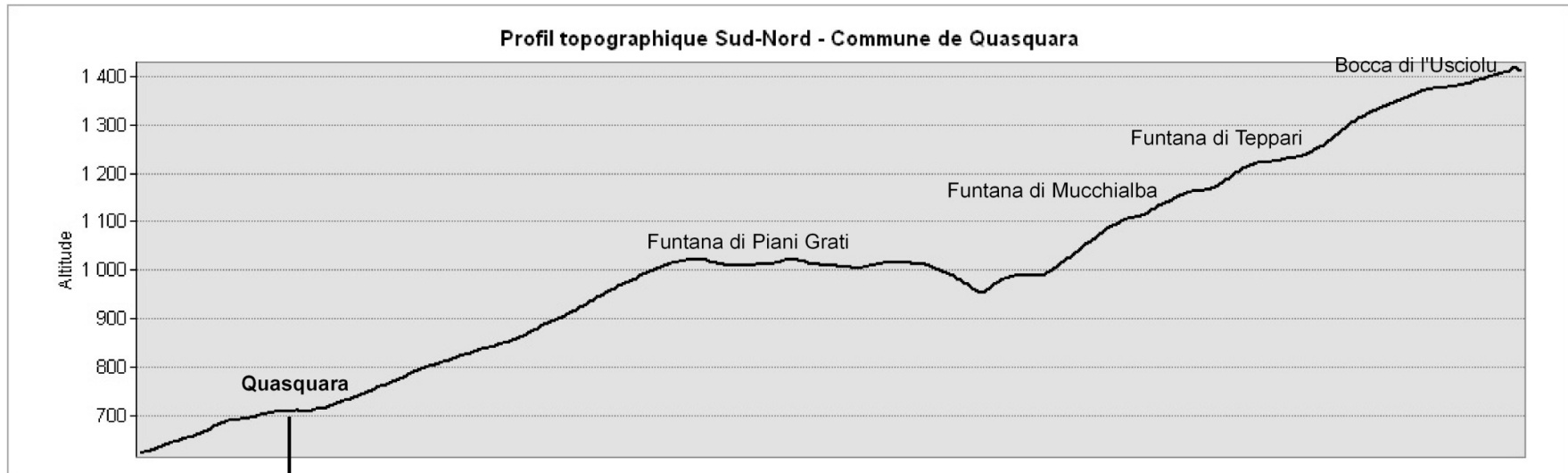
6.4 Risque sismique

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes :

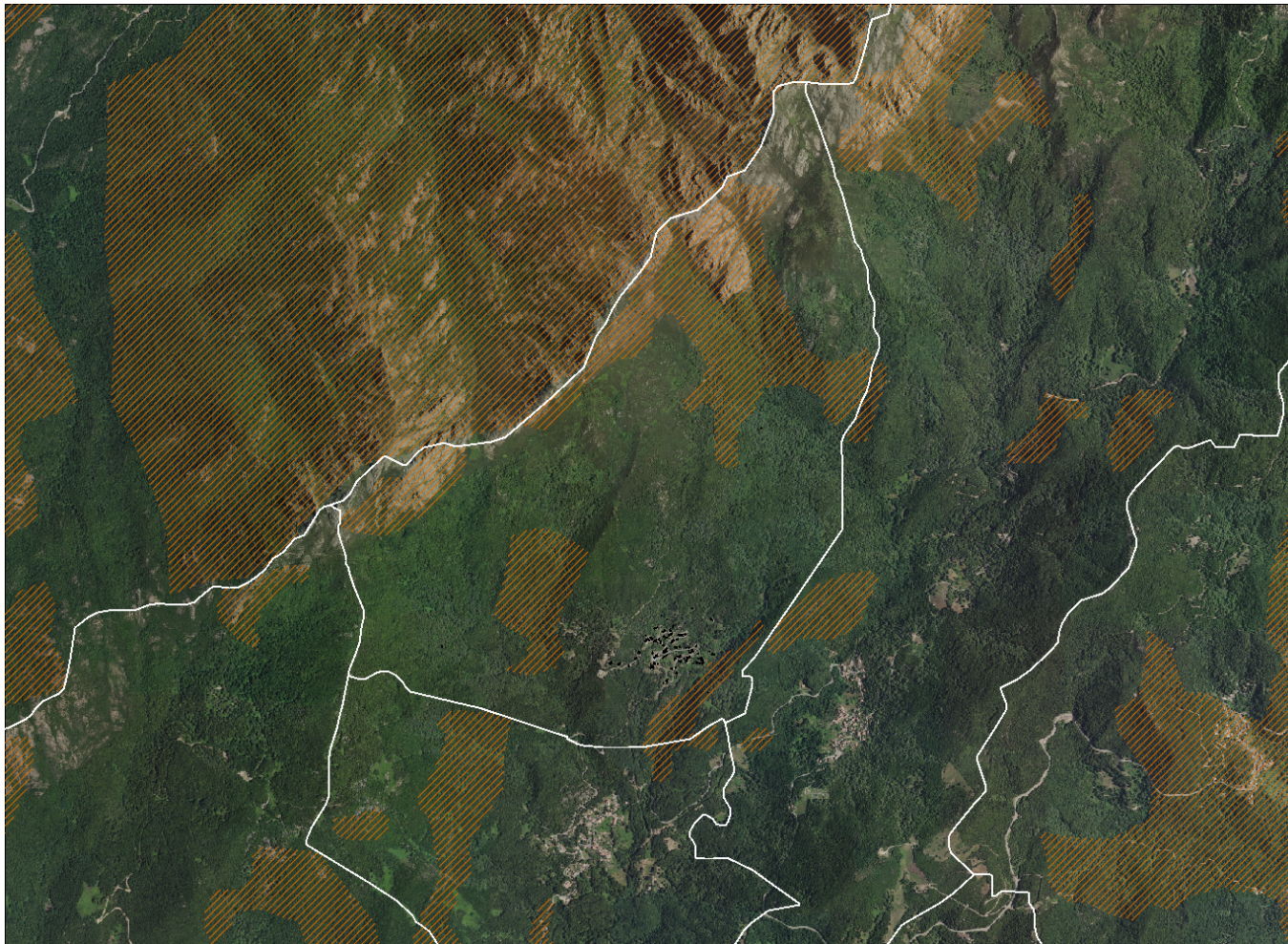
- Une zone de sismicité 1 où il n'y a pas de prescriptions parasismique particulière pour les bâtiments à risque normal (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible) ;
- Quatre zones de sismicité 2 à 5, où les règles de construction parasismique sont applicables aux nouveaux bâtiments, et aux bâtiments anciens dans des conditions particulières.

La corse est intégralement située en zone 1. Le risque sismique y est classé comme « négligeable ou nul »

Quasquara n'étant pas concernée par des masses rocheuses notamment dans les environs des lieux de vie, il n'y a donc pas d'enjeux.



Google image : Gite d' étape l' Aglija de Quasquara



Carte Aléas Mouvement de terrain et chutes de blocs

Source : bases de données DDTM 2A - 2018

6.5 Le radon

Comme toutes les régions granitiques, la Corse est exposée au risque radon et plus particulièrement la Corse-du-Sud qui est le département dont l'activité radon est la plus importante de France. Ce gaz inodore et incolore dont la densité est sept fois plus importante que l'air constitue la principale source de radioactivité naturelle de Corse.

La commune de Quasquara figure parmi les communes qui ne sont concernées par aucune mesure. Il n'y pas d'enjeu à ce titre.

7- Gestion des déchets

7.1 Déchets ménagers

a. Gestion : de la collecte au traitement

La communauté de communes de la Pieve di l'Ornanu l'entière compétence sur la gestion des déchets. Elle a fixé les objectifs suivants :

- La réduction des quantités de déchets
- L'enfouissement et l'accroissement de la valorisation des déchets

La collecte : Elle s'opère de la manière suivante : hors saison : 3 fois par semaine et en haute saison : 5 fois par semaine

Les encombrants : la collecte régulière des objets encombrants s'effectue 2 fois par mois. Ces objets sont emportés à la recyclerie de Macà à Croci

Site de traitement : les déchets collectés sont acheminés sur le site de Vighjaneddu.

7.2 Eaux usées

a. Rappels

La commune a transféré cette compétence à l'intercommunalité.

La gestion des eaux usées constitue un enjeu majeur dans la lutte contre les pollutions des sols et des eaux de surfaces.

Le SDAGE développe cette problématique que les documents de planification doivent obligatoirement intégrer notamment en anticipation de l'évolution urbaine et démographique du territoire.

Par ailleurs, l'**arrêté préfectoral du 22 mai 2012 relatif aux conditions de mise en œuvre et de gestion applicables aux installations d'assainissement non collectif recevant une charge de pollution organique inférieure ou égale à 12 kg/jour de demande biochimique en oxygène (DBO5)** précise les conditions de mise en œuvre de l'assainissement individuel à l'égard des parcelles voisines et des cours d'eau.

Le zonage constructible doit veiller à la compatibilité entre cet arrêté et les possibilités de bâtir.

b. Dispositifs d'assainissement

L'espace communal est entièrement raccordé à un réseau d'assainissement collectif.

• L'assainissement collectif

Il est constitué par un réseau de collecte et de transport des eaux usées vers un ouvrage public d'épuration. La STEP de Quasquara est vétuste, de type lit bactérien faible charge et **elle doit faire l'objet d'une réhabilitation voire une reconstruction.**

Le projet de construction d'une nouvelle **STEP d'une capacité de 250 EH** sans stockage de boue été proposé en juin 2015 pour un montant estimatif de 395 350 €.

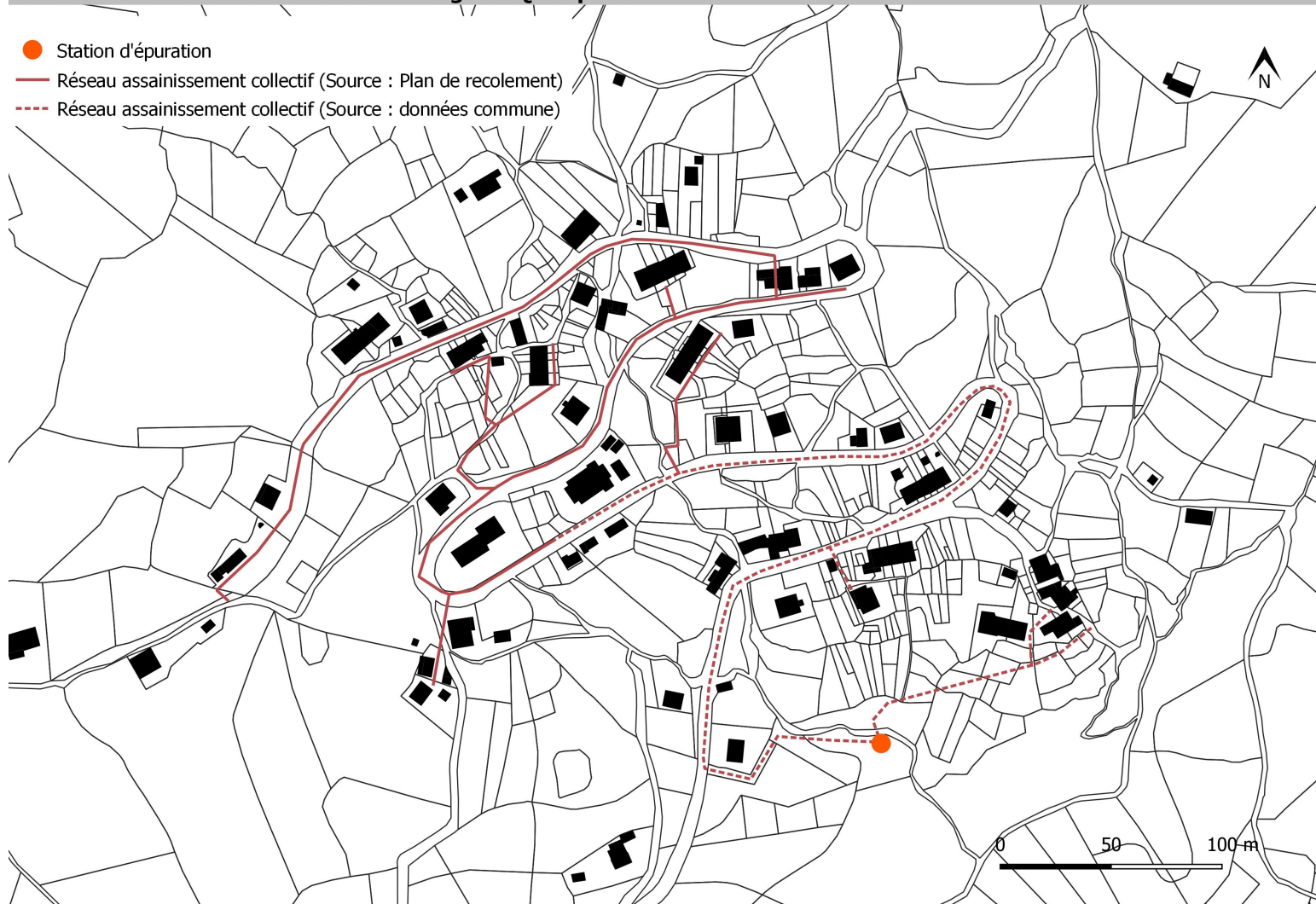
La communauté de communes a prévu en 2018 dans son programme de travaux de remise en état de l'équipement. De ce fait et selon la police de l'eau, la STEP malgré ses dysfonctionnements pourra accueillir entre 5 et 8 logements permanents supplémentaires.

L'échéancier des travaux est le suivant - 2019

- l'APS de la future STEP est en cours – octobre 2018,
- le levé topographique – novembre 2018
- Calendrier travaux en cours d'études par l'intercommunalité : priorités de la CCPO

Réseau d'assainissement collectif - Village de Quasquara

- Station d'épuration
- Réseau assainissement collectif (Source : Plan de recolement)
- - - Réseau assainissement collectif (Source : données commune)



8- Paysages

La loi n°2016-1087 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été promulguée le 8 août 2016.

Ces objectifs se conjuguent avec les orientations fixées par le PADDUC. Ainsi, les documents de planification s'attacheront à analyser les enjeux paysagers pour une requalification ou une préservation de l'existant en intégrant les grandes lignes de forces.

L'atlas paysager participe en Corse à la compréhension des paysages et apporte des pistes de réflexion qui peuvent entre autres être abordées à l'échelle de carte communale.

8.1 Quasquara dans le paysage de la vallée du Taravu

La vallée du Taravu présente plusieurs séquences paysagères d'amont en aval, du massif du Rinosu (nord-est) jusqu'à la rive du golf du Valincu (sud-ouest). Le fleuve Taravu arrose le bassin versant sur près de 63 kilomètres sur un tracé modeste qui parfois se resserre en défilés notamment entre Livesi et A Vuttera.

Les villages et les hameaux se sont établis le long des pentes façonnées par le cours d'eau du fleuve, en vis-à-vis de part et d'autre de la vallée. **Ce sont pour la plupart des villages typique de montagne autour des 600 mètres d'altitude, perchés sur des promontoires rocheux et les habitations sont disposées autour d'un noyau historique.** Le fleuve quant à lui sert de fil conducteur entre les différents étages de la vallée, dont les paysages végétaux contrastés dénotent l'influence de l'altitude et les nuances de climat méditerranéen.⁵

La vallée se découpe en 6 unités distinctes d'amont en aval :

- La haute vallée du Taravu,
- Les versants de Cruscaghja-Istria,

- Les bassins d'Ornano-Panicali,
- Les vallons d'Ornano,
- Les coteaux et plaines du Taravu,
- Les vallons de Cupabia.

La commune de Quasquara fait partie de l'unité des Bassins d'Ornano – Panicali situé sur la rive droite du fleuve Taravu et qui englobe les villages de Frassetu, Quasquara, Campu, Santa Maria Sichè, Grussettu à Prugna, Ziddara, U Furciolu et Ampaza.

L'unité recouvre le bassin versant du Fiumicellu et s'appuie sur la crête qui s'élève, du sud-ouest au nord-est, de la Punta di Garracinaghju (1162m) à la Punta di Sambuchiccia (1446m) en direction du plateau d'Ese.

Les reliefs, relativement doux, ménagent de nombreux replats ou se sont installés les villages. Autour de Santa Maria Sichè et des bourgs situés près du fond de vallée – Ziddara, U Furciolu, Azilonu è Ampaza -, le maintien d'espaces cultivés met en valeur les paysages bâtis, dont la découverte est facilitée par le maillage de petites routes desservant les lieux habités. L'habitat groupé avec ses maisons en granite, aux façades de pierre apparente et toits de tuile, est caractéristique de l'architecture vernaculaire de l'ensemble.

Plus isolé, le vallon de Frassetu est aussi plus sauvage. Le milieu naturel domine, et autour des villages – Frassetu, Campu, Quasquara – les terrasses autrefois en culture sont abandonnées au maquis.

Le manteau de haut maquis forestier à chêne vert se fait prépondérant sur les versants. Ce paysage végétal et animé par quelques prairies d'un vert plus tendre, la présence de chênes pubescents et de châtaigniers isolés ou en petits bosquets participant à diversifier la palette des couleurs.

Les vues amples de l'unité révèlent l'importance du couvert forestier, dans lequel les villages semblent se noyer lorsque leurs abords jardinés ne plus entretenus. En fond de vallons les prairies et le bocage en frange s'étendent de part et d'autre des cours d'eau soulignés par leur ripisylve.

⁵ Atlas des paysages de la Corse

Exemple de l'habitat typique de l'unité paysagère



Unité paysagère du Taravo
Extrait Atlas des paysages – DREAL Corse

8.2 Quasquara, ses ambiances rurales à préserver

Le village se présente par petits groupes de maisons mitoyennes (souvent modestes) pour les plus anciennes et par des maisons familiales d'époques variables plus dispersées entre les premiers. De ce fait, deux éléments permettent de définir l'espace villageois :

- Les espaces publics
- Les espaces de jardins

Contrairement à d'autres villages, ici les effets de co-visibilité sont rares entre un quartier et un autre. La notion de vue d'ensemble n'a pas ici la valeur habituelle en absence d'une vue lointaine affirmée dans laquelle le village serait impliqué. Par contre, les ambiances locales, par lieux-dits, le paysage vécu prend une dimension très significative dans la construction du village. En prendre conscience est essentiel pour guider l'évolution du village, de ses quartiers sans le banaliser.

Les espaces publics sont caractérisés par leurs formes diverses mais une cohérence d'ensemble :

- La voie principale
- Les ruelles piétonnes
- Une place
- L'environnement situé entre l'église et la mairie

Ils sont organisés et tissent donc un maillage entre les différentes parties du village, même les plus contemporaines.

Les ambiances sont de qualité, rythmées par une forte présence des arbres (parfois remarquables) le long de la voie et des petits ouvrages en pierres (des bas-côtés jusqu'à la fontaine).

Un autre aspect qui apporte de la qualité à ces espaces c'est l'absence de clôtures par endroit, laissant place à des perspectives, des alignements de façades, ...et des espaces soignés sur le domaine privé mais en contact avec le domaine public.



Les trottoirs enherbés amenuisent l'impact de l'aménagement routier dans sa dimension purement technique. Ici la voie est ouverte à tous les modes de circulation. En été, la voiture envahit ces espaces mais cela reste éphémère.



Recommandations

La carte communale est dépourvue de règlement local. Aussi, plusieurs recommandations :

- Eviter les clôtures donnant sur le domaine public et la voirie en particulier ; en cas d'impossibilité marquer l'espace privé par des ouvrages simples inspirés des anciens. (murets bas par exemple)
- Interdire les matériaux comme le PVC, les couleurs inadaptées le bois et la pierre (de teinte identique)

- Maintenir et renforcer les alignements d'arbres ; un arbre abattu, un replanté : favoriser les mêmes essences
- Conserver une cohérence sur l'ensemble du mobilier urbain
- Conserver les petits ouvrages tant sur le domaine privé que public

Le paysage local trouve est riche de ses particularités comme ici les fontaines, les écoulements d'eaux le long de venelles mais aussi de petits éléments implantés sur les parcelles privées.

Dans les espaces privés on compte également les espaces de jardins, aujourd'hui globalement abandonnés. Leur remise en état demande dans un premier temps d'avoir résolu le cas des indivisions ; et un retour de populations qui apprécie le jardinage. Ces changements surviendront d'où la nécessité de les préserver. Ils ont aussi un rôle régulateur des eaux de surfaces au sein du village.

La combinaison de ces éléments garantit la singularité de Quasquara.



Cf. Site de la DRAC et fiches techniques

CF. Cahier de recommandations architecturales et paysagères ci-joint

Les nouveaux projets de constructions tout en intégrant des éléments de modernité doivent aussi respecter l'unité des lieux, ses ambiances. La commune donnera l'exemple par son projet de logement et pourra également procéder à un réaménagement de la piscine et son environnement bâti dont les choix initiaux semblent inadaptés aux ambiances du village.



La commune souhaite s'engager dans cette démarche qualitative après la fin de gros chantiers plus techniques.

1- Contexte régional

La région compte au dernier recensement de 2014, 324 220 habitants, soit 18 550 de plus qu'en 2009, ce qui représente une croissance de 6% sur 5 ans. Ce taux démontre une croissance assez soutenue, nettement supérieure à la croissance de la France métropolitaine qui affiche une croissance de 2,5% sur les 5 années.

Les 2 pôles urbains d'Aiacciu et Bastia regroupent plus de 41% de la population totale de l'île et connaissent des taux de variation annuels moyen de 1,30% (Aiacciu) et de 0,55% (Bastia) entre 2009 et 2014. Cependant, ce sont les couronnes de ces 2 grands pôles qui ont gagné davantage de population avec une croissance qui atteint 1,8% et 5400 personnes s'y sont installées durant ces 5 années. Les communes de ces 2 couronnes, principalement situées dans la CAPA et la CAB, sont attractives pour les personnes travaillant dans les pôles urbains et qui quittent ces derniers à la recherche de logements plus grands et moins coûteux.

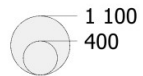
Toutefois, la plus forte variation de population se trouve dans les communes de plus de 1000 habitants, situées hors influence d'un pôle urbain. Les 18 communes concernées affichent une croissance globale de 1,82% par an, soit 2970 habitants supplémentaires sur 5 ans. Les communes de Carghjese, Aleria, Lecci ou encore Figari connaissent les plus fortes hausses de population depuis 2009.

Les communes de moins de 500 habitants continuent de perdre de la population avec une baisse annuelle moyenne de 0,4%, soit une perte globale de 300 habitants entre 2009 et 2014.

III. POPULATION ET DEMOGRAPHIE

Répartition des communes de plus de 1000 habitants en 2014 (hors Ajaccio et Bastia) et évolution de leur population depuis 2009

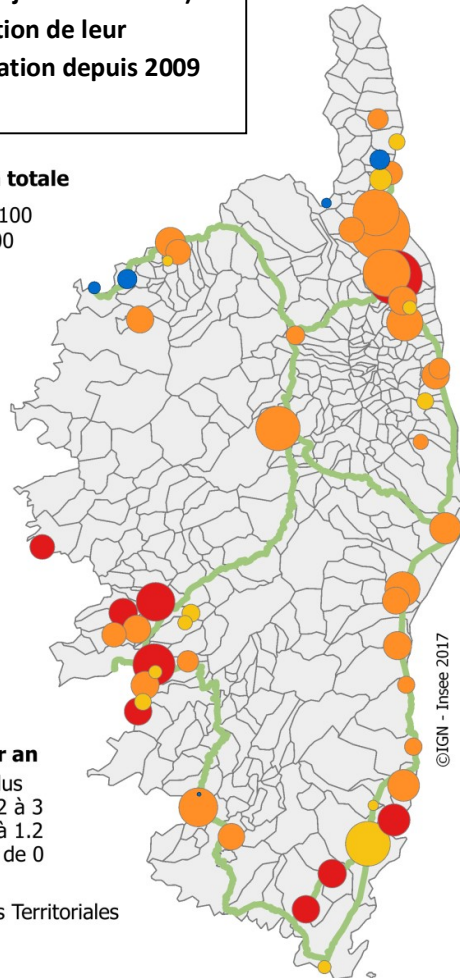
Variation totale



en % par an

- 3 et plus
- de 1.2 à 3
- de 0 à 1.2
- moins de 0

— Routes Territoriales



©IGN - Insee 2017

Type d'espace	Nombre de Communes	Population au 01/01/14	Part de la population (en %)	Variation annuelle moyenne entre 2009 et 2014 (en %)
Hors aires urbaines (>=1 000 hab)	18	34 482	10,6	1,82
Couronne Bastia	47	28 134	8,7	1,81
Couronne Ajaccio	52	35 897	11,1	1,75
Autres Aires Urbaines	45	56 399	17,4	1,45
Pôle Urbain Ajaccio	1	68 587	21,2	1,30
Pôle Urbain Bastia	7	66 863	20,6	0,55
Hors aires urbaines (500-1 000 hab)	17	19 859	6,1	0,46
Hors aires urbaines (<500 hab)	173	13 994	4,3	-0,42
Total Corse	360	324 215	100,0	1,18

Source : Insee, Recensement de la population 2014

Ces rythmes d'évolution démographiques permettent d'effectuer des projections à l'horizon 2050. En effet, l'INSEE estime que si l'on suit les tendances de ces dernières années, la Corse compterait au **1er janvier 2050 une population de 385 500 habitants, soit 20% de plus qu'en 2013 avec 65 300 personnes supplémentaires**. D'après ce scénario « central » de projection, la population continuerait d'augmenter mais à un rythme plus modéré avec un taux de croissance annuel de 0,5% contre 1,1% sur les 25 dernières années (1990-2014). Malgré ce rythme plus modéré, ce n'est pas sans incidences sur les questions d'aménagement du territoire et notamment dans le besoin de logements supplémentaires.

La croissance démographique de ce scénario sera largement portée par **les échanges migratoires, tandis que le solde naturel, négatif depuis 2013 continuerait son déclin jusqu'en 2050**. Cette croissance sera également marquée par **le vieillissement de la population insulaire** engendré par l'arrivée des baby-boomers aux âges élevés ainsi qu'à l'augmentation de l'espérance de vie. **La quasi-totalité de la hausse de la population de la Corse concernerait les personnes**

âgées de 65 ans ou plus et le nombre de jeunes (moins de 20 ans) serait en diminution d'environ de 2% par rapport à 2013. Cette dernière tendance est liée au faible taux de fécondité, d'autant plus que le solde migratoire n'affecte que peu cette catégorie d'âge. Ce vieillissement entrainera des conséquences au niveau social et démographique notamment dans les zones rurales de la Corse.

2- Contexte local

2.1 Population totale

Au dernier recensement de l'INSEE en 2014, la commune de Quasquara comptait 53 habitants pour une densité moyenne de 8,7 habitants au km². En 2015, 55 habitants sont recensés, revenant au niveau de 2009, soit une stabilité.

C'est la commune la moins peuplée de la Communauté de Communes de la Pieve de l'Ornanu derrière Cardu à Torghja (33 habitants), récent EPCI créé en janvier 2017 et regroupant 28 communes au total. La population de Quasquara représente 0,45% de la population totale de la

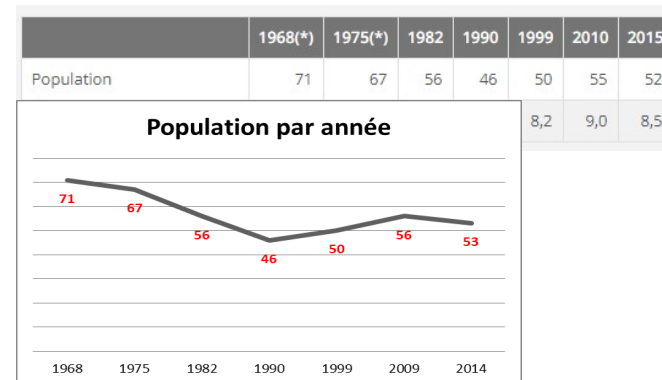
	Population totale 2013			Population totale 2050		
	Corse		France métropolitaine	Corse		France métropolitaine
	nombre	%	%	nombre	%	%
Moins 20 ans	66 092	20,6	24,4	65 000	16,9	22,0
De 20 à 64 ans	187 329	58,5	57,9	187 000	48,5	50,7
65 ans ou plus	66 788	20,9	17,7	133 500	34,6	27,3
dont : 75 ans ou plus	33 051	10,3	9,1	82 700	21,4	16,4
dont : centenaires	179	0,3	0,3	1 500	1,1	1,0
Ensemble	320 209	100,0	100,0	385 500	100,0	100,0

Source : Insee, Omphale 2017 - scénario central

Communauté de Communes qui compte 11 816 habitants au dernier recensement de 2014.

L'évolution de la population permanente locale se distingue en 3 phases depuis 1968 jusqu'à 2014 :

- Entre 1968 et 1990, on observe une nette baisse de la population, le nombre d'habitant a chuté de 71 à 46, soit une diminution de 25 individus (-35,2%).
- La deuxième phase de l'évolution démographique débute en 1990 et s'achève en 2009, on y observe une dynamique positive avec un regain de population. En effet, la commune a gagné 10 habitants sur une période de 19 ans, la population est passée de 46 à 56 habitants, soit une augmentation de quasiment 22%.
- La dernière phase concerne la période 2010-2015, on assiste de nouveau à un maintien de la population.



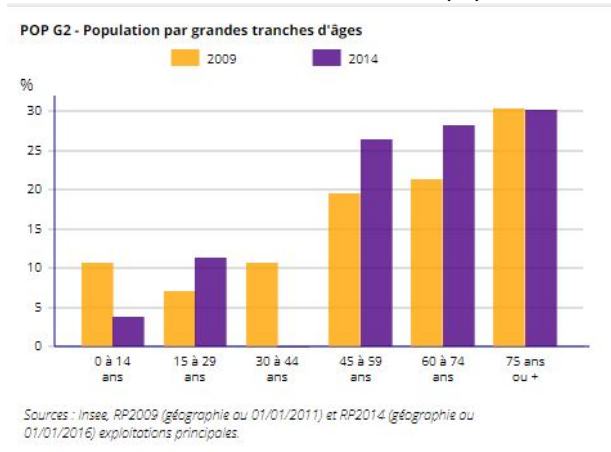
Cette tendance est assez caractéristique des communes de l'intérieur de la Corse qui connaissent un phénomène de désertification notamment dû à l'attractivité des pôles urbains (Ajaccio en particulier) et de leurs communes périphériques sur la façade littorale. En effet, ces pôles et leurs

communes périphériques offrent davantage d'opportunités d'emploi, un choix diversifié d'activités, de services et attirent donc de nouvelles populations dynamiques en quête d'épanouissement. Aujourd'hui, un regain d'intérêt semble toucher les communes rurales proches des axes structurants mais les difficultés structurelles persistent (indivision, rétention foncière et immobilière). La commune est cependant engagée dans un projet de revitalisation avec des projets concrets et une stratégie foncière mise en place. La densité moyenne a évolué de la même manière que le nombre d'habitants, **en 2014 elle atteint 8,7 habitants au km²**, valeur nettement inférieure à celle de la Communauté de Communes qui affiche 18 habitants au km².

Dans la commune, **le taux de mortalité est largement supérieur au taux de natalité** depuis le début de la période d'étude (1968) malgré une réduction de l'écart entre 1990 et 1999 notamment dû à la baisse significative du taux de mortalité. L'écart s'est de nouveau intensifié entre 1999 et 2015 et on observe en 2015 un taux de natalité égale à 0.

Le gain de population entre 1990 et 2010 s'effectue uniquement par **l'installation d'individus venant d'autres communes, donc par solde migratoire**.

Durant la dernière décennie, la croissance de la population s'est ralentie et a même diminué, on comptait 56 habitants en 2009 alors qu'en 2015 selon l'INSEE.



La perte d'un habitant est anecdotique mais on observe des variations au sein des différentes catégories d'âge. En effet, la commune a globalement **vu les populations les plus jeunes diminuées (0 à 14 ans) alors que les tranches d'âge de 45 à 74 ans ont vu leur population augmentée**.

Comme nous le montre le graphique ci-avant, la population de Quasquara **est vieillissante**, les jeunes couples en âge avec enfants ou en âge d'en avoir (30 à 44 ans) ont quitté la commune notamment pour des raisons professionnelles et de confort de vie. En 2014, les chiffres du graphique nous montrent que plus de 58% de la population locale est âgée d'au moins 60 ans alors que les individus âgés de moins de 45 ans représentent environ 15% de la population totale.

Ce phénomène de vieillissement de la population n'est pas propre à la commune de Quasquara, on l'observe aussi dans la majorité des communes de l'intérieur de la Corse qui sont relativement éloignées des grands pôles urbains.

C'est également la tendance que l'on observe à l'échelle de la Corse, à savoir une augmentation des populations âgées d'un moins 60 ans mais on note quelques exceptions, notamment en ce qui concerne les 15-29 ans (en augmentation sur la commune entre 2009 et 2014).

Il faut toutefois nuancer car ce recensement n'a pas pu intégrer les dernières arrivées de population. Il ne faut pas également négliger qu'en période estivale, la population augmente sensiblement et ces fluctuations saisonnières ne sont pas sans incidences notamment sur les besoins en équipements et leur fonctionnement.

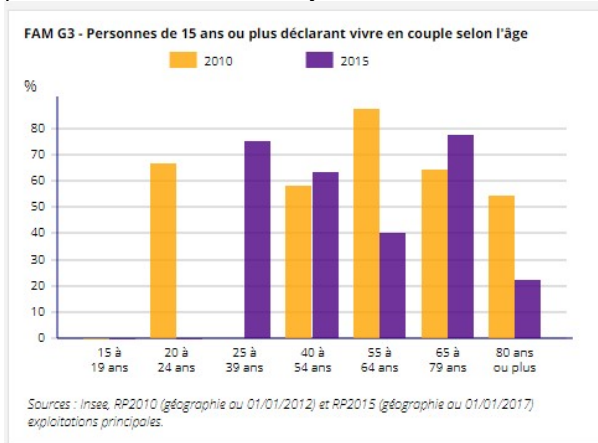
2.2 Les ménages

En 2014, la commune comptait **27 ménages**, soit 1 de moins qu'en 2009, et 10 (soit 37%) sont composés d'une seule personne.

La situation de ces ménages se traduit par :

- Une diminution de personnes âgées de 80 ans ou plus vivants seules entre 2009 et 2014, 5 personnes vivaient seules en 2009 contre 4 en 2014. Cette évolution peut s'expliquer par l'augmentation du nombre de couple dans cette catégorie d'âge,

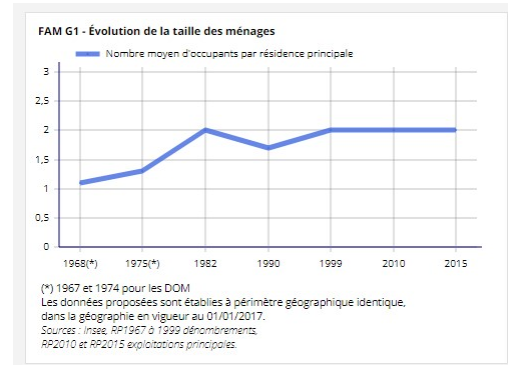
en 2009 4 personnes sont recensées en couple alors qu'en 2014 on recense 6 personnes. Cela peut également s'expliquer par la présence d'un membre de la famille ou d'un auxiliaire de vie permanent dans certains foyers.



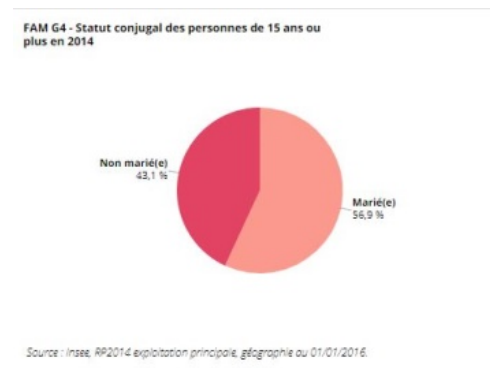
- Absence de ménage de jeunes actifs (25-39 ans) en 2014 contre 1 ménage en 2009. Ce départ peut s'expliquer par une contrainte professionnelle, par exemple un rapprochement par rapport au lieu de travail.
- L'installation de couples de jeunes adultes entre 20 et 24 ans. En 2009, il n'y avait qu'un seul ménage dans cette catégorie d'âge et il était composé d'une seule personne. En 2014, il y a 3 individus dans la catégorie des 20-24 ans et 2 d'entre eux déclarent vivre en couple.

En ce qui concerne la **taille des ménages**, l'évolution est étudiée à travers le nombre moyen d'occupants par résidence principale entre 1968 et 2014. L'allure de la courbe de la taille des ménages n'est pas semblable à celle de la population, du moins pas durant la période 1968-1982. En effet, la taille des ménages a plutôt augmenté (2 occupants en moyenne) pendant que la population connaissait une nette décroissance. Depuis 1990, la taille des ménages a connu une légère hausse jusqu'en 1999 puis une stagnation jusqu'à aujourd'hui avec **2 occupants en**

moyenne par résidence principale. Cette tendance se rapproche davantage de la tendance d'évolution de la population permanente.



Cette valeur de 2 occupants en moyenne en 2014 est assez proche des valeurs que l'on peut retrouver dans les communes voisines de Campu (2,2 occupants), Zevacu (2 occupants), Frassetu (1.6 occupants) ou bien Santa-Maria-Sichè (2,3 occupants). On est également proche de la valeur relevée dans la Communauté de Communes de la Pieve de l'Ornanu (2,2 occupants) ainsi que celle de la région (2,2 occupants).



Autre aspect concernant les ménages : le statut conjugal. En 2014, 56,9% des personnes de 15 ans ou plus sont mariés.

2.3 Prospectives

a. Evolution à taux constant de la période 2010-2015

Sur la base du taux de variation moyen annuel de la période intercensitaire, la commune va stagner puis perdre des habitants à cause du vieillissement de la population.

	Population	Ménages
2015	52	27
2016	51	26
2017	51	25
2018	50	25
2019	50	25
2020	49	25
2021	49	24
2022	48	24
2023	48	24
2024	47	24
2025	47	23
2026	46	23
2027	46	23
2028	45	23
2029	45	22

Taux de variation moyenne/an	-1,09%
Evolution population 2019-2028	-5,00
Evolution moyenne population /an (2019-2028)	-0,50
Évolution du nombre de ménages/an (2019-2028)	-0,25

	2019	2028	Evolution
ménages	25	22	-2
occupants/ménage	2,00		

	2019	2028
surface km²	610	610
densité hab/km²	8,07	7,31

La commune doit se questionner sur les moyens à mettre en œuvre pour attirer une nouvelle population. **Les zones rurales connaissent un timide regain d'intérêt** mais la « concurrence » entre ces communes notamment pour celles qui sont proches d'Ajaccio est réelle. Quasquara doit se faire connaître à travers ses atouts, poursuivre son offre en service qui est rare pour les communes de cette taille et étudier l'attente en termes de logement pour attirer de nouvelles populations. Le marché foncier et immobilier étant peu dynamique, **l'intervention de la collectivité peut devenir nécessaire**. Se tourner vers des projets innovants apparaît aussi nécessaire pour renforcer l'attractivité.

b. Evolution à taux moyen annuel de la période 1999-2015 : +0,9%

D'un point de vue prospectif, si l'on suit la dynamique d'évolution depuis 1999, **le nombre d'habitant sur la commune pourrait approcher les 58 à l'horizon 2028 en suivant un scénario tendanciel classique (au fil de l'eau), soit 4 habitants supplémentaires et 2 ménages.**

QUASQUARA

	Population	Ménages
2015	52	27
2016	52	26
2017	53	26
2018	53	27
2019	54	27
2020	54	27
2021	55	27
2022	55	28
2023	56	28
2024	56	28
2025	57	28
2026	57	29
2027	58	29
2028	58	29
2029	59	29

Taux de variation moyenne/an	0,90%
Evolution population 2019-2028	4,00
Evolution moyenne population /an (2019-2028)	0,40
Évolution du nombre de ménages/an (2019-2028)	0,20

	2019	2028	Evolution
ménages	27	29	2
occupants/ménage	2,00		

	2019	2028
surface km²	610	610
densité hab/km²	8,92	9,66

c. Evolution positive dans le cadre d'un projet communal

La commune entreprend d'ores et déjà une étude de faisabilité pour la création d'au moins deux logements communaux.

La carte communale permettra aussi d'instaurer le droit de préemption pour mener à bien la stratégie foncière. En effet, au regard de la dureté foncière très importante et de la rétention foncière exercé par les quasquarais, la commune doit mettre en place une stratégie de développement afin d'anticiper et enrayer la désertification du village.

La commune compte accueillir au moins 6-8 personnes dans les 10 prochaines années. De ce fait, l'hypothèse d'évolution atteindra 1,50%/an.

QUASQUARA

	Population	Ménages
2015	52	27
2016	53	26
2017	54	27
2018	54	27
2019	55	28
2020	56	28
2021	57	28
2022	58	29
2023	59	29
2024	59	30
2025	60	30
2026	61	31
2027	62	31
2028	63	32
2029	64	32

Taux de variation moyenne/an	1,50%
Evolution population 2019-2028	8,00
Evolution moyenne population /an (2019-2028)	0,80
Évolution du nombre de ménages/an (2019-2028)	0,40

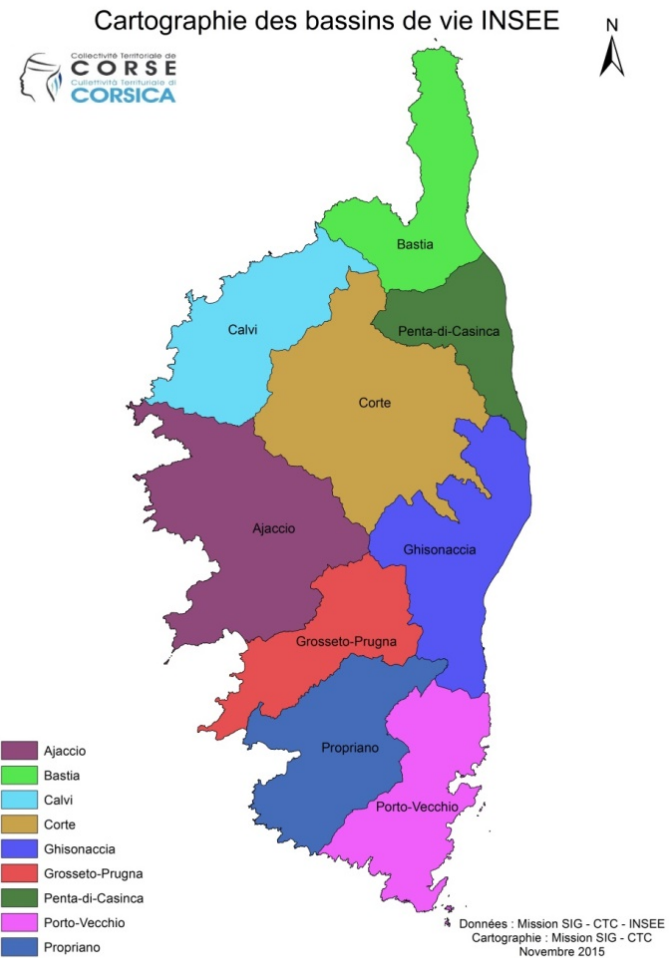
	2019	2028	Evolution
ménages	28	32	4
occupants/ménage	2,00		

	2019	2028
surface km²	610	610
densité hab/km²	9,18	10,50

La commune a urgence à enrayer la tendance actuelle qui dévitalise durablement le territoire. L'action communale apparaît inévitable pour décider des moyens nécessaires.

L'enjeu du monde rural réside dans l'attrait des populations dynamiques capables d'investir le territoire par des projets novateurs ou porteurs d'emplois. La commune peut fixer un objectif de +10 habitants sur les 10 années à venir tenant compte des projets en cours, d'un regain d'intérêt pour les zones rurales de certaines populations et la mise en place de la Carte Communale. .

1- Contexte régional



IV. MARCHE DU TRAVAIL ET ECONOMIE

A l'échelle régionale, neuf bassins de vie structurent le territoire Corse pour l'accès des habitants aux commerces et services. Le relief et le réseau routier de la région font que les temps d'accès aux équipements sont globalement supérieurs à ceux du continent. En Corse, seul deux bassins de vie sont urbains, Ajaccio et Bastia. Les sept autres sont qualifiés de ruraux, ils connaissent une gamme d'équipements accessibles moins variée et des temps d'accès plus élevés.

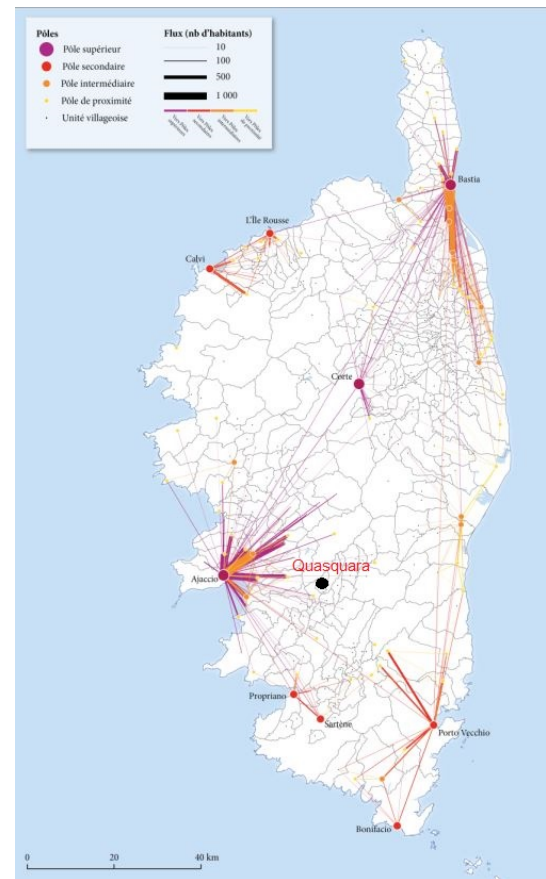
Trois d'entre eux se démarquent de par la population de leur pôle de service ou la proximité des bassins urbains : Porto-Vecchio, Grosseto-Prugna et Penta-di-Casinca.

Les bassins de vie de l'île les plus ruraux, sont assez autonomes car ils disposent des équipements les plus courants.

Le bassin de vie de Grosseto-Prugna regroupe l'ensemble des communes intégrées à l'intercommunalité de la Piève de l'Ornano.

Au regard du PADDUC ce bassin de vie regroupe **un pôle de services intermédiaires (de niveau 3), Grosseto-Prugna.**

A savoir que le pôle intermédiaire « compte parmi les 31 équipements identifiés par l'INSEE au moins 20 types d'équipements dont les services de base décrits au sein du pôle de proximité auxquels s'ajoutent au moins : un magasin d'alimentation de type supermarché, un service public de sécurité de type gendarmerie ou police, un service public aux personnes et administrations de type trésorerie ou banque, un service de santé de type



dentiste ou laboratoire d'analyses médicales, un service d'éducation de type collège ou lycée, un service de transport de type taxi ».

Le reste des communes du bassin de vie de Grosseto-Prugna, dont Quasquara sont identifiées en **tant qu'unité villageoise** (support de ressources patrimoniales et de logements).

2- Tissu économique local

2.1 Contexte général

Quasquara est une commune de montagne très peu peuplée, dominée par un vaste milieu naturel, qui ne permet donc pas de développer une activité économique importante.

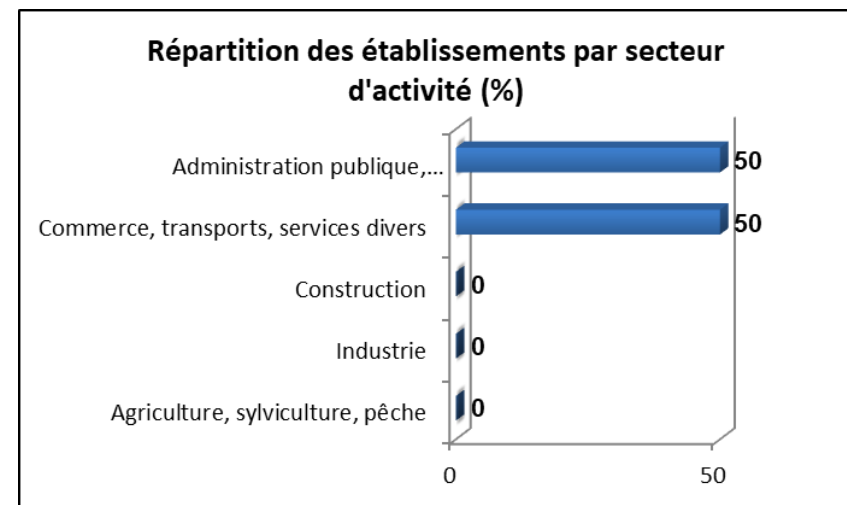
Au 31 Décembre 2014, la commune de Quasquara **regroupait 2 établissements** tous secteurs confondus (service municipal compris).

Le service économique représenté ne comprend pas de salarié, à l'exception des 5 employés municipaux recensés au 31 Décembre 2015. **La sphère productive et la sphère présentielle contribuent pour chacune 50 % des établissements, soit un seul établissement pour chaque secteur.**

La création d'entreprise est très faible, **seulement un établissement en 2010, depuis 2009**. Une seule entreprise est représentée au 31 Décembre 2015, hors agriculture et administration publique : **Un gîte d'étape de randonnée** (Mare a Mare Centre). Cette structure d'hébergement et de restauration propose une capacité d'accueil de 6 couchages.

Le rattachement à l'intercommunalité de Grosseto-Prugna devrait pouvoir bénéficier de choix stratégiques de développement autour du tourisme, du patrimoine et de l'agriculture à développer de Quasquara.

Secteurs	Nombre d'établissement	Part en %
Ensemble	2	100
Agriculture, sylviculture, pêche	0	0
Industrie	0	0
Construction	0	0
Commerce, transports, services divers	1	50
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	1	50



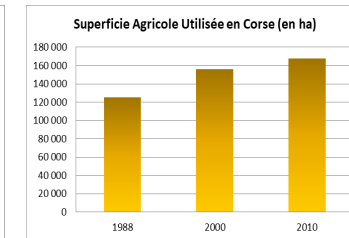
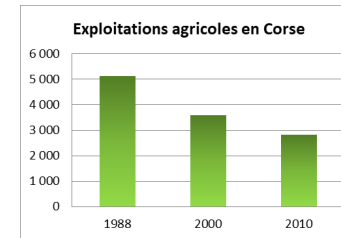
2.2 Secteur agricole

a. Contexte régional

Les données régionales montrent une prépondérance des exploitations de taille moyenne et grande à hauteur de 60% des exploitations.

De manière générale, ces dernières années, les données affichent un recul du nombre d'exploitations mais une hausse de +3% de celles de grande taille, tendance inverse à celle du continent.

En Corse, la tendance se traduit également par la baisse du nombre total d'exploitations sur les 10 dernières années, mais le chiffre rest inférieur à la baisse nationale et atteint 21%.



La surface moyenne augmente

La surface agricole utile moyenne des exploitations est actuellement de 60 ha.

Le total de 168 000 ha de SAU est ainsi réparti :

Catégories économiques	SAU (ha)	SAU moyenne
Petites	41 909	33
Moyennes	101 425	87
Grandes	24 562	66
Total	167 896	60

La surface agricole utile (SAU) a augmenté durant les 10 dernières années comme cela s'observe à l'échelle nationale, au total elle a augmenté de plus de 10 000 hectares. La SAU moyenne augmente de 44 à 60 hectares entre 2000 et 2010. Si en Haute-Corse, la SAU est stable, dans le département de Corse-du-Sud, ces dix dernières années, elle a fortement progressé +20% (+10500 ha) tout en étant inférieure de moitié.

Orientation technico-économique de la commune



Source : Agreste - Recensement agricole 2010
GEOFLAB Copyright © IGN - Paris - 2010 - Reproduction interdite

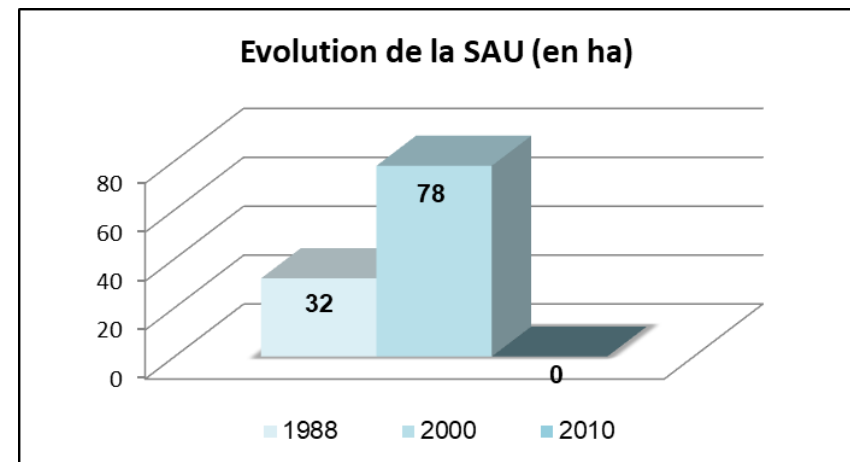
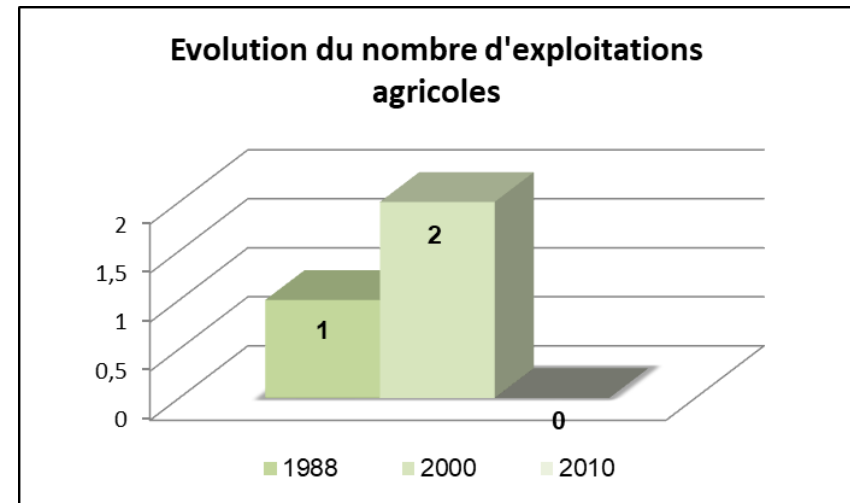
A l'échelle nationale, la loi du 27 juillet 2010 portant sur la modernisation de l'agriculture et de la pêche ainsi que la loi d'avenir agricole du 11 septembre 2014, confortent la protection des terres agricoles en réduisant leur consommation dans une optique de développement durable.

La lutte contre le « gaspillage » des espaces agricoles est un enjeu majeur et il s'agit également de renforcer le poids des agriculteurs face aux industries agro-alimentaire tout en faisant la promotion de l'agro-écologie et de l'agriculture biologique.

b. Contexte local : Caractéristiques des exploitations et des exploitants

Au niveau de Quasquara, compte tenu de la taille de la commune, la majeure partie des données sont soumises au secret statistique. L'orientation technico-économique qui prédomine **est l'élevage d'herbivores**. **0** répartis sur **2 exploitations en 2000, aucune en 2010 et une seule en 2017**.

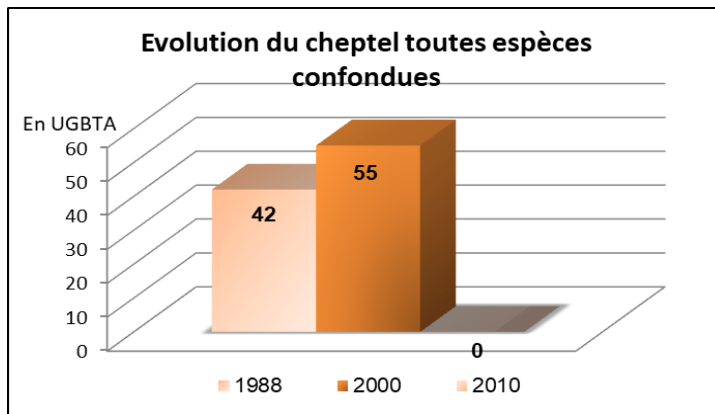
Au cours des 20 dernières années, le nombre d'exploitation a très peu évolué depuis 1988, soit 1 exploitation en plus entre 1988 et 2000. **Les surfaces agricoles utiles (SAU) ont fortement augmentée entre 1988 et 2000 (+46 ha), montrant une évolution stable du secteur à cette époque, pour s'absenter totalement en 2010**. L'urbanisation croissante des communes reste le facteur le plus important de la réduction des terres agricoles aux échelles nationale et régionale. Cependant, la faible évolution du bâti de Quasquara, ne remet pas en question cette absence de développement agricole.



Le dernier recensement agricole de 2010 ne fournit pas de données précises concernant l'élevage et ne donne pas d'informations chiffrées sur le type d'élevage présent sur la commune. La seule information traitée de l'évolution du cheptel général toutes espèces confondues calculé en Unité de gros bétail tous aliments (UGBTA) entre 1988 et 2010. Cependant, la vallée se caractérise par une présence dominante d'élevages porcins et ovins.

Le PAC précise : « les surfaces déclarées sont principalement dédiées à la pratique de :

- l'élevage porcine : environ 54 ha de châtaigneraies soit la moitié du potentiel castanéicole de la commune et près de 15 ha de chênaies valorisés pour la finition des animaux
- l'activité pastorale : parcours pour l'alimentation des petits ruminants : 17 ha de ressources fourragères à dominante herbe ou ligneuse. »
-

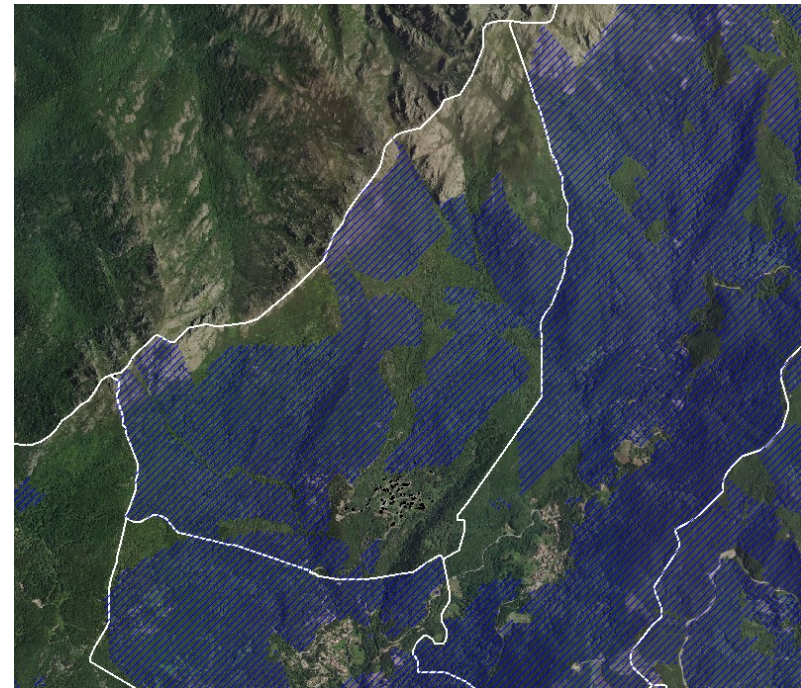


Le cheptel général a connu une légère hausse entre 1988 et 2000 (13 UGBTA), puis une baisse considérable entre 2000 et 2010 (0 UGBTA en 2010). Cette tendance corrèle avec la baisse du nombre d'exploitant (aucun en 2010), pour la majorité avancée en âge et n'ayant pas de

successeur. **Un exploitant agricole est installé depuis peu avec l'intention de conforter son exploitation au fur à mesure autour de l'élevage d'herbivores.**

En 2017, les surfaces déclarées sur la commune couvrent environ 365 ha soit presque 60% du territoire communal. Elles couvrent le massif dans forestier en amont mais également à l'aval du village, en extension d'ensembles déclarés sur les communes voisines.

Les caractéristiques du milieu naturel permettent de dire qu'il s'agit de zones de parcours pour porcins et/ou caprins, d'un cheptel déclarés sur d'autres communes.



Surfaces déclarées en 2017 – source RPG 2017

c. Contexte local : La potentialité des sols et les ESA du PADDUC

La dynamique agricole doit se relancer à travers la définition de plusieurs objectifs, nécessaires à l'équilibre et au développement de la commune. Un de ces objectifs est de pouvoir **valoriser les espaces agricoles actuels**. Selon le registre parcellaire graphique (RPG) de 2015, **les espaces agricoles actuels (déclarés) représentent 76 hectares, soit environ 12,5% de la superficie communale**. *A noter, que ce chiffre est bien loin des 0 hectares reportés pour la SAU de 2010.*

Afin d'exposer **les potentialités agro-sylvo-pastorales** sur la commune, le zonage établi par la SODETEG entre 1978 et 1982 est encore aujourd'hui la seule "base de données fiable". L'ensemble des espaces agricoles sont répertoriés et spatialisés.

Sont identifiés sur la commune de Quasquara :

- Les espaces agricoles actuels (1982) ;
- Les espaces améliorables à forte potentialité ;
- Les peuplements forestiers ;
- Les espaces non-végétaux (minéraux et urbanisation) ;
- Les espaces de réserve
- Les châtaigniers.

La SODETEG identifie plusieurs potentialités agricoles. Sur la commune de Quasquara elles sont nombreuses et se distinguent par un niveau de potentialité plus ou moins fort, à travers plusieurs critères (pourcentage des pentes, qualité des sols). Des potentialités reprises et adaptées pour déterminer les espaces stratégiques agricoles (ESA) du PADDUC, afin de préserver les terres agricoles de plus en plus convoitées par l'extension de l'urbanisation mais aussi de relancer l'activité en perte de vitesse.

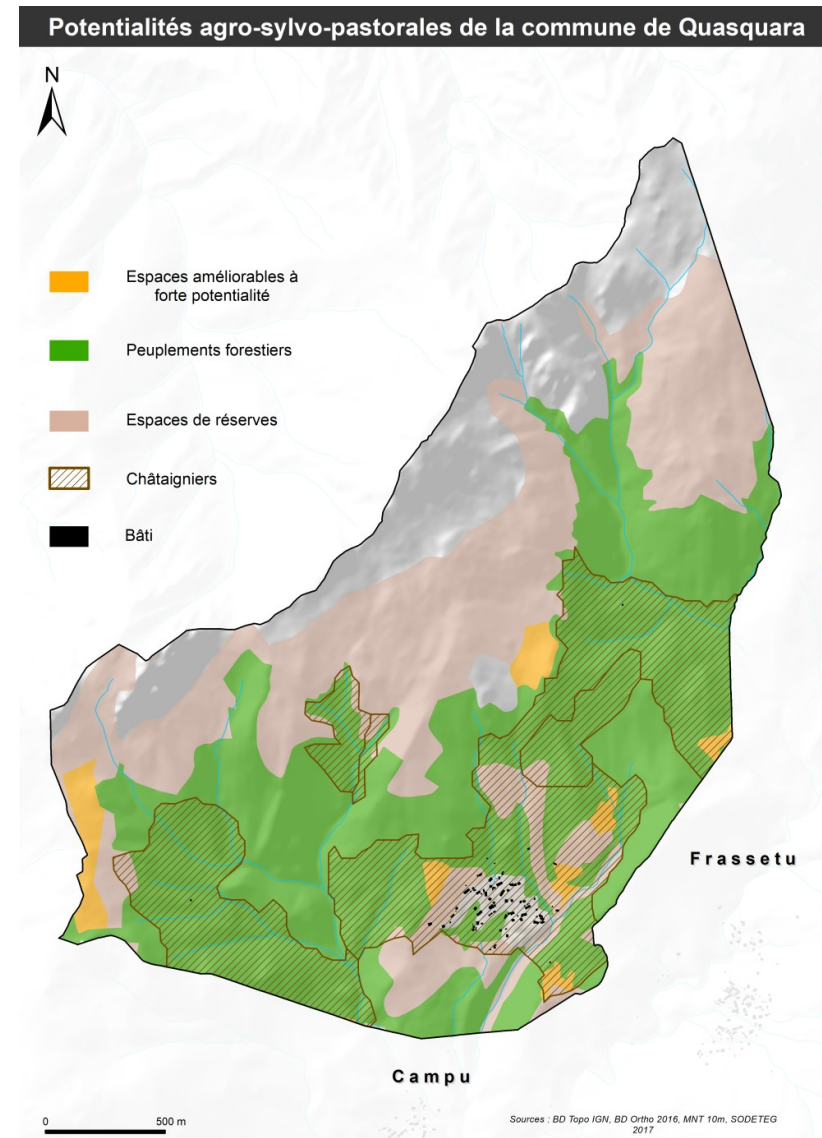
La géographie locale accidentée offre des espaces pentus peu propices au développement agricole. Ces espaces sont favorables à un développement d'élevage extensif.

La cartographie des potentialités agro-sylvo-pastorales fait uniquement ressortir les espaces améliorables comme potentiels agricoles. De ce fait, il est également à souligner que **l'activité agricole de culture (espaces cultivables au regard de la SODETEG) n'est pas favorable sur le territoire de Quasquara**, principalement en fonction du relief bien trop accidenté (versants abrupts) laissant donc des sols très peu exploitable et ainsi non mécanisable pour ce type d'agriculture, contrairement ou **le secteur du pastoralisme (espaces améliorables sur la cartographie) est bien plus favorable**. **Ces espaces améliorables couvrent une superficie de 16,4 hectares et représentent des potentialités de sols forts.**

L'essence dominante du territoire de Quasquara est représentée par le châtaignier qui couvre une superficie de 177 hectares. Cependant, c'est un potentiel agricole qui n'est que très peu ou pas du tout exploité.

Par ailleurs, les Espaces stratégiques agricoles (ESA) du PADDUC ont été créés dans le but de préserver les espaces agricoles et sylvicoles, déterminé à partir des données de la SODETEG, dans l'optique de pouvoir doubler la production agricole et sylvicole du territoire Corse à 30 ans. Ces ESA sont régis par un principe général d'inconstructibilité. Seules les constructions et installations nécessaires aux exploitations agricoles y sont autorisées. Tous documents d'urbanisme (carte communale, plan local d'urbanisme) doivent être en conformité avec ces espaces.

Cette approche régionale représentée au 1/50 000ème sur les plans du PADDUC, apporte une visualisation générale. Elle est à retranscrire à l'échelle communale suivant les critères méthodologiques du PADDUC :



d. Contexte local : Les ESA à l'échelle communale

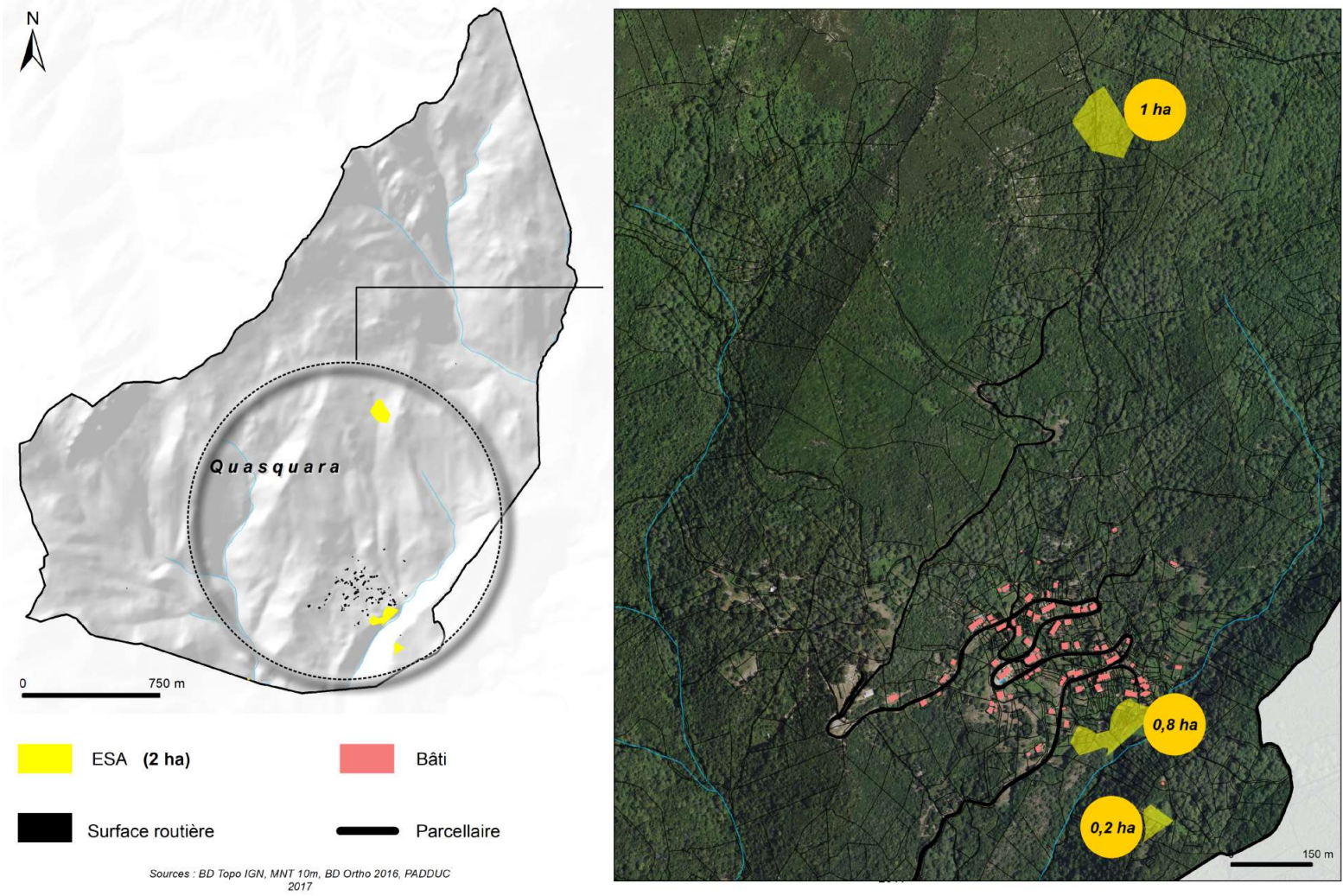
Le PADDUC a répertorié **2 hectares d'espaces stratégiques agricoles sur le territoire communal** (1^{ère} cartographie ci-après).

La cartographie des ESA retranscrit à l'échelle de Quasquara indique **9,5 hectares** (2^{ème} cartographie). Un chiffre bien plus important de ce qui est indiqué dans le PADDUC et qui se justifie par un travail local depuis le traitement de données plus précises (prise en compte des pentes à 10m de résolution du modèle numérique de terrain et travail plus précis sur l'artificialisation des sols).

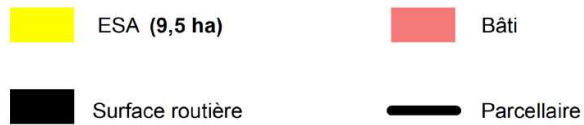
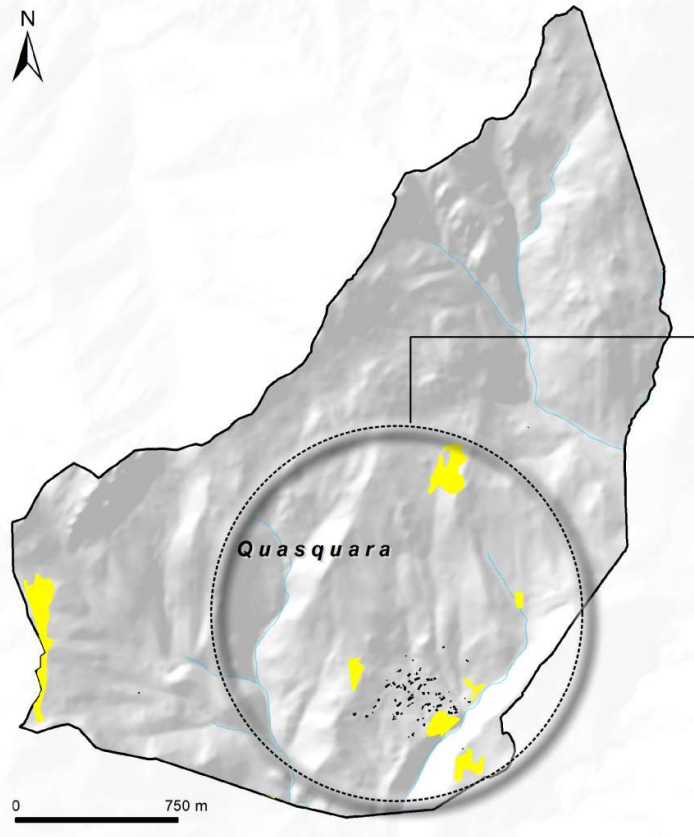
L'appréciation plus fine des espaces stratégiques agricoles permet donc à la carte communale de Quasquara de s'appuyer sur ces 9,5 hectares d'ESA justifiés, contrairement aux 2 hectares annoncés par le PADDUC.



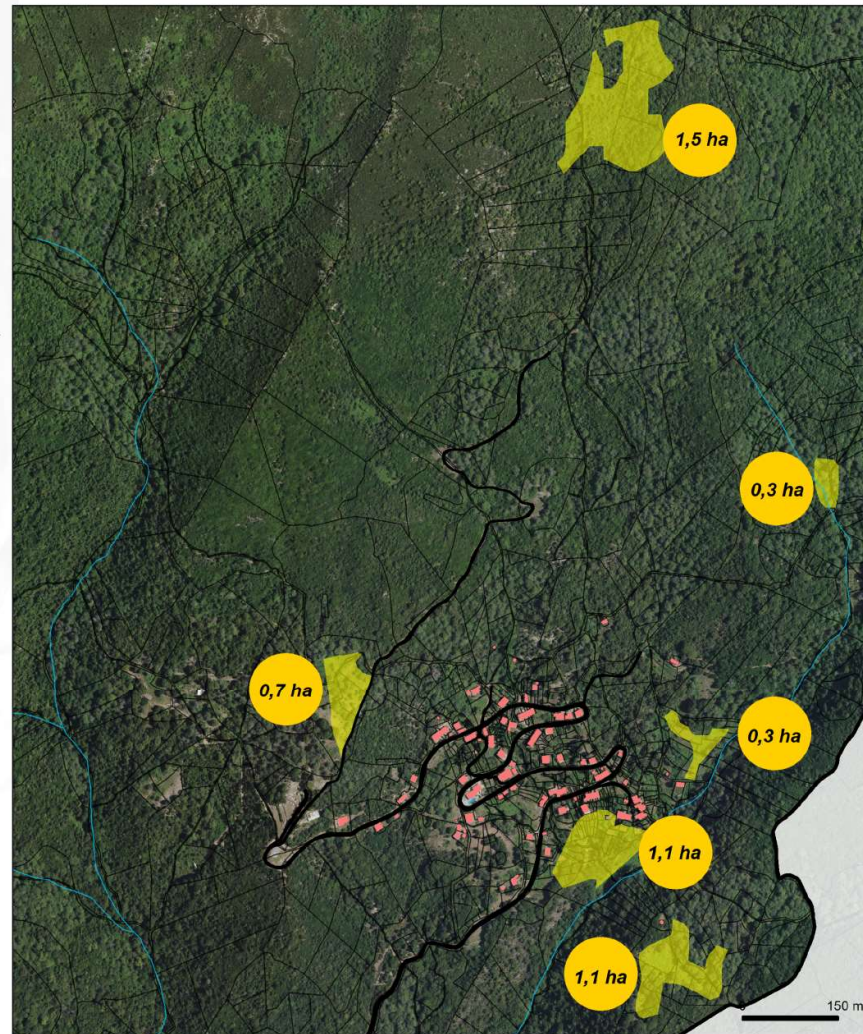
Les Espaces Stratégiques Agricoles du PADDUC de la commune de Quasquara



Les Espaces Stratégiques Agricoles de la commune de Quasquara



Sources : BD Topo IGN, MNT 10m, BD Ortho 2016, PADDUC 2017



Méthodologie de retranscription des ESA à l'échelle communale (sous SIG) pour la commune de Quasquara

	Étapes	Chiffrage en ha	Commentaires
1	Exploitation de la base de données SODETEG : Exportation des potentialités* qui constituent la base des ESA selon méthodologie du PADDUC.	16,6 ha	*Les potentialités SODETEG : "Codes structures" : P1, P2, CP1, CP2, CP3, CP4, CPB1, CPB2, CPB3, CPB4. Et les "codes cultures" : C (cultures), V (Vignes), J (jardins), v (Vergers)
2	Création du fichier des pentes pour la commune, via l'exploitation du MNT 10m : Récupération des valeurs inférieures ou égales à 15%	—	Identification des aires ayant des pentes inférieures ou égales à 15% - le MNT 10 m est retenu pour sa précision.
3	Croisement des données des potentialités P1 et P2 avec le fichier des pentes du MNT : Suppression des zones de P1 et P2 ou les pentes sont supérieures à 15%	—	L'analyse ne porte que sur les données P1 et P2 car les autres catégories sont déjà sur des aires de pentes inférieures ou égales à 15%.
4	Création de la donnée - ESA base initiale	9,12 ha	Cette base initiale produite à partir de l'état des lieux de 1982 intègre à fortiori des espaces artificiels.
5	Mise à jour de ESA base initiale : Création de l'artificialisation des sols (tache urbaine dont ossature), par le bâti de la BD Topo + vérification terrain + photo-interprétation (via l'orthophotographie de l'IGN et google map)	—	Identification des espaces artificialisés à décompter des ESA : 4,03 ha de tache urbaine (voirie, bâti, espaces publics...)
6	ESA intermédiaire ajustés à partir des données "espaces artificialisés"	9,1 ha	Les ESA figurant sur les espaces artificialisés sont supprimés
7	ESA Réels	9,5 ha	Affinage de la couche précédente : suppression des ESA inférieurs à 5000m ² isolés (sauf si la potentialité se réfère à de l'horticulture). Lissage des polygones "pixélisés" qui ont été générés par les pentes. Comblement des trous (pour certains polygones des ESA) inférieurs à 5000m ² , en fonction de l'appréciation de l'ortho

e. Les labels

Les labels appuient les productions qualitatives et de terroirs ; elles sont complémentaires avec une démarche durable de l'agriculture.

La définition des aires géographiques des AOP et des IGP se base sur une analyse multicritère qui doit prendre en compte les facteurs naturels du lieu de production (climat, végétation, grand ensemble paysager, topographie large ou à l'échelle parcellaire) et les facteurs humains (savoir-faire traditionnels, implantations anciennes et actuelles des outils de production, sélection des espèces ou des races mises en œuvre...).

La commune est concernée par :

	Quasquara	Surfaces	commentaires
AOC Charcuterie	x	Toute la commune	-
AOC farine de châtaigne	x	Toute la commune	Non valorisée
AOC huile Oliu di Corsica	x	Toute la commune	Non valorisée
AOC Miel	x	Toute la commune	Non valorisée
AOC Brucciu			
IGP clémentine			
IGP Pomelo			
IGP noisette Nuciola di Cervioni			
IGP viticoles « île de Beauté » et Méditerranée »			

f. Perspectives et enjeux

Le secteur agricole est confronté aux difficultés suivantes :

- le vieillissement des exploitants
- l'absence de repreneur
- les blocages fonciers : difficultés d'accès à la propriété, absence de baux,
- morcellement des terres exploitées,
- manque d'irrigation
- éloignement des bassins marchands.

Les principales opportunités à faire-valoir :

- la valeur ajoutée de la châtaigne tant à travers la farine que la charcuterie ;
- les débouchés des produits de terroir ;
- les surfaces inexploitées ;
- les outils fonciers comme les AFP ;
- l'agro-tourisme ;
- le nouveau contexte intercommunal.

Piste d'action :

L'Inventaire Forestier National (IFN) répertorie une superficie de **177 hectares de châtaigneraie** sur le territoire communal et particulièrement autour du village. En effet, le châtaignier y trouve toutes les conditions pour se développer (altitude moyenne de 700 mètres). Ainsi, la dynamique d'exploitations autour de cet arbre pourrait permettre un renouveau économique à Quasquara, tant par sa culture fruitière que par son exploitation nourricière, notamment pour l'élevage porcin.

2.3 Secteur tertiaire

La commune de Quasquara n'offrant pas de service commercial bénéficie tout de même de sa forte proximité avec la commune de Santa-Maria-Sichè.

Les habitants sont également desservis par **les commerces ambulants**, garants aussi de la vie des villages.

Les services médicaux les plus proches sont situés à Santa-Maria-Sichè.

La commune de Santa-Maria-Sichè, pôle rural de proximité, notamment pour les équipements de santé, éducation et administration, propose à moins de dix kilomètres les services suivants :

- 3 restaurants et bars ;
- 2 tabacs-presse ;
- 2 gîtes et auberges ;
- Une épicerie ;
- Une boulangerie-pâtisserie ;
- Une école primaire ;
- 1 collège ;
- Une annexe du trésor public ;
- Des infrastructures sportives comprenant, une salle de sport omnisport couverte notamment ;
- Une salle polyvalente (multi-activités) ;
- Une agence postale ;
- 2 stations-services ;
- une boucherie- des charcuteries ;
- Une pharmacie ;
- Un médecin généraliste ;
- 2 groupes d'infirmières ;
- 1 kinésithérapeute.

Le secteur touristique est peu développé. Le territoire est traversé par le sentier du PNRC le **Mare a Mare Centre** qui relie Ghisonaccia à Porticcio. Ce tronçon traverse le village de Quasquara pour 2 étapes : la 5^{ème} du parcours qui relie A Vuttera à Quasquara en 4h30 de marche et la 6^e étape, reliant Quasquara au col St-Georges, en 6h de marche. La promotion du territoire par la découverte de la nature peut constituer un des atouts : la diversification des produits éco-touristiques au-delà de l'hébergement pour stimuler le marché de l'emploi.

2.4 Equipements publics et vie sociale

La commune est dotée :

- D'une piscine municipale clôturée ;
- D'une salle des fêtes
- D'une association socio-culturelle depuis Mars 2015, Associu di I Quasquaresi, permettant d'animer la vie locale de la commune. Son but étant d'organiser différentes manifestations (soirées musicales, rencontres sportives) avec vente de repas et boissons en vue d'animer le village.



La commune de Quasquara est un lieu de résidence avec très peu d'offre d'emplois sur place. La création d'emploi est essentielle pour renforcer son attractivité. Ainsi, le télétravail, le renouveau agricole en zone rurale, le tourisme vert et balnéaire, l'aide aux personnes, sont autant de secteurs qui peuvent créer des emplois sur le territoire communal.

1- Formes urbaines

1.1 Identification et analyses des formes urbaines

a. Méthode et définition

Pour rappel, en zone de montagne, les extensions de l'urbanisation ne peuvent se réaliser qu'à continuité de bourgs, village, hameaux et groupements de constructions. Pour cela, il est nécessaire d'identifier les formes urbaines qui caractérisent le territoire.

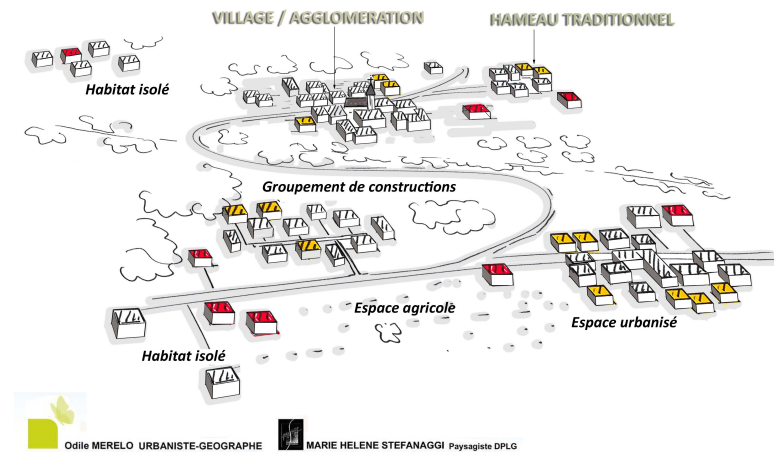
Elle permettra de connaître la capacité de densification et d'établir ensuite les besoins en extension urbaine.

LOI MONTAGNE

ESPACE URBAINE: Structurer et étendre en continuité - Densifier

HAMEAU/ VILLAGE/ AGGLO : Densifier - Etendre

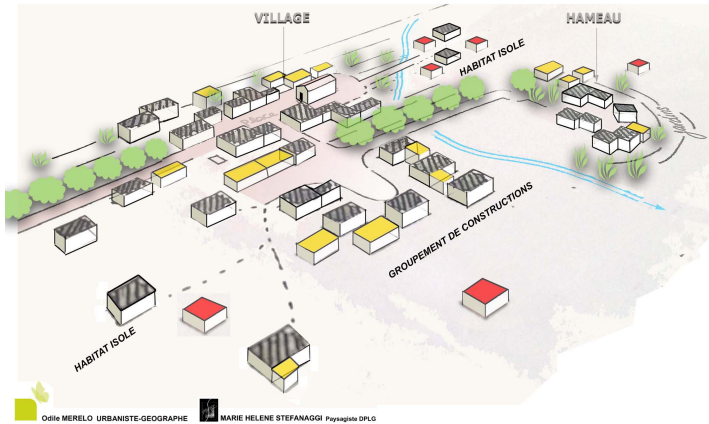
■ Autorisé | Interdit ■



V- ESPACE URBAIN ET PARC IMMOBILIER

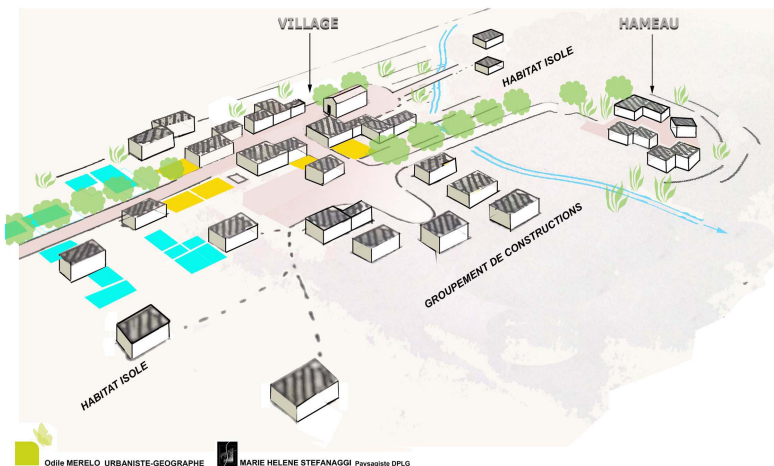
3a. PROJET SANS APPROCHE D'ENSEMBLE: Opportunité selon forme urbaine identifiée

- 1. VILLAGE: Densification/structuration
- 2. HAMEAU: Densification/extension
- 3. GROUPEMENT DE CONSTRUCTIONS: Structuration/ densification/ extension zone urbanisée
- 4. HABITAT ISOLE: Non autorisé. Extension construction existante uniquement



2. ETAPE D'ANALYSE DES CAPACITES DU PROJET

- Densification/ structuration
- Extension (si insuffisance du foncier résiduel)



Définitions

Espace résiduel : surface disponible au sein d'une forme urbaine identifiée

Gisement foncier : il résulte des espaces résiduels et des extensions du document d'urbanisme. Dans l'état des lieux, celui-ci prend en compte le document d'urbanisme en vigueur.

Rétention foncière : toute forme de blocage qui réduit la disponibilité foncière sur le court et moyen terme, principalement l'indivision, la rétention patrimoniale (préférence pour la conservation du patrimoine familial)

Durété foncière : la difficulté à mobiliser ou acquérir des terrains par rapport au découpage parcellaire, au nombre et au type de propriétaire (personne physique, morale, publique...), à la complexité des partages de droit de propriété (indivision, recherche d'héritier...)

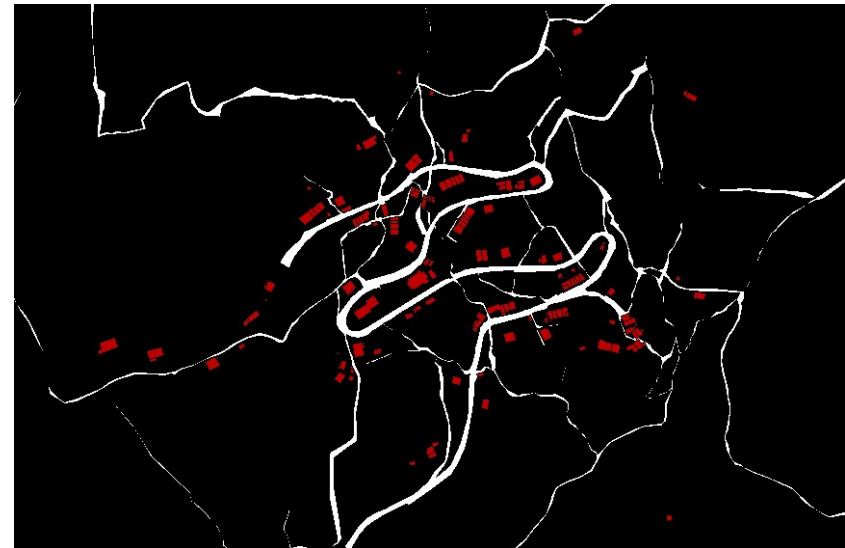
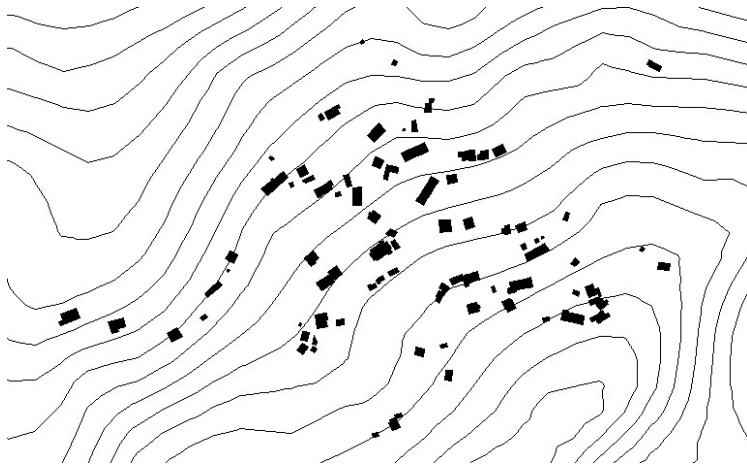
b. Quasquara

Le village d'origine pastorale présente un habitat faiblement structuré, qui longe aujourd'hui la route communale. L'habitat le plus ancien se présente sous forme de petit groupement de maison de petites tailles, mitoyennes. Ce bâti jouxte généralement des anciens jardins potagers-vergers. Il n'a pas forcément un rapport direct avec la route principal.

Le bâti plus récent et plus important en taille borde la route ou le réseau de venelles. Elles sont nombreuses et entretenues, véritable maillage au cœur de cet espace en apparence peu organisé.

L'église occupe une position centrale attenante aujourd'hui aux bâtiments communaux.

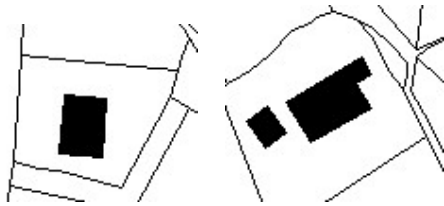
La route en « S » sur ce versant guide les implantations nouvelles.



Groupement de constructions anciennes



Groupement de constructions plus récents



Habitat plus diffus

L'habitat ancien dispose d'une volumétrie de faible importance avec un ou deux niveaux et d'une emprise au sol très faible. Son espace privatif extérieur est très faible. Une partie de celui-ci peut être non clos.

L'habitat contemporain se développe sur des parcelles plus importantes avec une accentuation vers la périphérie. L'habitat se présente sous forme de pavillon isolé avec une volumétrie relativement important, avec généralement deux niveaux. L'espace privatif extérieur est logiquement plus important et il est clos.

c. Analyses urbaines et foncières

Emprise des espaces publics

Les espaces publics sont ici très présents :

- la route traverse toute la partie bâtie est à une fonction de circulation mais aussi d'espace de vie à part entière du fait de sa largeur, son aménagement et les multiples connexions par les ruelles
- la place de l'église excentrée mais bien délimitée, entretenue et espace transversal et à traverser entre deux parties du village
- les placettes
- les ruelles et venelles qui desservent les groupes de maisons à travers les anciens jardins

Il y a également ces espaces privés qui sont concomitant aux espaces publics, dépourvus de clôtures, aux portes des constructions. Ils ont tendance à disparaître derrière les clôtures.





	Bâtiments publics ou symbolique	Patrimoine public	Vie locale	Autres
Quasquara	Eglise mairie Ancienne école	Placette Fontaine Piscine	Evénements religieux Animations	Salle associative

d. Morphologie foncière

Ici, le découpage parcelle est encore témoin des pratiques passées. En effet, le découpage est extrême aux abords des constructions les plus anciennes avec des surfaces de parfois inférieures à 50 m². Souvent en « lames de parquet » ces découpages semblent résulter de partages familiaux plus que de la pratique du jardinage, antan. Dans tous les cas, ces surfaces sont difficiles à exploiter pour de futures constructions.

Il reste également des parcelles un peu plus importantes qui le long de chemins et ruelles étaient exploitées. Il reste encore les vestiges de murets et autres petits ouvrages.



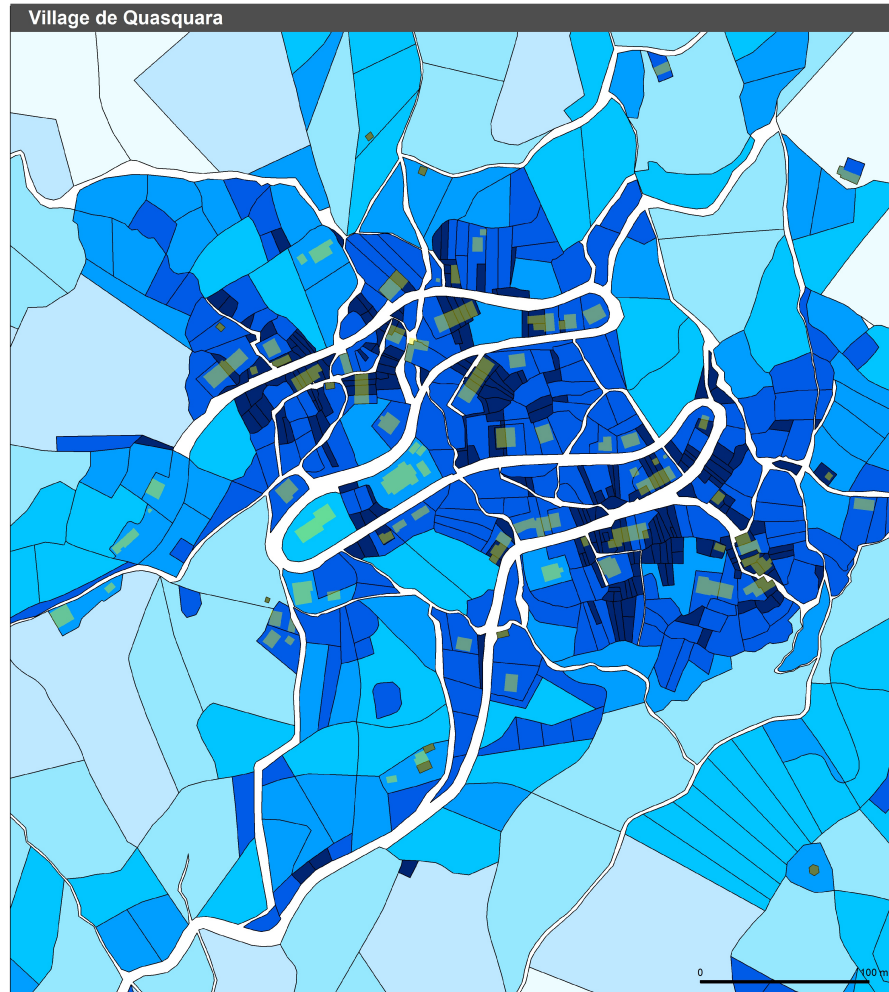
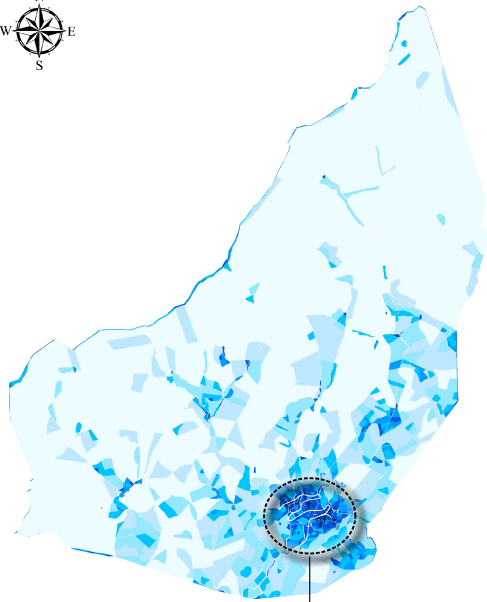
e. Le périmètre de la forme urbaine








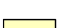
Compte tenu du relief, de la disposition du bâti, ce sont principalement les ambiances qui indiquent les limites du village. En effet, après une séquence très naturelle le long d'une route aux abords non aménagés et au cœur de la forêt, la route atteint les premières constructions et les premiers aménagements urbains.

Le mobilier urbain, l'entretien des abords de la route, les ambiances assurent le lien

En amont, la voie se termine en impasse au niveau du cimetière et on y trouve des maisons isolées. Le dernier groupement de maisons marque donc la limite amont du village.

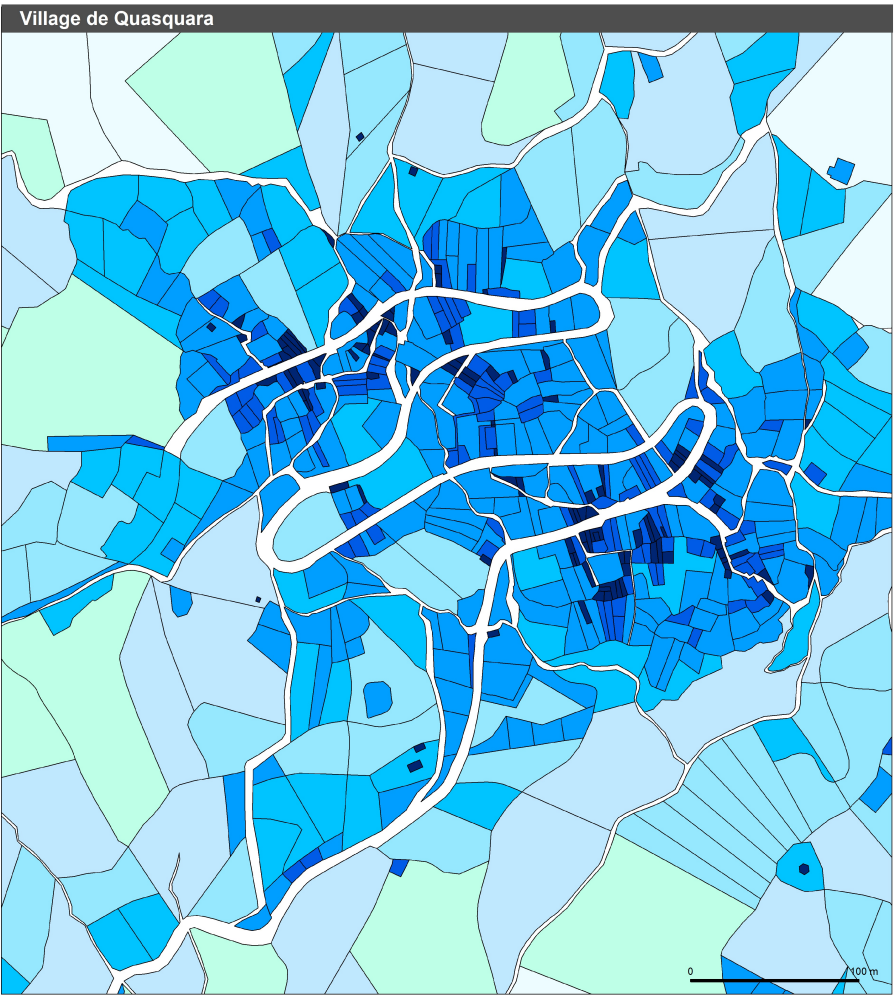
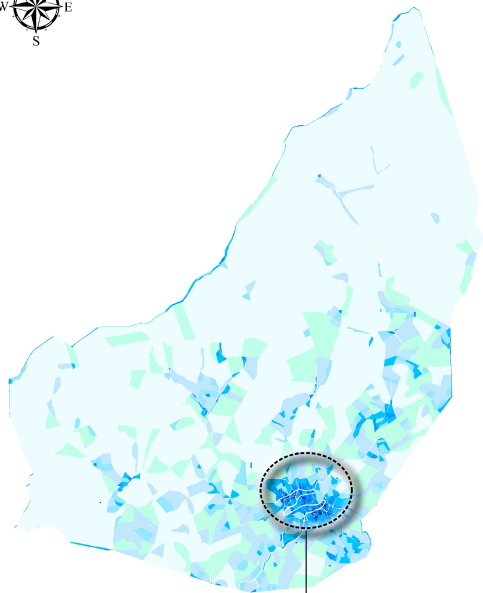
Analyse des surfaces du parcellaire



Taille des parcelles (en m ²)			
	Moins de 100 m ²		de 2000 à 5000
	de 100 à 500		de 5000 à 10 000
	de 500 à 1000		Plus de 10 000 m ²
	de 1000 à 2000		Bâti

Sources : BD Topo IGN, BD parcellaire - UrbaCorse - 2018

Analyse des surfaces du parcellaire



Taille des parcelles (en m ²)	
Moins de 50 m ²	de 1000 à 2000
de 50 à 100	de 2000 à 5000
de 100 à 500	de 5000 à 10 000
de 500 à 1000	Plus de 10 000 m ²

Sources : BD Topo IGN, BD parcellaire - UrbaCorse - 2018

1.2 Les surfaces résiduelles

La forme urbaine se présente en trois unités distinctes du fait d'une certaine discontinuité du bâti dans son organisation et dans son rapport à la voie principale. Le relief accentue cet effet de discontinuité. Cependant, toutes ces unités présentent sur le même site et desservie par la même route fonctionnent ensemble. La somme des deux unités constitue bien une **seule entité villageoise**.

Du point de vue réglementaire, on peut signaler une forme de discontinuité marqué par un petit ruisseau.

Le village : c'est l'unité la plus importante qui contient les bâtiments publics, dispose d'un maillage de voie et chemins dense. Situé en partie basse, avec des constructions pour la majorité le long de la route.

	Surface de la forme urbaine	Surface résiduelle	Nombre de parcelles	Parcelles pouvant présenter un potentiel	Nombre de parcelles	Rétention foncière 50% 75%	Contraintes du site : pentes	Commentaires
Quasquara	2,83 ha	0,32 ha	15	0,3200 m ²	15	7		

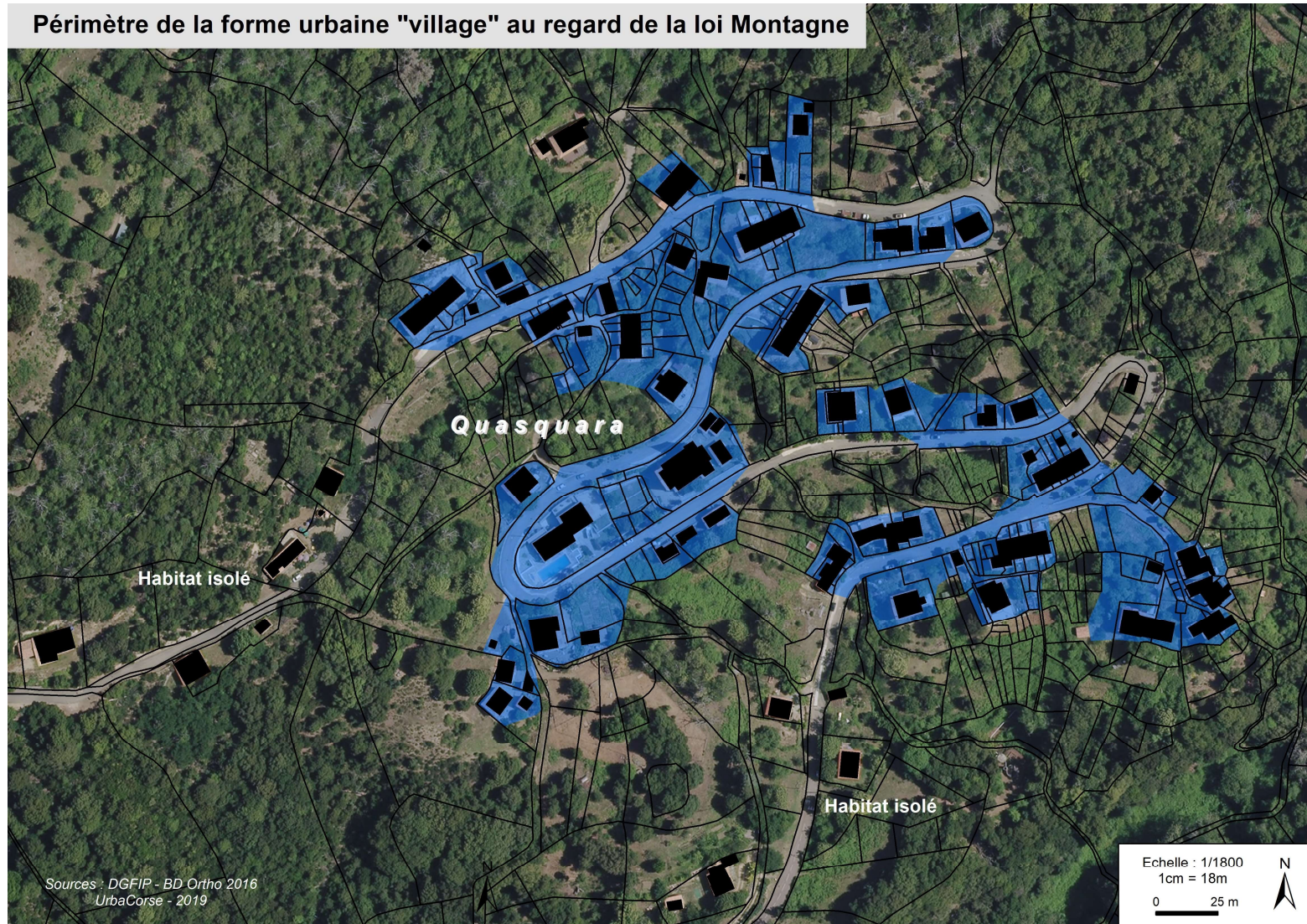
Le village offre de nombreux espaces libres entre les constructions, et donc une apparente capacité de densification. En effet, sur une emprise de presque 3 ha à laquelle on a soustrait les espaces verts et espaces privés donnant sur le domaine public, il reste environ 6000 m². Cependant répartis sur 15 parcelles, la moyenne est d'une centaine de m². Bien que les anciens aient pu concevoir un habitat sur des parcelles de cette taille, aujourd'hui le monde rural évoque le privilège de l'espace, du jardinage. Se pose également la capacité de mobilisation de ces parcelles et encore plus celle du potentiel de remembrement. On peut de ce fait justifier d'au moins 50% / 75% de dureté et rétention foncière.

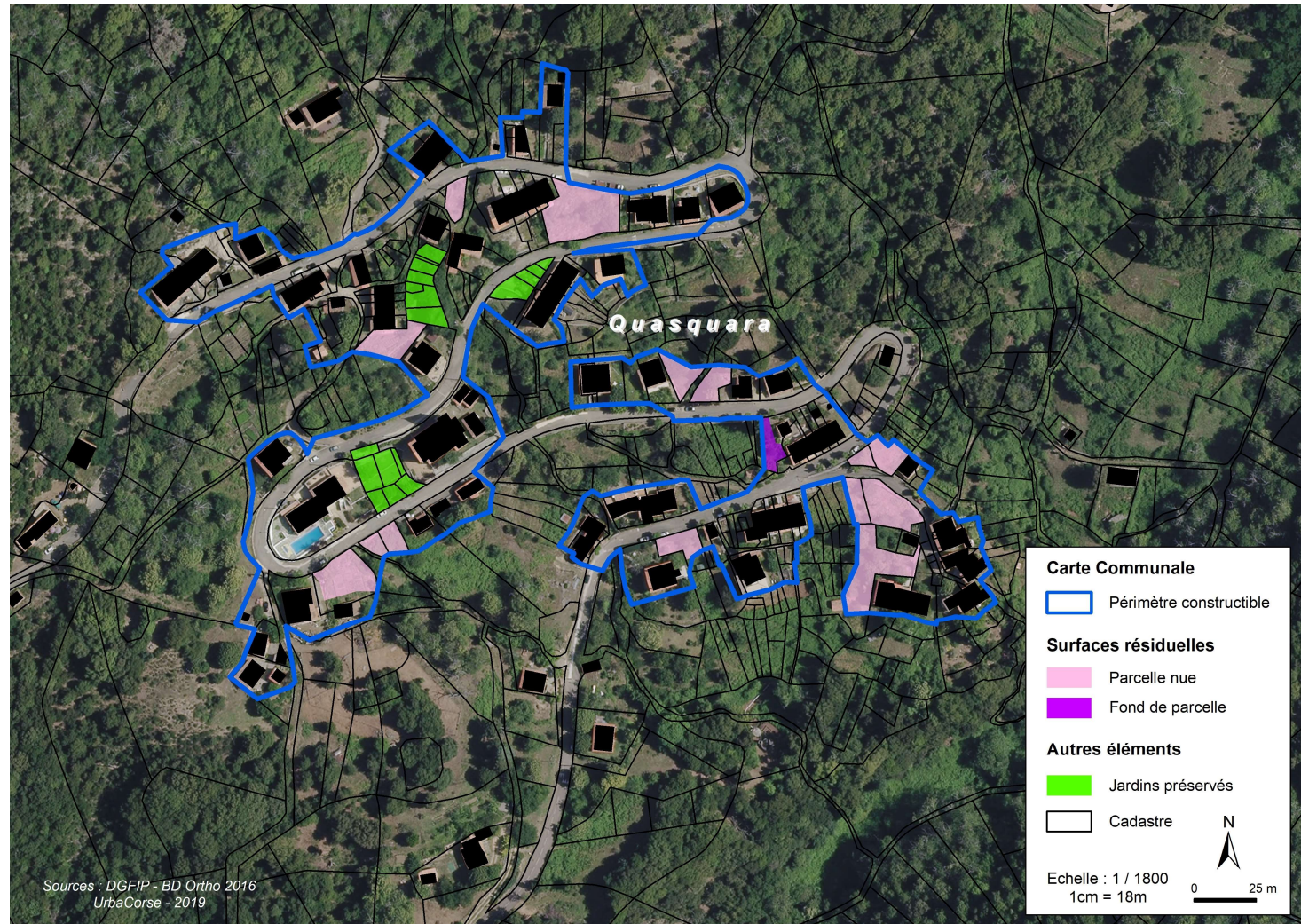
Les parcelles libres de toutes constructions ont une surface moyenne de 188 m².

Enjeux

- *conserver une trame de jardins autour du bâti*
- *le projet d'extension doit se faire en respectant la morphologie urbaine du village en proposant des alignements à la voie, des volumes adaptés >> renforcer les liens avec le quartier nord*

Périmètre de la forme urbaine "village" au regard de la loi Montagne





Limite de la forme urbaine « village » et surfaces résiduelles réelles

2- Parc immobilier

2.1 Caractéristiques générales

a. Analyses urbaines et foncières

Au dernier recensement de 2013, on comptait au total **72 logements** sur la commune dont la quasi-totalité est de type maison individuelle (69).

Le nombre de **résidences principales** est de **27 soit 37,5% du parc** alors que l'on compte 44 résidences secondaires soit 61,1% du parc. La part de résidences secondaires est plus forte que le taux observé à l'échelle de l'intercommunalité (58,2%) ainsi que les taux des communes voisines comme Sampolo (53,7%) ou encore Campo

L'évolution du nombre de logements s'est effectuée progressivement depuis 1990 jusqu'à 2013 avec **20 logements supplémentaires**.

Logement	Sampolo (2A268)	Campo (2A056)	Quasquara (2A253)	CC de la Pieve de l'Ornano (200038958)
Nombre total de logements en 2014	119	100	72	9 091
Part des résidences principales en 2014, en %	28,2	43,9	37,5	38,7
Part des résidences secondaires (y compris les logements occasionnels) en 2014, en %	53,8	37,4	61,1	58,5
Part des logements vacants en 2014, en %	17,9	18,7	1,4	2,9
Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2014, en %	69,7	81,4	77,8	72,3

Source : Insee, RP2014 exploitation principale en géographie au 01/01/2016

Le nombre de résidences principales a été divisé par plus de 2,5 depuis 1975 alors que l'on dénombre des résidences secondaires dans la commune à partir de 1982. Ce nombre de résidences secondaires n'a que peu varié dans le temps. **Le nombre de logements vacants dont le taux est très élevé, est stable entre 2008 et 2013.** Il n'y a pas de ruines mais quelques maisons fermées en permanence.

	2014	%	2009	%
Ensemble	72	100,0	73	100,0
<i>Résidences principales</i>	27	37,5	28	38,4
<i>Résidences secondaires et logements occasionnels</i>	44	61,1	41	56,2
<i>Logements vacants</i>	1	1,4	4	5,5
<i>Maisons</i>	69	95,8	71	97,3
<i>Appartements</i>	3	4,2	2	2,7

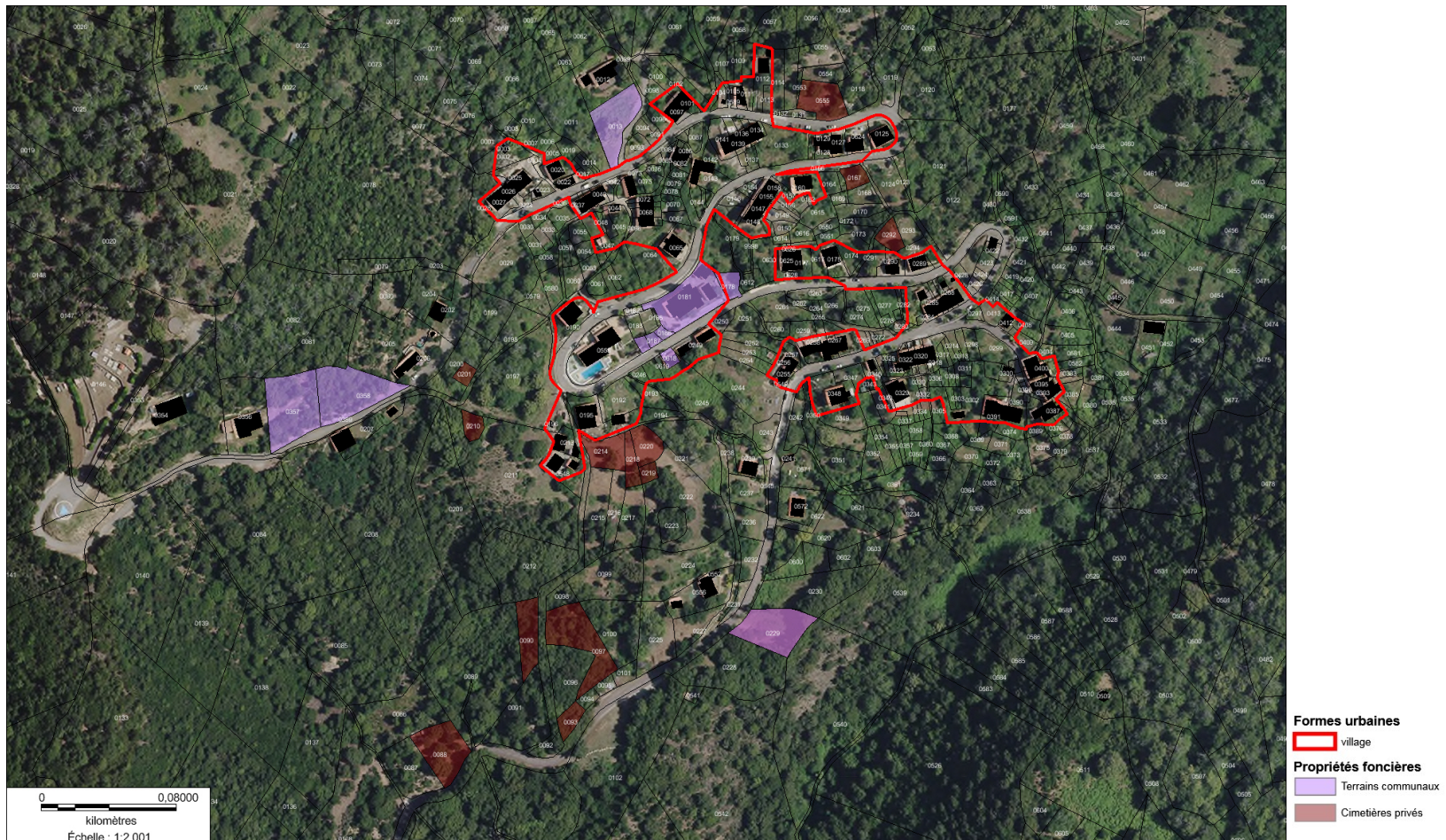
b. Tendances d'évolution

Les taux de dureté et de rétention foncière sont très élevés selon la connaissance de la commune et du constat qui peut-être fait sur l'évolution du parc ces dernières années.

Dans cette configuration, la commune doit privilégier une politique foncière et immobilière afin d'offrir une capacité d'accueil nouvelle au village.



2.2 Les propriétés foncières communales

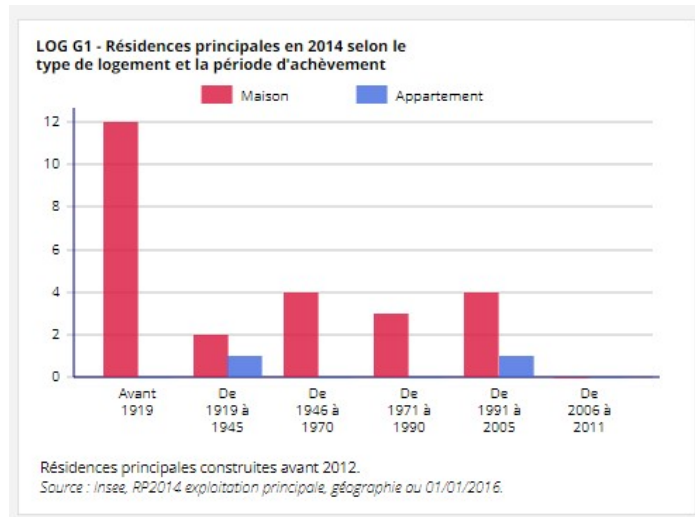


2.3 Caractéristiques des logements principaux

Les résidences principales sont majoritairement des logements de grande taille, **29,6% ont 4 pièces et 40,7% ont 5 pièces** ou plus, correspondant d'un part aux maisons familiales et aux nouvelles résidences individuelles.

Ce sont des logements pour la plupart anciens puisque 19 d'entre eux sont antérieurs à 1970 soit 70% des résidences principales.

Les logements de petites tailles sont rares en zone rurale. On peut s'interroger sur l'opportunité que présentent ces logements notamment pour le parc locatif pour maintenir des personnes âgées au village ou des jeunes actifs avec peu de moyens.



La vie en zone rurale est attractive par un rapport plus direct à l'espace : espace de jardin, de détente, ... la réalisation d'appartement doit être adaptée dans sa conception.

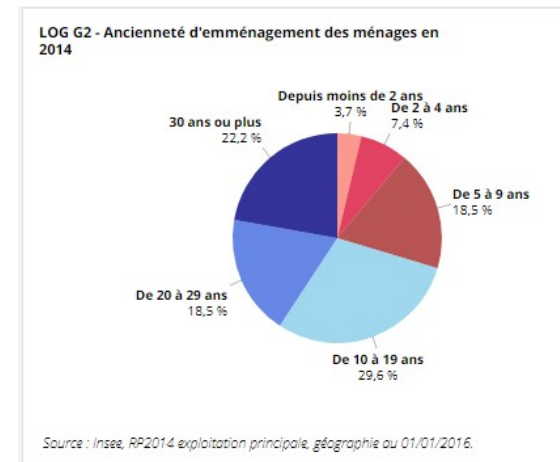
De plus, le contraste entre la saison estivale et le reste de l'année est marqué par ce déséquilibre et peut perturber la cohésion de la population villageoise ou encore le fonctionnement de certains équipements.

Il n'y a aucun nouveau logement depuis 2006.

2.4 Caractéristiques des occupants

a. Des résidences principales

Avec 77,8% de propriétaires de leur résidence principale, la place du marché locatif est très faible avec une part de locataire sur la commune de 11%. Cette part est en recul de 3 points depuis 2009 au profit des propriétaires dont l'ancienneté moyenne d'emménagement est de 21,3 années. Ces données révèlent une faible mobilité des populations et de ce fait un faible renouvellement démographique pourtant nécessaire au rajeunissement de la population.



La commune ne dispose d'aucun logement communal et il n'y a pas de logements sociaux.

On notera que les personnes logées à titre gratuit dont l'ancienneté de l'emménagement laisse à penser qu'il occupe une résidence familiale.

Au regard de la taille des résidences principales, au regard du marché mobilier inexistant, il est difficile de prétendre à s'installer à Quasquara tant par la location que l'achat. Les petits logements sont presque inexistantes alors qu'ils peuvent s'adresser à une population plus jeune, ou encore permettre le maintien de personnes qui ne sont plus en mesure de maintenir de grandes maisons (coûts, capacité physique et temps).

b. Des résidences secondaires

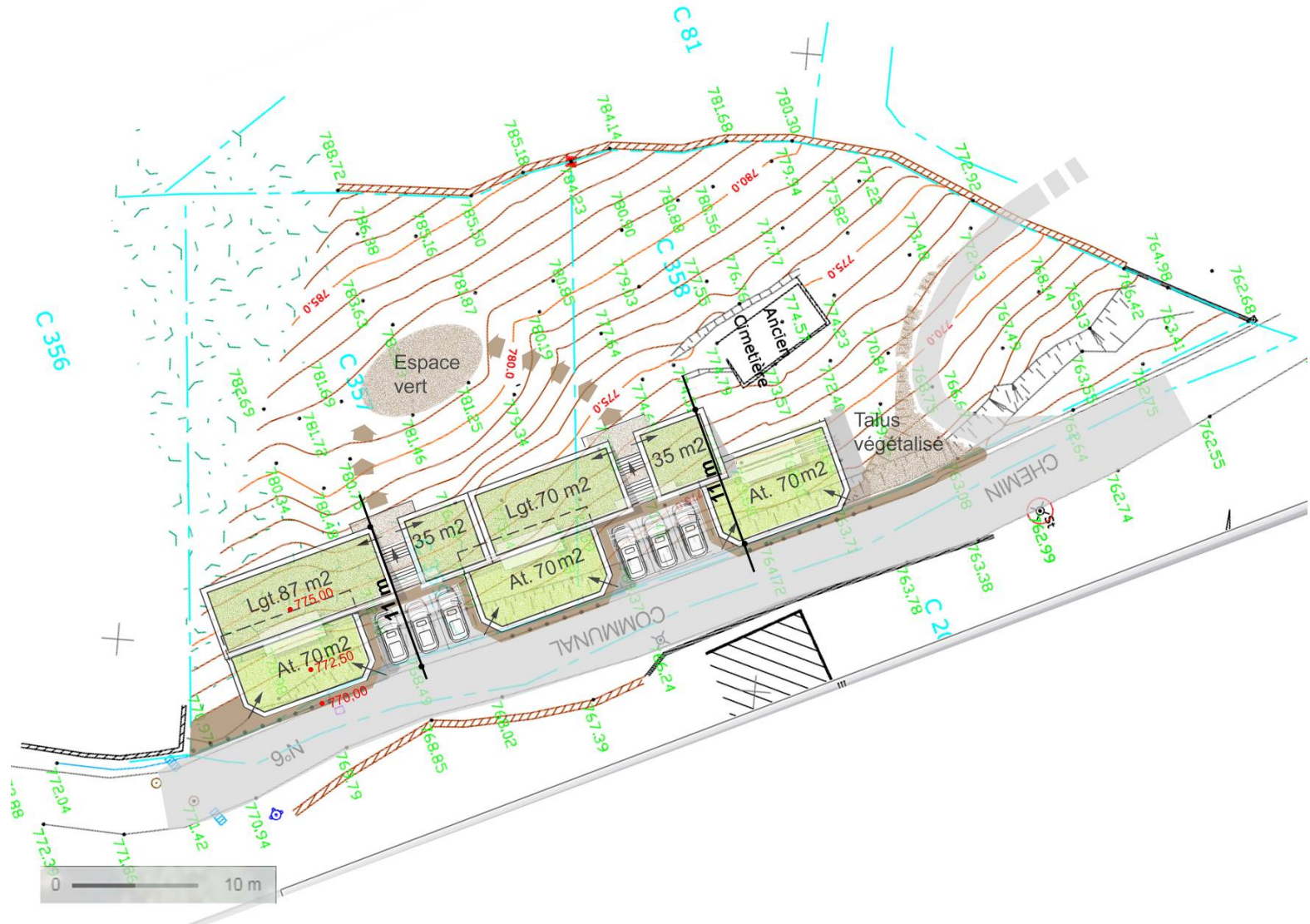
Les résidences secondaires sont pour un grand nombre d'entre elles, occupées régulièrement par leurs propriétaires actifs ou retraités vivant à Ajaccio ou sur le littoral. De ce fait, leur mise sur le marché locatif n'est pas envisageable. L'attachement affectif ou encore les indivisions limitent souvent la mise en vente des maisons sous-occupées.

2.5 Projet de logements

Afin de faciliter l'installation de nouveaux ménages sur la commune, celle-ci projette sur un de ses terrains communaux, la réalisation d'un bâtiment à usage mixte, comprenant entre 3 et 4 logements en location et des locaux techniques en rez-de-chaussée

Ces derniers pourraient éventuellement un usage professionnel si la demande se présente.

L'illustration présenté ci-après est donnée à titre indicatif.



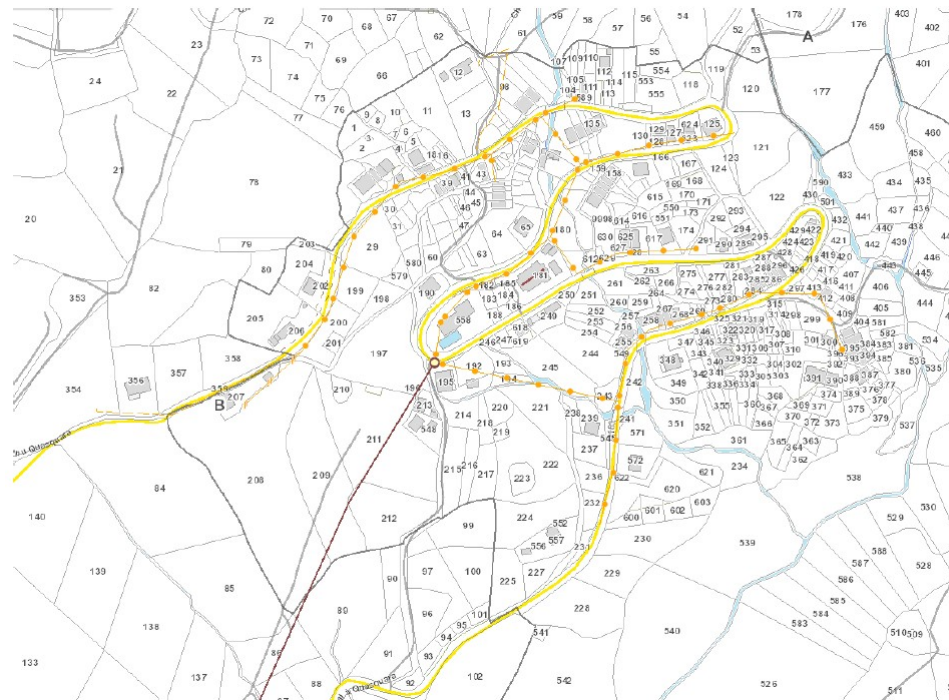
3- Autres données de l'espace villageois

- Commune de Quasquara
- Réseau HTA
 - - - Réseau BT
 - Réseau BT Aérien
 - Poste de Transformation
 - Route Départementale D183



Le village est desservi par une ligne à Haute tension alimentée par le Vazzio et l'usine EDF de Tolla (barrage hydro-électrique).

Le réseau de basse tension se déploie au niveau de du village tant en aérien qu'en souterrain en longeant la RD. On observe aucune anomalie dans les postes qui sont d'une capacité suffisante aujourd'hui.



VI- CONCLUSIONS DE L'ETAT INITIAL ET ENJEUX

La commune de Quasquara, **unité villageoise** de la **vallée du Taravo** au regard du PADDUC et désormais inscrite dans la nouvelle intercommunalité de la Pieve de l'Ornano, doit se faire entendre dans un projet de territoire plus vaste que celui de son territoire administratif pour faire face aux handicaps de la vallée et de la montagne corse. C'est bien dans la complémentarité des espaces mer-montagne, dans la mise en valeur des ressources locales à travers un maillage économique et social solidaire au sein de la vallée mais aussi au-delà que certaines réponses pourront éclairer l'avenir de la commune.

Pour les territoires ruraux de montagne il est essentiel d'atteindre des seuils de populations qui permettent de stabiliser la vie de village, de pérenniser les services, d'assurer les liens sociaux et de maintenir ou de créer des activités nouvelles.

- **Favoriser l'installation de nouveaux ménages**
>> libérer des terrains à la construction nouvelle
>> soutenir l'émergence d'un marché locatif communal
- **Maintenir les services de qualité** à la population
- **Pérenniser les liens intergénérationnels**
>> Poursuivre la politique d'animations locale
- **Réinvestir les jardins abandonnés pour en faire un espace ludique ou de connaissance au cœur du maillage d'espaces publics déjà existants**

- **Veiller à la préservation de l'unité architecturale et paysagère des villages.**
>> faire des choix spatiaux de la zone constructible adaptés
>> sensibiliser les habitants à ces questions
- **Etudier les opportunités liées à la filière du bois**
- **Enjeux agricoles et environnementaux**
>> reconquérir les espaces agro-sylvo-pastoraux autour des unités rurales ;
>> Favoriser le maintien agricole en développant une activité d'agro-tourisme (rendre accessible les châtaigneraies, exposition des savoir-faire) ;
>> La réouverture et le nettoyage de la végétation arborée (maquis et chênaies) aux abords du village
>> sensibiliser aux pollutions liées à l'habitat et la présence humaine à l'égard des espèces présentes notamment dans le périmètre de la ZNIEFF. (Pollution par le bruit, pollution lumineuse)
>> réduire le cloisonnement de l'espace par des choix de clôtures adaptées...



PARTIE 2

Justifications des choix

1- Consolider la reprise démographique et économique

Avec une population qui stagne et montre tous les signes d'un affaiblissement malgré la qualité de vie, la fiscalité avantageuse instaurée par la commune, et le niveau d'équipement, la carte communale apparaît pour la commune comme un outil qui permettra de :

- instaurer le DPU si nécessaire pour lever l'immobilisme foncier et immobilier
- créer des logements sur ses parcelles communales
- intégrer deux ou trois projets à courts termes d'habitants
- stimuler le territoire en démontrant une volonté de prendre en main l'avenir du territoire.

2- Les objectifs fixés dans le cadre de la carte communale

La commune se fixe pour les 10 prochaines années un objectif de :

- installer deux ou trois ménages dans les futurs logements communaux
- installer deux ou trois ménages à travers des projets privés
- mieux gérer le foncier

I. Les objectifs de la carte communale

II. Le projet de zonage

1- Le périmètre

La topographie et la configuration du réseau viaire conditionnent ici fortement les choix spatiaux de la carte communale. Ils sont également influencés par la contrainte foncière du cœur du village qui offre peu d'opportunités car en effet, on note :

- de très petites parcelles
- l'absence d'accès
- des jardins jouxtant des constructions existantes
- l'indivision

Le contour de la carte communale est donc fortement orienté par le relief et l'accessibilité. Il va intégrer en amont et en aval du village deux parcelles communales sur lesquelles la commune compte réaliser des projets de logements et de locaux (cf. page 94). Il s'agit bien de deux opportunités qui devraient permettre de dynamiser l'offre en logement aujourd'hui inexistante car les familles conservent leur bien, ou ne sont pas encore sorties des indivisions. Par ailleurs à l'aval, la commune souhaiterait voir la réalisation de gîtes ruraux afin de dynamiser modestement la vie économique.

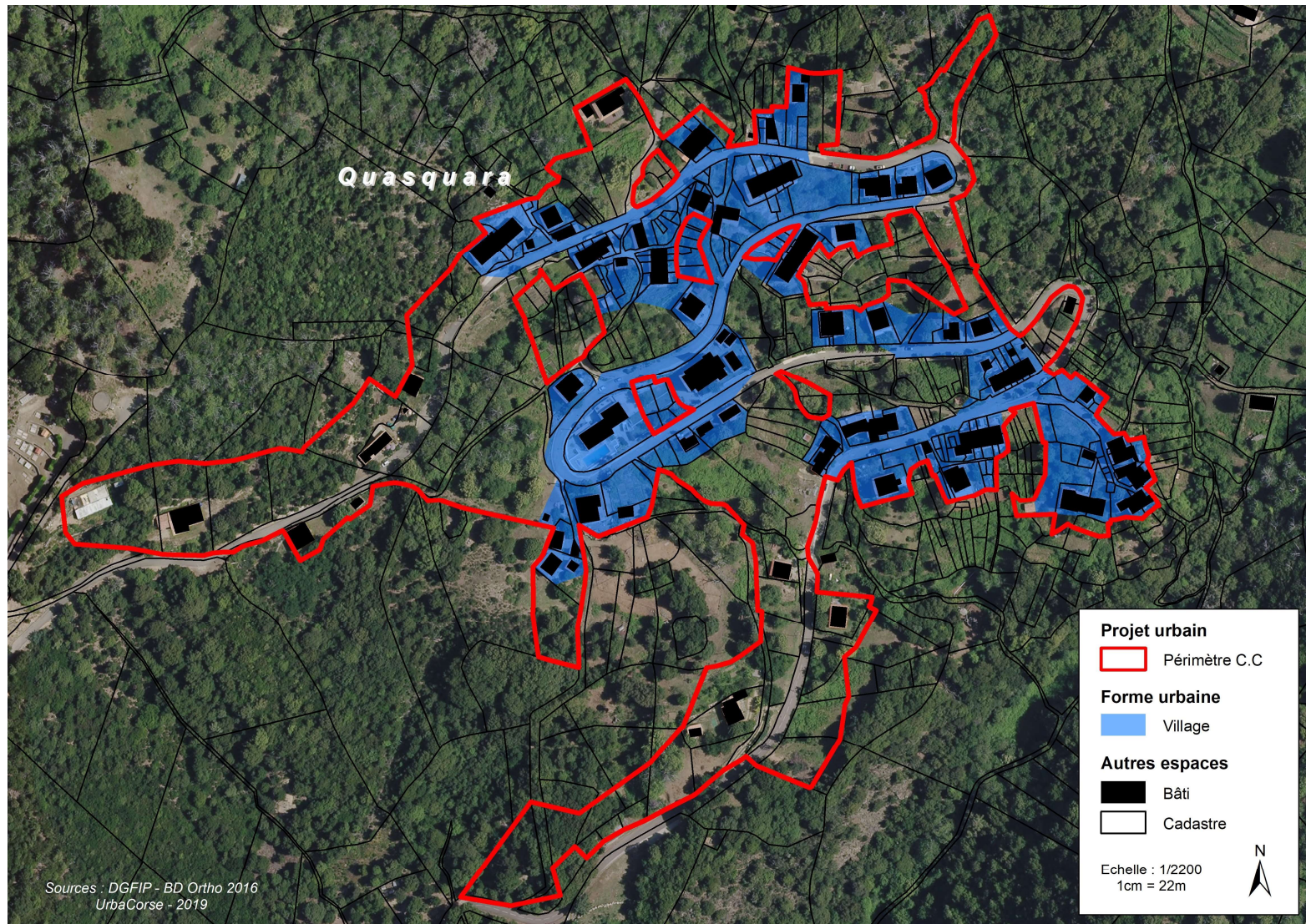
Face à la piscine, dans le virage, la commune envisage une acquisition foncière qui est en cours de négociation. Cet espace est stratégique par sa position mais aussi par la taille de la parcelle qui permettrait la réalisation d'un véritable projet d'ensemble. L'absence de centralité villageoise pourrait se matérialiser ici le cas échéant.

Le choix du zonage permet de préserver de petits ensembles de jardins souvent abandonnés mais ayant un intérêt paysager. Ces parcelles coïncident aussi avec des espaces difficilement accessibles.

De manière générale, les parcelles jouxtent la RD ou une voie communale épargnant donc des extensions sur les secteurs de fortes pentes. Lorsque celle-ci est présente, la taille de la parcelle peut imposer de fait une implantation le long de la voie à l'instar des implantations anciennes. Elles garantissent donc ainsi, une cohérence avec l'existant, ceci plus particulièrement dans le centre du village.

Le zonage suit parfois de près les emprises bâties situées en périphérie préservant ainsi des fronts bâtis d'intérêt.

Le périmètre retenu est desservi par l'ensemble des réseaux à l'exception de l'extrémité aval qui est dépourvue de réseau d'eaux usées. L'intercommunalité ayant d'ores et déjà acté l'extension dudit réseau, la carte communale intègre les parcelles concernées. La nouvelle STEP sera réalisée à proximité de l'ancienne.



2- Le gisement foncier

En zone contrainte et rurale, où :

- la pression foncière est faible,
- les projets d'installation sont étroitement liés à la « vie à la campagne » c'est-à-dire un modèle permettant de bénéficier d'un jardin, de profiter de la « nature »,
- la conservation du patrimoine familial est forte

l'étude du potentiel logement sera calculé par rapport au nombre de parcelle et non sur la surface du gisement foncier pour être au plus près de la réalité.

Evoquer dans ce contexte foncier et rural, le gisement en surface métrique n'est pas satisfaisant. Aussi, on retiendra la capacité en parcelles présentant un potentiel réel selon leur surface, leur localisation et leur géométrie. Il faut noter ici, le fort morcellement parcellaire au sein du village donnant lieu à de nombreuses parcelles de petites tailles. Ces parcelles sont entre autres :

- des anciens jardins
- des accès aux maisons
- des espaces délaissés : pentes, inaccessibles, roche affleurante.

Sur une surface de 7,83 ha, le gisement foncier est de 70 parcelles.

N'ont été retenues que les parcelles non bâties car les nouvelles constructions en fond de jardins ne sont pas envisageables compte tenu des caractéristiques des terrains et de la topographie dans laquelle évolue le village.

	Surface de la zone	Surface résiduelle (réelle)	Extension	Total gisement foncier
Quasquara	7,83 ha	15 parcelles	55 parcelles	70 parcelles

La commune de Quasquara comptabilise donc un gisement foncier de 70 parcelles potentiellement bâtissables d'une superficie moyenne de 420m², et de 220 m² pour les 15 parcelles situées au sein de la forme urbaine (surfaces résiduelles).

Etant donné, l'état des indivisions, le contexte rural de la commune, des propriétés bâties et non bâties, des caractéristiques de la demande foncière et immobilière en zone rurale (installation sur des grandes parcelles), la dureté foncière est donc établie par rapport à la superficie du parcellaire.

Sont ainsi prises en compte les parcelles supérieures ou égales à 500 m², soit 18 espaces potentiellement bâtissables (1 surface résiduelle et 17 surfaces en extension, dont 3 projets). La dureté foncière est d'autant plus forte que les parcelles sont de faibles surfaces. Les procédures de remembrement sont d'autant plus longues que le nombre de propriétaires est important. De plus, lors de la concertation publique (permanence et réunions), on constate que les demandes réalisables sur le court et moyen terme concernent les parcelles d'au moins 1000m².

Il convient d'exclure les 2 projets communaux et le projet touristique de gîtes ruraux pour le calcul de la capacité d'accueil (selon les disponibilités retrouvées au sein de la carte communale).

Pour rappel, la commune s'engage dans la construction de 3 logements communaux ainsi que de 2 à 3 locaux techniques, mais elle est également en cours de négociation pour l'acquisition d'un terrain situé à proximité de la mairie.

L'ensemble de ces trois projets regroupe 3 parcelles pour une surface totale de 4200 m² (exclus pour le décompte des logements futurs).

In fine, la capacité d'accueil en logements futurs est estimée à travers les parcelles libres retrouvées dans le gisement foncier supérieures ou égales à 500m² :

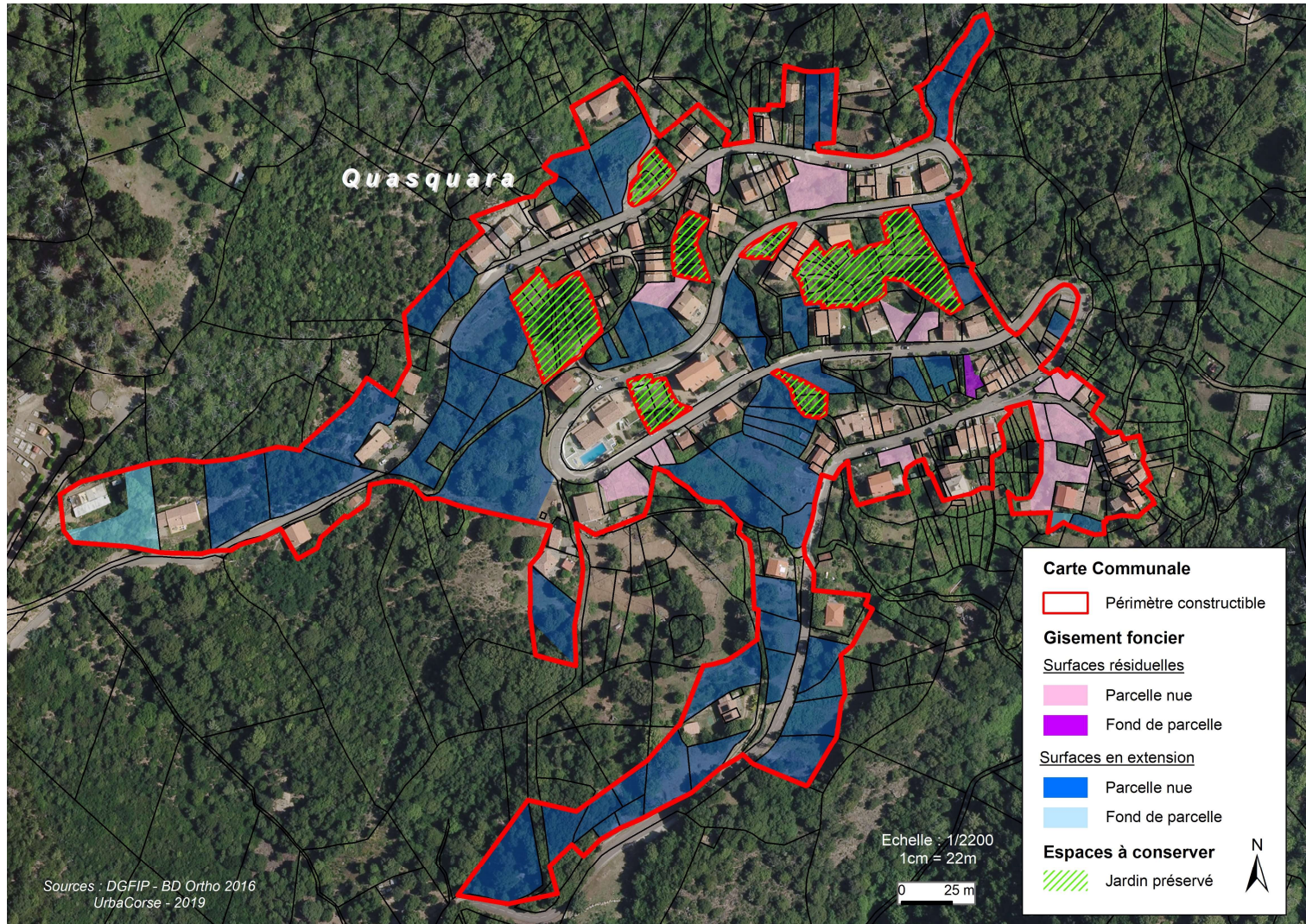
1 surface résiduelle de 605m² +
17 surfaces en extension (= 1,57ha), = 18 parcelles supérieures à 500m², dont les 3 projets cités ci-avant.

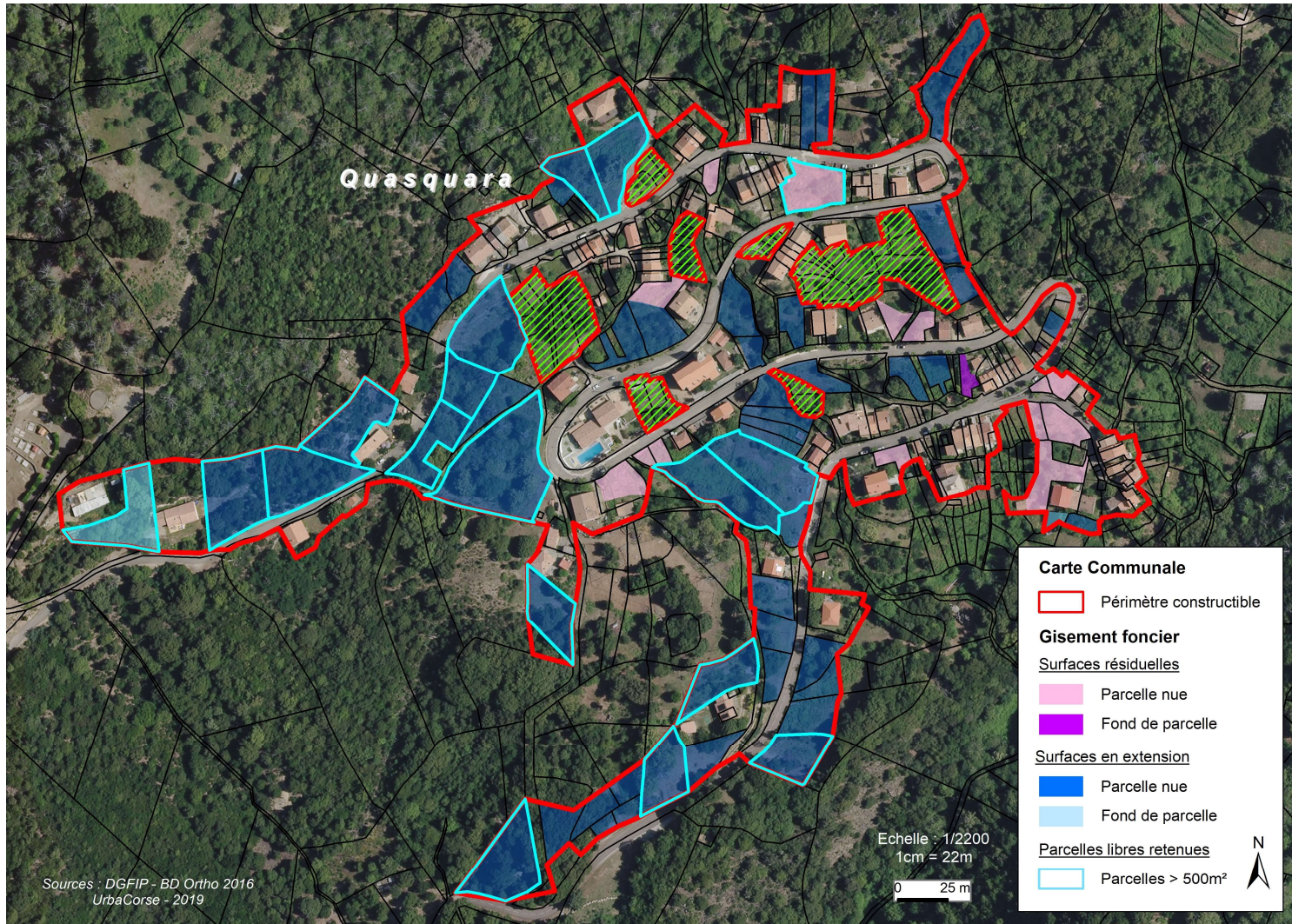
Soit 15 parcelles = 1,21 ha.

En déduisant 43,4% de résidences secondaires (INSEE 2015) = **8 logements permanents. A raison de 1,5 à 2 habitants par logement, la carte communale permettrait d'accueillir environ 12 à 16 habitants supplémentaires sur le village de Quasquara.**

Le taux de résidences secondaires sera à priori donc soumis à une baisse progressive.

Gisement foncier de la commune de Quasquara





Parcelles libres > 500m² retenues dans le gisement foncier pour le calcul de la capacité d'accueil en logements futurs

III. Les incidences sur la consommation des terres agricoles

1- Les incidences sur les ESA

Le diagnostic a établi la localisation des ESA suivant la méthode du PADDUC et suivant des vérifications par photographies aériennes et de terrains. La commune respecte les dispositions du PADDUC en préservant le quota de 2 ha de surface auxquels s'ajoutent plus de 7 ha. Ces espaces sont préservés sous forme d'entités de surfaces (de grandes unités supérieures à 1ha pour certaines), en dehors des zones urbanisées et des limites de la zone constructible de la carte communale, à l'exception d'une unité d'un potentiel d'un hectare de jardins (de cultures en 1980), située en limite sud du village. (cf. Voir Partie I)

2- Les incidences sur les ERPAT

Le périmètre de carte communale a peu d'incidences sur les espaces pastoraux. En effet, cet impact est de seulement 0,28 hectare.

3- Les incidences sur les déclarations de surface

La carte communale n'affecte pas les surfaces déclarées par les agriculteurs en 2017.

4- Les incidences sur les aires protégées (AOC-AOP)

La commune est concernée par différents périmètres d'appellation d'origine contrôlée et protégée, ils sont les suivants :

- Brocciu de Corse ;
- Huile d'olive de Corse – Oliu di Corsica ;
- Charcuterie de Corse : Jambon sec de Corse – Prisuttu, Lonzo de Corse – Lonzu, Coppa de Corse – Coppa di Corsica ;
- Miel de Corse.

(Source Institut National de l'Origine et de la Qualité : INOQ).

Le périmètre de la carte communale a donc des impacts sur **AOP charcuterie/AOP Huile d'olive/AOP Brocciu/AOC Miel de Corse** : l'ensemble du territoire étant concerné par ces 4 périmètres, la carte communale les impacts.

L'AOP « huile d'olive » est présente sur tout le territoire communal, cependant la culture des oliviers est inexistante sur la commune.

La zone constructible n'est pas incompatible avec l'élevage porcin, principalement aux abords du village et ne perturbe en rien la production identifiée compte tenu de sa position géographique en dehors du périmètre constructible.

De plus la carte communale consomme seulement 7,82 ha du territoire de Quasquara, ce qui représente seulement **1,28% de la surface communale et donc des périmètres AOP et AOC situés sur la commune.**

Cette atteinte est très ponctuelle et sans effets sur le fonctionnement des zones naturelles et agricoles, ne perturbant en rien la qualité productive identifiée.

IV. Les incidences sur l'environnement

1- Les incidences sur les risques naturels

1.1 Les incidences sur le risque incendie

La commune a connu depuis les années 2000 jusqu'à 2017 seulement 2 départs de feux. C'est un bilan extrêmement positif, sur lequel il est préférable de rester vigilant, compte tenu de la biomasse disponible qui est très importante et les conditions climatiques de plus en plus sensibles avec les déficits pluvieux récurrents ces dernières années. Bien que la vallée soit fraîche et humide, le risque est réel.

L'intervention des secours est facilitée au village avec une bonne accessibilité générale des espaces bâtis. Il y a désormais **8 bornes incendies** sur l'ensemble du village.

S'appliquera le débroussaillage légal sur l'ensemble des parcelles situées dans le périmètre constructible de la carte communale à la charge des propriétaires.

1.2 Les incidences sur le risque inondation

Le territoire communal de Quasquara n'est pas concerné par ce type de risque, cependant les constructions s'implanteront obligatoirement à une distance minimale de 15 mètres par rapport aux berges des cours d'eau

afin de limiter le risque lié aux débordements en cas de phénomènes pluviométriques exceptionnels.

L'évacuation des eaux pluviales sur les espaces publics se fait naturellement en absence de système de collecte des eaux pluviales. Elles suivent les voies naturelles, les bas-côtés de la RD en s'écoulant vers les ruisseaux les plus proches ou s'infiltrant naturellement dans le sol. La présence de terrains en terrasses dans les environs facilite cette infiltration.

La commune a réalisé un schéma directeur d'eaux pluviales joint dans les annexes. Il permet d'anticiper les besoins liés à l'évolution de l'imperméabilisation des sols.

1.3 Les incidences sur les autres risques

Quasquara n'est pas concerné pas le risque de mouvements de terrain et chutes de blocs.

2- Les incidences sur les milieux naturels

2.1 Les incidences sur les couloirs écologiques

Le périmètre de la carte communale ne met pas en question la qualité des réservoirs de biodiversité ni les couloirs écologiques.

Le choix de la carte communale ne provoque pas de morcellement des unités naturelles et n'affectent donc pas la bonne interaction entre les milieux naturels. Sur le village, la place de la végétation est importante notamment en lisière ; il est conseillé dans les projets de ne pas recourir à des clôtures étanches. L'utilisation des clôtures simples de types agricoles

permet la circulation de la petite faune tout comme le recours à des haies mixtes de préférence d'essences mellifères.

2.2 Les incidences sur Natura 2000

Le site Natura 2000 « Massif du Renoso » de type zone spéciale de conservation qui se situe sur la commune de Bastelica jouxte avec la limite communale Nord de Quasquara.

Ce périmètre est situé à 2,2 kilomètres de la seule zone urbanisée de Quasquara (village). De plus, les abords du site Natura 2000 sont difficilement accessibles compte tenu du relief particulièrement important, empêchant toutes interactions directes entre ce site et le village

Compte tenu de ces éléments, des espaces identifiées (Truites macrostigma, Buxbaumia viridis et les deux espèces de Discoglosses), les activités humaines, l'urbanisation présente et le projet de carte communale de Quasquara n'ont aucune incidence sur le site Natura 2000 « Massif du Renoso ».

2.3 Les incidences sur les autres espaces protégés

La commune de Quasquara est directement concernée sur sa partie Nord par les périmètres :

- ZNIEFF de type 1 « Forêt des cinq communes et Col d'Arusula » qui s'étend sur 130 hectares du territoire communal (secteur de Bocca di l'Usciolu).
- Inventaire ZICO « Forêts domaniales de Corse » qui s'étend sur environ 5 hectares du territoire communal.

La ZNIEFF est identifiée à environ 2 kilomètres du projet de carte communale et à environ 700m pour la partie limitrophe à l'Est de la commune.

Par leur localisation en distance, par le relief qui s'interpose entre elles et les zones à enjeux, ces espaces sensibles ne sont pas affectés par les

projets communaux en cours de la commune. Le choix de la carte communale n'a donc aucun effet direct ou indirect sur ces espaces compte tenu de la caractéristique des espèces végétales et animales présentes sur ces périmètres. La zone urbanisée est suffisamment éloignée et les caractéristiques de son développement n'auront pas d'effets sur le contexte actuel. Les nuisances issues des zones habitées (lumière, bruit, artificialisation, circulation) ne sont pas de nature à porter atteinte aux espèces caractéristiques de la ZNIEFF, de plus situées suffisamment loin. La capacité d'accueil est minime au regard des surfaces de la ZNIEFF et de la surface naturelle.

Ainsi, les espèces présentes (certains mammifères, reptiles, oiseaux, amphibiens, angiospermes) bénéficient de vastes zones de chasse, de nidification sur l'ensemble du territoire ; les espaces agricoles et les abords des ruisseaux préservés garantissent le maintien des habitats.

Concernant le périmètre ZICO :

Ces zones n'ont aucune portée juridique mais constituent l'inventaire scientifique préliminaire aux Zones de Protection Spéciales (ZPS) intégrées au réseau Natura 2000. Par leur localisation en distance, par le relief qui s'interpose entre elles et les zones à enjeux, ces espaces sensibles ne sont pas affectés par les projets communaux en cours de la commune. Limitrophe, ce périmètre se localise sur la partie sud-ouest à environ 1,5 kilomètre du village. Comme pour la ZNIEFF, le périmètre constructible de Quasquara ne perturbera en rien au bon fonctionnement des oiseaux identifiés dans ce périmètre ZICO.

De plus, aucun projet de renforcement touristique n'est prévu, ce qui ne renforcera donc pas l'impact de la ZNIEFF et de l'inventaire ZICO du fait de l'augmentation de la fréquentation sur les sentiers.

2.4 Les incidences sur les boisements

Le périmètre de la carte communale préserve les boisements de manière générale, compte tenu de sa faible superficie. En effet, le secteur ouvert à l'urbanisation avance sur des espaces agricoles (pastoraux), sur du haut maquis et sur des espaces de châtaigniers.

Généralement, dans les pratiques rurales et locales les administrés conservent le boisement de qualité. De plus, les châtaigneraies ne sont que très peu entretenues et en état sanitaire variable.

2.5 Recommandations

A titre de recommandation, pour préserver la biodiversité locale visible ou pas, il est conseillé de :

- Conserver la végétation spontanée dans les espaces verts (elle se taille parfaitement) ou de planter des variétés locales
- Préférer des haies mixtes d'essences locales ou arbres fruitiers
- De limiter la pose de clôture étanche ; préférer des dispositifs végétaux, des clôtures de types agricoles
- Maintenir la végétation le long des rus et ruisseaux
- Vérifier la présence de chauves-souris avant travaux ; conserver leur habitat autant que possible
- Exécuter les gros travaux hors période de nidification

La DREAL comme l'Office de l'Environnement sont à disposition pour toutes questions relatives à la faune et à la flore.

3- Les incidences sur les nuisances

L'évolution démographique envisagée et les projets connus sont dans le périmètre du village et donc de l'espace artificialisé. De ce fait les nuisances directes ou indirectes (bruits, lumière) générées par la nouvelle occupation des parcelles ne bouleversent pas l'état actuel.

La commune par ailleurs est passée à l'éclairage led sur l'ensemble de ces lampadaires publics, réduisant la consommation énergétique.

La commune comme les particuliers peuvent par des gestes simples réduire les impacts sur leur environnement :

- Ne pas systématiser l'éclairage extérieur ou procéder à la mise en place de minuteur
- Proposer de l'éco-construction voire des bâtiments à énergie positive étant donné la bonne exposition

4- Les incidences sur les ressources

4.1 L'efficacité de la gestion de la ressource en eau face à l'augmentation des besoins

La commune dispose d'un schéma directeur d'eau potable datant de 2010. Les travaux ont été achevés fin 2018 : sur les canalisations, le réservoir et les captages. Les périmètres sont en place conformément à la législation.

Le réseau en eau potable a été refait durant l'année 2018, ce qui permet de renforcer la capacité et améliorer le taux de rendement qui était estimé à 50% en hiver et à 79% en été.

Les derniers relevés (Mai 2019) établis par l'ARS indiquent une eau conforme aux limites de la qualité mais pas aux références de qualité. Ces variations sont déjà survenues auparavant et ne compromettent pas la consommation. La commune envisage de suivre les recommandations de l'ARS sachant que la qualité de l'eau est un des enjeux majeurs.

La consommation moyenne par habitant est estimée à 139 l/j/hab. Ainsi l'augmentation programmée de la population de 10-12 habitants permet de prévoir une consommation supplémentaire de **+ 1,6m³/j**.

Tenant compte de la réalisation de nouveaux gîtes en été, on pourra observer une hausse des besoins qui pourrait être de l'ordre de **1,5 m³/j** pendant maximum 2 mois sur la base de 10 vacanciers installés en continu.

Ainsi la consommation oscillera entre 25-26 m³/j hors saison et entre 55 et 57 m³/j en été. De ce fait, compte tenu de la capacité du réservoir de

200m³ la ressource est amplement suffisante pour la commune en cas d'évolution de +10 habitants.

La consommation en eau se verrait augmenter de :

	Habitants	Consommation Moyenne	Consommation totale estimée
Population permanente 2015	52	139l/j/hab hiver 152l/j/hab été	24 m ³ /j
Population estivale 2015	258		55-57 m ³ /j
Population permanente 2028	64		+1,6 m ³ /j

La capacité des ressources et du réservoir ainsi que les conditions de distributions, ne remettent pas en question les conclusions du SD, qui affirment qu'elles sont très suffisantes.

5- Les incidences sur la production de déchets

L'augmentation de population permanente et saisonnière s'accompagne de fait d'une augmentation de la production des déchets et des eaux usées.

5.1 Production d'eaux usées

- **Les équipements existants**

La commune est dotée d'une STEP de 200 EH de type lit bactérien, vétuste qui a fait l'objet de travaux à minima en attente d'un nouvel équipement. Elle collecte un débit moyen journalier de 30 m³/j dans lequel figure des eaux claires.

Cette STEP n'assure pas aujourd'hui un traitement conforme et son état de délabrement empêche toute intervention dans de bonne condition de sécurité. **Cet état de fait créer une situation d'urgence.**

- **Les équipements projetés**

La commune va disposer d'une STEP neuve ce qui permettra de rejeter des eaux conformes aux normes dans le milieu naturel. D'une capacité de 250 EH, elle couvrira les besoins de la commune actuels et futurs. Les travaux sont portés par la communauté de communes qui s'est engagée pour un lancement des marchés et travaux d'ici 2020.

Il y a donc un impact réel avec le rejet des eaux usées dans le milieu naturel tant que cette nouvelle STEP n'est pas réalisée. La faiblesse de la population permet de relativiser cet impact. Le milieu récepteur est un affluent du Taravo et celui-ci ne connaît pas de dégradation de la qualité de ses eaux dans les environs de la confluence.

Il n'existe pas d'activités polluantes sur la commune comme une fromagerie.

Le réseau sera étendu en partie aval pour raccorder la totalité des parcelles urbaines. Une prospection du réseau est en cours afin d'améliorer des dysfonctionnements très ponctuels au sein du village.

5.2 Eaux pluviales

La commune disposant d'un **schéma directeur d'eaux pluviales (2018)**, elle anticipe les besoins liés aux évolutions du bâti.

On notera que les masses d'eaux de surfaces n'augmenteront que proportionnellement aux projets réalisés. Compte tenu du contexte exposé dans le présent rapport, force est de constater que ces effets seront limités

dans le temps et dans l'espace. La part des espaces naturels même au cœur du village restent prégnante.

5.3 Production de déchets

Au regard des politiques régionales actuelles qui tentent d'améliorer le tri et la réduction des volumes, on peut envisager des changements progressifs des comportements et donc une baisse de volumes mis en décharge-enfouissement. L'estimation réalisée reste établie cependant sur les moyennes actuelles régionales (SYVADEC) :

Production moyenne/habitants Corse (2017-SYVADEC) :

687 kg/hab/an

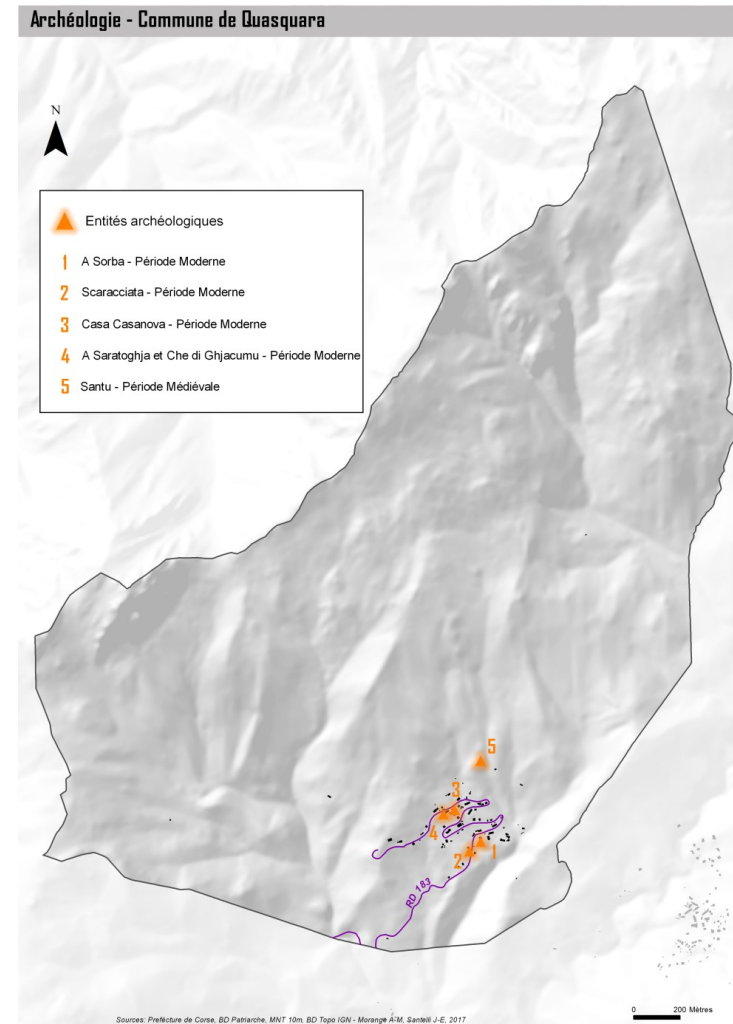
L'augmentation de 10-12 habitants supplémentaires va générer une augmentation de : **+6-7 tonnes par an** passant d'environ 35 tonnes estimées à 43 tonnes estimées.

Les dispositifs actuels en place sont suffisants pour assurer la collecte de ce tonnage supplémentaire.

Il n'y aucune activité produisant des déchets en gros volumes ou de déchets polluants.

Le compostage est à encourager car facile à mettre en place grâce aux jardins.

6- Les incidences sur les sites



Hormis l'entité n°5 qui se situe bien en amont du village et qui est en dehors de l'espace villageois, les autres entités sont à l'intérieure de la zone constructible. Ces éléments bâtis sont d'intérêt et doivent bénéficier d'une attention toute particulière en cas de travaux de rénovation ou de modification importante de leur environnement.

Les services de la DRAC et de la DDTM sont disponibles pour apporter des conseils auprès de la commune ou du porteur de projets.

7- Les incidences sur le paysage

Le village de Quasquara est le seul lieu d'habitat communal, toute l'urbanisation y est concentrée dans une infime enveloppe située en cul-de-sac. L'extension mesurée des espaces constructibles permet de maintenir une certaine harmonie, d'accompagner une densification de fait, un regroupement et l'espace bâti conserve sa cohérence.

Le projet communal sera suivi par un architecte et un paysagiste assurant ainsi des propositions bien intégrées. En effet, sur la partie amont du village, le projet devra s'adosser au relief pour assurer son insertion et limiter les mouvements de terrains ; à l'aval, une plate-forme existante permet de poser le projet sans bouleverser l'état des lieux.

Il est recommandé d'implanter les gîtes ruraux en recul de la voie en maintenant les plus beaux arbres sur le site pour obtenir une insertion du projet en entrée de village.

De manière générale, les constructions peuvent jouer avec les alignements à la voirie pour conserver les ambiances.

La place des espaces verts est bien existante et accompagne le paysage rural notamment avec la présence de vergers et de jardins. La carte communale s'est efforcée de conserver des parcelles en tant qu'espaces verts ou petits jardins à conserver (inconstructibles) au sein du village.

Le milieu se referme considérablement autour du village avec la disparition de certaines pratiques dites traditionnelles. Ralentir ou faire reculer cette fermeture avec les activités agricoles ou un habitat bien intégré qui laisse la place aux espaces verts et de jardins est un bénéfice qualitatif pour le paysage rural de Quasquara.

Le projet de carte communale ne fragilise pas l'espace bâti communal et préserve les arrière-plans grâce aux contraintes naturelles du site. La commune est sensible à la qualité de son cadre de vie et le prouve avec l'enfouissement des lignes, son intention de modifier dans le temps les aménagements peu intégrés de la piscine ... Elle pourra poursuivre des actions notamment avec des aménagements le long de la voie dès l'entrée du village pour conforter l'effet d'entrée.

8-Bilan

La commune de Quasquara est un territoire de la vallée du Taravo, au profil rural contraint ; contraint par sa géographie et son enclavement malgré une relative proximité d'Ajaccio. Niché en impasse dans le vallon de Lamosa, ce village est très discret dans le paysage de la vallée du Taravo. Il accueille une cinquantaine de personnes à l'année, des familles héritières de ces lieux pour la plupart et peine à faire remonter la pente démographique malgré un cadre de vie très favorable et une commune qui s'est investit dynamiquement dans la rénovation de ses réseaux.

L'économie locale est tournée vers l'agriculture- élevage mais n'en tire pas vraiment profit, les sièges d'exploitation étant hors de son territoire ; le tourisme vert existe sur site par le bien d'une auberge. L'économie est exsangue.

La carte communale s'inscrit dans une démarche volontaire dans laquelle la commune doit pouvoir faire usage de ses terrains (un en amont l'autre en aval) et doit accompagner autant que possible les projets locaux privés. Toute initiative qui permet de nouvelles installations ou la stabilisation des ménages sur site s'inscrit dans les priorités et cela dans le cadre des dispositions de la loi montagne.

La commune envisage la création de 3 logements et de locaux techniques/locaux professionnels ; ils seraient destinés à des locataires à l'année, car la demande est bien existante.

La carte communale propose des contours proportionnés qui tiennent compte d'un parcellaire très découpés et de la desserte des réseaux mais aussi de la dispersion de l'habitat dans ce village distendu. La forte rétention foncière (véritable contrainte locale même pour les interventions communales), les indivisions, les parcelles enclavées ou présentant un intérêt paysager (jardin) et le morcellement foncier, exigent un contour dilaté pour ouvrir des opportunités qui ne sont pas possibles dans le cadre du RNU.

La carte communale ne remet pas en question les équilibres vis-à-vis de la protection des espaces naturels et agricoles. En effet, aucun impact vis-à-vis des périmètres protégés ou des surfaces déclarées.

La carte communale a par ailleurs identifié et localisée sur son plan 9 ha d'ESA alors que le quota du PADDUC est de 2 ha. Malgré l'annulation par le TA, la commune les indique à titre d'information. Les ressources en eau potable sont suffisantes pour desservir les futurs besoins et les travaux permettent à la commune de réduire ses impacts sur la ressource ;

La futur STEP (lits roseaux) va permettre de résorber les impacts polluants de la STEP actuelle qui a fait l'objet de travaux d'urgence. Ils sont prévus par l'intercommunalité 2019-2020 ainsi que l'extension de 250 ml du réseau à l'aval du village. D'un EH de 250 EH elle couvre la production d'effluents en période estivale. La commune s'est dotée d'un SD d'eaux pluviales en 2018. Toutes les mesures ont été prises pour que la gestion de la ressource en eau potable soit assurée durablement et dans les normes. La commune a renforcé parallèlement le nombre de bornes incendie dans le village.

L'augmentation des déchets est en mesure d'être prise en charge par les installations et dispositifs de ramassage existant.

Aucune source de pollution nouvelle ne découlera de la mise en place de la carte communale. Des recommandations de bons sens sont retranscrites pour la préservation des ambiances locales et du paysage identitaire. La commune a la volonté de poursuivre dans ce sens qualitatif et s'entoure de techniciens spécialisés pour conduire ses projets.

Le bilan environnemental est NEUTRE à POSITIF sur la commune de Quasquara dans le cadre de cette démarche.

TABLE DES MATIERES

Partie I – Etat des lieux

I.	CONTEXTE GENERAL	4
1-	Situation et site	4
2-	Les documents supra-communaux	9
II.	ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	22
1-	Géologie et géomorphologie	22
2-	Hydrographie et ressources	24
3-	Climat local	33
4-	Couverture végétale.....	34
5-	Espaces protégés et inventaires	35
6-	Risques naturels	42
7-	Gestion des déchets	49
8-	Paysages.....	52
III.	POPULATION ET DEMOGRAPHIE.....	56
1-	Contexte régional.....	56
2-	Contexte local.....	58
IV.	MARCHE DU TRAVAIL ET ECONOMIE	63
1-	Contexte régional.....	63
2-	Tissu économique local	65
V-	ESPACE URBAIN ET PARC IMMOBILIER.....	77
1-	Formes urbaines	77
2-	Parc immobilier	88
3-	Autres données de l'espace villageois.....	93
VI-	CONCLUSIONS DE L'ETAT INITIAL ET ENJEUX	94

Partie II – Justifications des choix et incidences

I.	Les objectifs de la carte communale	2
1-	Consolider la reprise démographique et économique.....	2
2-	Les objectifs fixés dans le cadre de la carte communale.....	2
II.	Le projet de zonage	3
1-	Le périmètre.....	3
2-	Le gisement foncier	5
III.	Les incidences sur la consommation des terres agricoles.....	9
1-	Les incidences sur les ESA	9
2-	Les incidences sur les ERPAT	9
3-	Les incidences sur les déclarations de surface	9
4-	Les incidences sur les aires protégées (AOC-AOP)	9
IV.	Les incidences sur l'environnement.....	10
1-	Les incidences sur les risques naturels.....	10
2-	Les incidences sur les milieux naturels	10
3-	Les incidences sur les nuisances	12
4-	Les incidences sur les ressources	12
5-	Les incidences sur la production de déchets	13
6-	Les incidences sur les sites	14
7-	Les incidences sur le paysage	15
8-	Bilan.....	16

CARTE COMMUNALE QUASQUARA



Cahier de recommandations architecturales et paysagères

APPROUVEE

PRESCRIPTION	CTPENAF	DCM APPROBATION	PREFECTURE
10/07/2015	17/07/2019	14/12/2019	28/01/2020
PIECE N°5			

SOMMAIRE

POURQUOI UN CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES ET PAYSAGERES ?

FICHE 1

VOTRE PROJET ET LES DIFFERENTES ECHELLES DE PERCEPTIONS LES PLUS SENSIBLES

FICHE 2

VOTRE PROJET SUR LES SITES EN PENTE

FICHE 3

VOTRE PROJET DANS L'ENVIRONNEMENT BATI

FICHE 4

LE TRAITEMENT DES INTERFACES « ESPACE PRIVE / ESPACE PUBLIC »

FICHE 5

RENOVER ET CONSERVER LE PETIT PATRIMOINE BATI

FICHE 6

UN PROJET HAUT EN COULEUR

FICHE 7

LES DETAILS QUI COMPTENT !

**POURQUOI UN
CAHIER DE
RECOMMANDATIONS
ARCHITECTURALES
ET PAYSAGERES ?**

Je suis acteur du paysage.

*J'observe mon environnement,
j'adapte le projet*

*Je n'hésite pas faire appel à
des spécialistes (urbaniste,
architecte ou paysagiste), aux
services instructeurs ou à la
mairie en cas de doutes ou de
questions et afin d'adapter au
mieux mes goûts et envies au
projet définitif !*

*Cette approche est aussi
valable pour les bâtiments
agricoles.*

La carte communale définit la zone constructible dans laquelle s'appliquent les règles nationales d'urbanisme (RNU). L'ouverture à l'urbanisation suppose des changements importants du paysage tant à l'échelle de votre parcelle qu'à celle de la rue, du village ou du versant.

Face à la **banalisation de nos paysages ruraux**, il est important de prendre conscience que **chaque projet de constructions** et de ses abords, du plus petit au plus grand **contribue à cette mutation**, qu'il faut rendre qualitative.

Ce cahier de recommandations apporte avant tout une méthode plus que des réponses face à la multiplicité des contextes qui se présentent sur un territoire.

Aussi, c'est avant tout le bon sens, le savoir-faire des professionnels de la construction et votre sensibilité qui permettront d'apporter la meilleure réponse.

Le paysage perçu et vécu, c'est votre cadre de vie, c'est un support de développement, c'est une identité sensible. Il est de la responsabilité de chacun de choisir un projet en cohérence avec l'environnement bâti et naturel dans lequel il s'inscrit.

En zone rurale, nous souhaitons attirer votre attention sur les points thèmes suivants :

- 1- Votre projet et les différentes échelles de perceptions les plus sensibles.**
- 2- Votre projet sur les sites en pente**
- 3- Votre projet dans l'environnement bâti**
- 4- Le traitement des interfaces espace privé/espace public**
- 5- Rénover et conserver le petit patrimoine**
- 6- Un projet haut en couleur**
- 7- Les détails qui comptent !**

FICHE 1

VOTRE PROJET ET LES DIFFERENTES ECHELLES DE PERCEPTION LES PLUS SENSIBLES.

Je cherche à comprendre mon environnement qui sera mon lieu de vie !

Je cherche à comprendre l'esprit des lieux c'est-à-dire son histoire, sa sociologie, son degré d'urbanité ou de ruralité, ses ambiances...pour assurer la cohérence de mon projet dans le site !

Vous abordez votre projet à l'échelle de votre parcelle alors que celle-ci s'inscrit dans un environnement plus large que celui d'une rue, un quartier, un village, un versant.

Rappelez-vous, vous percevez un paysage depuis votre parcelle, ET vous êtes perçu dans le paysage. Le paysage est d'intérêt collectif et celui doit toujours prévaloir sur l'intérêt individuel.

Avant de concevoir ce projet, il est donc nécessaire d'appréhender les échelles dans lesquelles votre projet s'inscrit. Selon celles-ci, un ou plusieurs éléments doivent être traités avec une attention particulière :

Contexte	Principaux éléments qui construisent le paysage	Recommandations
Je suis en plaine	Clôtures (caractéristiques) Aménagements et constructions proches des espaces publics	Voir fiche 1 – 4 - 6
Je suis sur un site en pente	Mur de soutènement Traitement des accès Mouvements de terrain – front de déblais et remblais	Voir fiche 2 – 6 – 7
Je suis dans le village	Volumétrie Caractéristiques des ouvertures Matériaux Teintes Alignements Clôtures	Voir fiches 3 – 4 – 5 – 7

FICHE 1
LES ECHELLES DE PERCEPTION

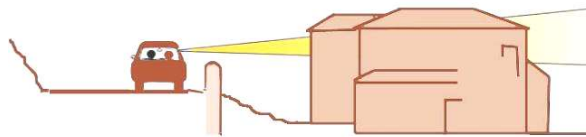
« Si on voit, on est vu »

✗ MAUVAISE DEMARCHE



Planter sa maison sans tenir compte de son impact sur le grand paysage :

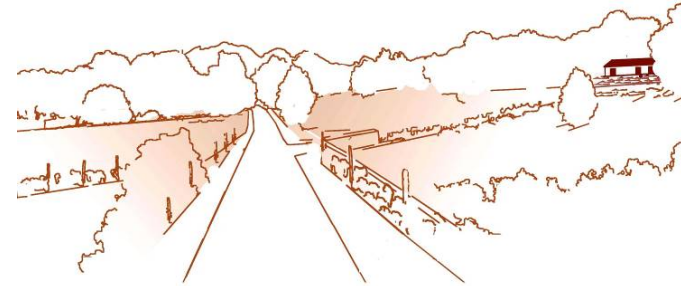
Certains jouissent d'un beau panorama mais peuvent gâcher la vue de nombreuses personnes en occupant une perspective majeure.
Ex. Construction dans l'axe d'une route, au point de découverte d'un grand paysage.



Planter sa maison en créant des obstacles visuels :

Ex. Une maison en premier plan peut occulter les vues sur le lointain. La lisibilité du grand paysage est alors interrompue : perte de caractère de la région.

✓ BONNE DEMARCHE



Respecter les cônes de vue et le caractère dominant du paysage

Ex. Construction en fond de parcelle, adossée au boisement, préservant la lisibilité du paysage agricole de premier plan ; abords de la maison reprenant le caractère agricole du site.



Rechercher des points de vue, prendre du recul pour mieux s'intégrer:

Ex. Les habitations deviennent d'autant plus visibles qu'elles sont haut-perchées
> Préfigurer l'impact de la construction depuis des points de vue lointains pour assurer son intégration sous tous ses angles.

FICHE 1

LES ECHELLES DE PERCEPTION
QUASQUARA

Village à flanc de piémont, d'un ensemble bâti qui s'organise par petits groupements de constructions anciens, la route constitue l'artère principale et le lien entre ceux-ci.

Les vues d'ensemble sont rares et ne constituent pas un enjeu. Par contre ce sont bien les ambiances depuis la route qui le traverse qui sont sensibles et déterminantes à l'identité des lieux.

La place des toitures est ici très forte dans la qualité du paysage dès lors que le village s'étale le long de la route et qu'il y a des perceptions plongeantes.



Les ambiances de la rue principale : alignements d'arbres à conserver et renforcer ; trottoirs sobres non revêtus ; murets en granite



Vue sur les toits

- De préférence :
- tuiles rondes, orangées, vieillissement naturel
 - toit terrasse : uniquement de manière secondaire ; végétalisé si possible ; pas de matériaux réfléchissants et trop clairs ; non visibles depuis les espaces publics

FICHE 1

LES ECHELLES DE PERCEPTION

Extension du village

- *volume simple*
- *toiture un ou deux pentes de préférence*
- *maintien de la végétation de la parcelle surtout en partie aval du village*
- *privilégier des accès directs depuis la route en cas de fortes pentes*
- *tons neutres pour les façades (argiles griset les menuiseries (marrons, verts-gris, bois naturels - traitement au lin)*

En cas de chalets bois, les installer sous la végétation arborescente. Privilégier le bardage vertical et des volumes simples.

FICHE 2

VOTRE PROJET SUR LES SITES EN PENTE

J'adapte le projet au site et non l'inverse !

Si j'ai un projet bien précis, je choisis le terrain avec une topographie adaptée !

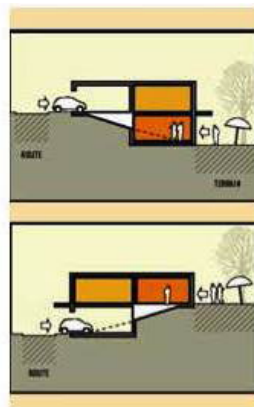
Je fais des choix adaptés au site qui seront plus économiques !

En choisissant un terrain en pente, je dois avoir conscience que le mode constructif sera plus complexe que sur un terrain de plaine. Il demandera plus de technicité et parfois des moyens

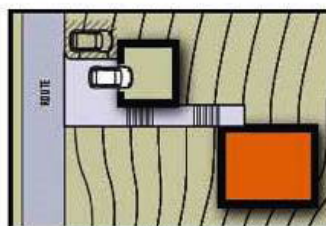
supplémentaires pour certains types d'aménagements.

Il faut que mon projet s'adapte au terrain et non l'inverse afin de garantir :

- la qualité du projet
- la bonne insertion dans le site en réduisant les mouvements de terrains
 - la réduction des surcoûts



Source des schémas : Fiches méthodes - PNR du Vercors et des Bauges / CAUE26-38-73



d'implantation n'est pas adapté à tous les paysages et à tous les styles de constructions, selon la hauteur des pilotis.

Même si je n'envisage pas dans un premier temps les travaux suivants, j'implante mon projet en prévoyant :

- le futur emplacement de la piscine
- le futur emplacement du jardin (pour éviter les murs de soutènement béton de 2m)
- le futur emplacement d'une extension
- le futur emplacement d'un volume annexe

● **Se positionner par rapport aux voies**

! Positionner le stationnement au plus près des voies d'accès pour limiter les coûts

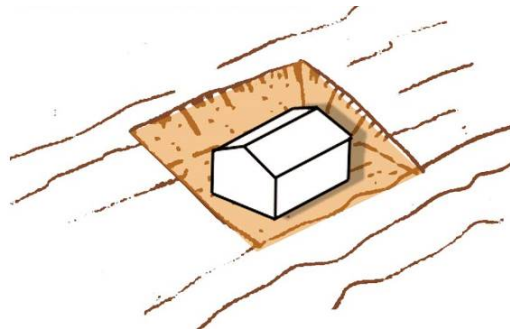
! Eviter les accès en lacets à fort impact visuel et coûteux.

! Les constructions sur pilotis réduisent les mouvements de terrain mais ce mode

FICHE 2

ADAPTER LE PROJET AU TERRAIN ET NON L'INVERSE

✗ MAUVAISE DEMARCHE



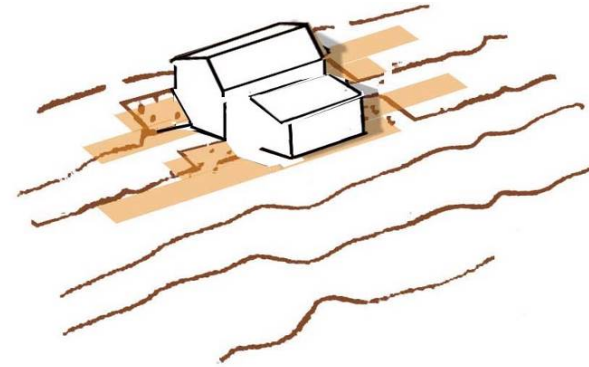
Planter sa maison sans tenir compte de son impact sur le grand paysage :

Plateforme nécessitant de hauts talus ou des murs de soutènement. Maison encaissée.

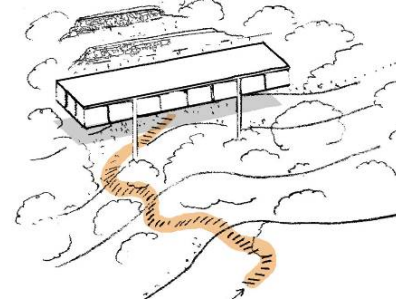


Construire sur pilotis : Mauvaise intégration architecturale, locaux sous dalle peu exploitables, accès couteux, ...Mode opératoire qui nécessite un homme de l'art !

✓ BONNE DEMARCHE



Succession de niveaux ou demi-niveaux en accompagnement de la pente : Valorisation architecturale avec demi-étages, plusieurs espaces de vie pouvant s'ouvrir latéralement sur des jardins en terrasses, mouvement de terrains réduits et mieux intégrés.



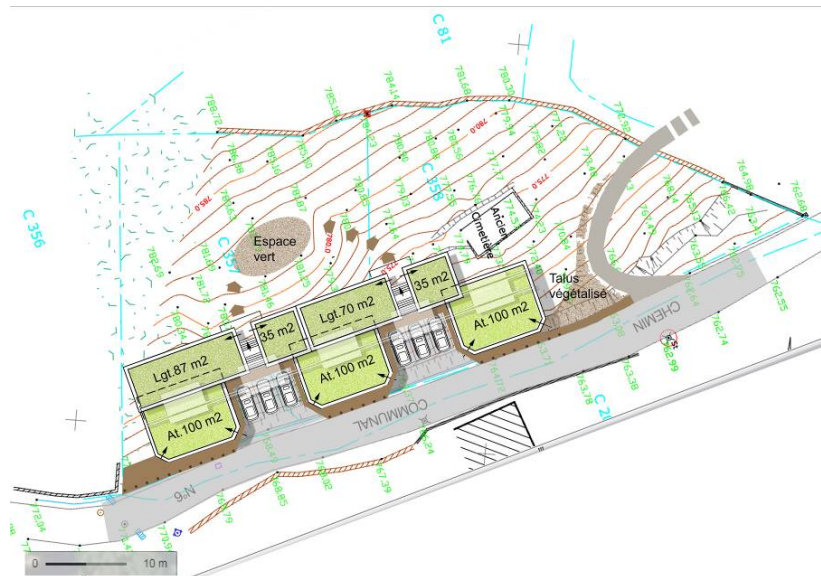
Implantation sur pilotis sans terrassements, respectant le terrain naturel, la végétation et les murets existants. Accès piéton épousant le relief. Pas d'accès voiture.

FICHE 2

ADAPTER LE PROJET AU TERRAIN ET NON L'INVERSE

En amont du village :

- Zones en pentes sensibles
- A l'intérieur et à l'aval, modérées



Projet communal à l'étude : logements et ateliers

● En amont du village

Les terrains communaux présentent une forte pente. Il est recommandé de jouer avec le dénivelé mais en proposant une implantation proche de la voie pour préserver l'ancien cimetière et faciliter l'accès. Le parti architectural (volumes, matériaux...) sera déterminant dans l'insertion et la réussite du projet.



FICHE 2

VOTRE PROJET SUR LES SITES EN PENTE

● Gérer les déblais-remblais

Les murs de soutènement doivent être réalisés en pierre sur leur totalité ou en parement pierre sur une épaisseur minimum de 15cm, le mur doit être exécuté sur lits horizontaux avec un appareillage de type pierre sèche.

Les déblais et remblais ne sont admis que dans la stricte emprise des parties bâties et l'aménagement des abords immédiats de la construction. Il faut les équilibrer. On privilégie le 50/50 : ce qui est déblayé peut être réutilisé en évitant les enlèvements et les transports inutiles de terre.

En fin de travaux, je peux :

- Restituer le profil naturel du terrain
- Créer des terrasses successives servant d'espace d'agrément



! En limitant la hauteur des déblais, la construction et la végétation de mon jardin assureront une meilleure insertion dans le paysage.

! Veiller à faire réaliser les murs de soutènement dans les règles de l'art. Leur hauteur n'excédera pas 120 cm.



! Je privilégie les techniques locales et si j'envisage des enrochements je choisis des blocs de petites tailles avec jointage avec une hauteur inférieure à 1,80 m. J'utilise aussi la végétation pour habiller l'ouvrage.

FICHE 3

VOTRE PROJET
DANS
L'ENVIRONNEMENT
BATI

Je sais qu'il y a des solutions pour moderniser un habitat ancien en préservant son caractère traditionnel. Je cherche le bon interlocuteur !

! L'utilisation de la pierre ne garantit pas la réussite d'un projet ni sa bonne insertion.

Lutter contre la banalisation du paysage bâti, ne nous épargne pas de la nécessaire cohérence et l'harmonie visuelle de l'ensemble construit.

- Je suis dans un village

Je choisis des volumes sobres et je m'inspire des constructions traditionnelles

Je suis mitoyen :

- Je réalise mon égout de toiture en dessous de l'égout des constructions mitoyennes
- J'aligne les clôtures ;
- Je respecte le rythme général et l'ordonnement des ouvertures du front bâti ;
- Je maintiens les proportions de baies verticales
- J'utilise des matériaux présents dans le paysage bâti ;
- J'utilise des teintes identiques ou similaires aux teintes générales.

→ De manière générale, sur les maisons dites « traditionnelles » :

- j'évite l'ajout de volets roulants
- j'évite les nouvelles ouvertures ; sinon elles sont conçues dans le rythme des ouvertures existantes.
- je conserve les menuiseries d'origine ou les refaits de manière identique ou similaire
- j'évite les encadrements en ciments des ouvertures
- je recherche une unité de couleur pour l'ensemble du bâtiment, à défaut au moins par niveau.

! Entre des maisons de plusieurs niveaux, les maisons de plain pied sont à proscrire (voir fiche 4)

Je ne suis pas mitoyen :

- je prends comme référence la hauteur des constructions voisines
- je suis cohérent avec les teintes environnantes et les matériaux

→ Même principe pour les projets d'extension.

Cependant et notamment pour les constructions dites « traditionnelles » en pierres locales, une rupture de style peut apporter une meilleure réponse du point de vue de la réussite du projet. Il convient ici de s'adresser à des hommes de l'art.

FICHE 3

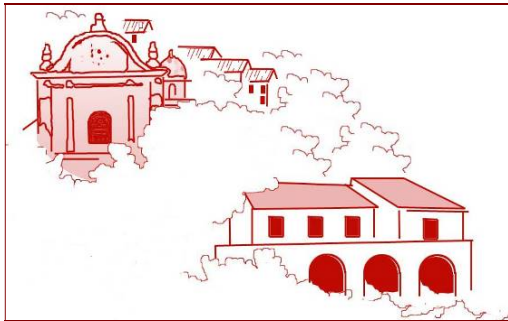
UNE SEULE CONSTRUCTION PEUT BRISER L'HARMONIE DU VILLAGE

 **MAUVAISE DEMARCHE**



Créer des contrastes, provoquer des ruptures d'unité :

Ex : volumes et proportions inattendus, style architectural importé (type pavillonnaire, chalet, ...), végétation exotique, matériaux contrastant (toiture rouge vif, enduit de couleur claire, tous dispositifs en PVC ...), percements disproportionnés, ...



Créer des co-visibilités agressives :

Ex : construction neuve en premier plan d'un édifice remarquable dans son écrin de verdure. Point de découverte du village dénaturé.

 **BONNE DEMARCHE**

Etudier chaque cas dans son contexte



Implanter sa maison en cohérence avec la trame bâtie existante et la silhouette d'ensemble :

Ex. Trous à combler en priorité, respect des courbes de niveau, des orientations de faîtage, des proportions, de l'accompagnement végétal, ...

Opter pour des volumes simples, en référence à ceux qui existent :

Ex. volumes sobres, murs plein (pas de piliers), proportion des ouvertures (plus de pleins que de vides)

Je trouve la meilleure solution entre mes envies et la préservation d'un paysage bâti traditionnel !

 MAUVAISE DEMARCHE



Surélévation d'un bâtiment traditionnel avec des matériaux différents ; annexes en bois clair brillant, enrochement, panneaux solaires trop visibles ; menuiseries PVC.



Maison à style très contemporain dans un ensemble bâti au style plus « traditionnel », contraste qui n'enrichit pas le paysage local.

La mairie opérera une rénovation des bâtiments communaux pour favoriser une meilleure insertion et une mise en cohérence de son environnement bâti :

- réduire ou supprimer le blanc des façades et clôtures
- reprendre la clôture de la piscine qui cloisonne un espace central du village
- traiter les planches entre la mairie et l'église : jardin botanique, mobilier urbain...



FICHE 4

LE TRAITEMENT DES INTERFACES « ESPACE PRIVE /ESPACE PUBLIC »

Je veux un espace public de qualité près de chez moi, je soigne mes clôtures, mes façades sur rue, mon portail... !

La clôture n'est pas obligatoire...et le portail non plus !

Je m'interroge sur la fonction de la clôture : est-elle indispensable ?

Je la choisis en fonction de l'environnement dans lequel je m'inscris et je suis **en cohérence avec les clôtures limitrophes.**

Je la soigne surtout côté espace public car elle participe à la qualité de cet espace et au paysage urbain.

En zone rurale, je privilégie les modèles sobres à caractère agricole.

Je conserve les murets anciens et je les consolide. Dans ce cas, je place la clôture (piquets et grillage) à l'arrière de celui-ci côté jardin.

Je sais que la végétation locale s'adapte facilement à la taille notamment pour le lentisque, l'arbousier arborescent. Je la conserve pour son adaptation aux conditions locales, à sa résistance au stress hydrique, parce qu'elle est déjà bien évoluée et préserver la petite faune.

J'évite les nouvelles plantations exotiques et les haies mono-espèces.

Je n'utilise pas des :

- paillons en plastique même lorsqu'ils imitent la végétation
- les panneaux rigides

Je privilégie **les portails sobres réalisés en fer ou bois.**

FICHE 4

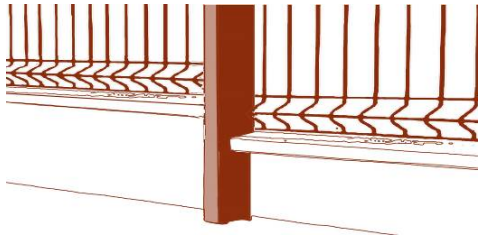
ETABLIR UN LIEN, NON DES FRONTIERES

X MAUVAISE LIAISON DEDANS/DEHORS



Rupture de l'alignement sur rue

Implantation en retrait, éléments inattendus (clôture), rupture avec l'architecture traditionnelle, ... une seule construction suffit à rompre l'harmonie de la rue.



Clôture défensive en panneaux rigides :

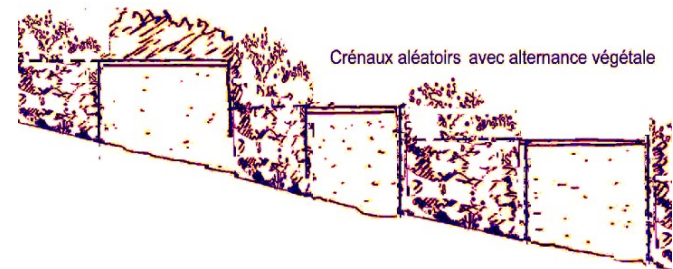
Effet d'isolement et d'enfermement, caractère industriel, mauvaise adaptation au terrain naturel.

✓ BONNE LIAISON DEDANS/DEHORS



Abords de la maison ayant conservé des éléments présents sur le site :

Arbres, rochers, maquis, murs en pierre, barrières en bois, ... « enracinent » la construction dans le sol et facilitent son intégration dans l'espace collectif.



Créneaux aléatoires avec alternance végétale

Clôture mixte végétale/pans de mur, en créneaux aléatoires : suffisant pour se protéger des vues et des intrusions. Valorisation du cadre de vie.

 MAUVAISE LIAISON DEDANS/DEHORS



Pluralité des styles de clôtures et de matériaux
Grille rigide devant une maison remarquable



Enrochement démesuré qui ne se justifie pas au regard de la
pente du site, aucun soin esthétique.



Clôture maçonnée et grillage avec toile : trop haut, créer un effet
de couloir vis-à-vis de la route

✓ **BONNE LIAISON DEDANS/DEHORS**



Maintien du muret d'origine -



Muret de soutènement en pierres sèches, insertion d'un rocher du site.



Clôture en bois – matérialise une limite sans cloisonner



Balustrade et clôture en ferronnerie à la teinte adaptée

FICHE 5

RENOVER LE BATI
ET CONSERVER LE PETIT
PATRIMOINE BATI

transformation peuvent être des éléments d'intérêt architectural.

Les techniques et les besoins de la vie moderne ne permettent pas toujours de restaurer à l'identique, mais tout en restant au plus près de l'existant, des solutions de moindre impact sont à rechercher

(ex : plutôt que de remplacer des volets extérieur en bois par du PVC, mieux vaut opter pour des volets intérieurs ou restaurer les volets en place)

● En façade

J'évite les nouvelles ouvertures qui déséquilibrent le rythme de la façade

Je maintiens les menuiseries d'origine ou les remplace à l'identique

Je conserve les ouvertures d'origine

Je conserve la pierre ou l'enduit réalisé avec des techniques adaptées (enduit à la chaux taloché fin, ou crépis projetés-écrasés)

Je m'interdis les ajouts sous forme de volume accroché ou sur pilotis

*Ici aussi, j'appréhende
l'histoire du site, l'usage des
constructions, les
particularités architecturales*

*Je conserve la mémoire du
territoire, en préservant ses
traces, ses éléments singuliers
et/ou remarquables*

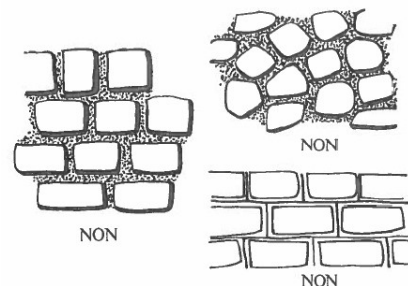
Le bâti évolue comme par le passé, et
les différentes étapes de

✓ BONNE SOLUTION



FICHE 5

✗ MAUVAISE SOLUTION



RENOVER LE BATTI
ET CONSERVER LE PETIT
PATRIMOINE BATTI

La DDTM travaille avec un architecte conseil et une paysagiste conseil. N'hésitez pas à les consulter en amont.

Le CAUE apporte des conseils

*L'architecte des bâtiments de France peut être consulté pour avis et observations préalable au dépôt du dossier, par mail à l'adresse suivante
sdap.corse-du-sud@culture.gouv.fr*

L'Atlas des paysages de la Corse est disponible sur le site de la DREAL

Atlas.patrimoines.culture.fr

● Etape 1

Je définis mon besoin

Je définis mes moyens financiers et techniques

J'évalue si mes moyens et mes besoins sont en mesure de préserver le bâtiment ou l'ouvrage

Je m'adresse éventuellement à un professionnel (architecte, paysagiste)

Je retiens des artisans ayant prouvé leur savoir-faire en matière de restauration d'ouvrage ancien, avec des exemples à l'appui.

● Etape 2

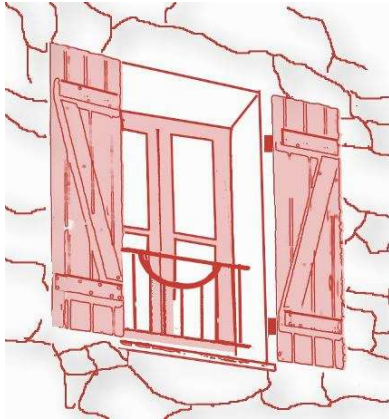
Je ne dénature pas l'ouvrage, je le conserve en état : vaut mieux ne pas le restaurer qu'une restauration qui le dénature.

Pour les « caseddu », j'évite les extensions.

FICHE 5

RENOVER ET CONSERVER LE PETIT PATRIMOINE BATI

✘ MAUVAISE SOLUTION



Vouloir faire du faux pittoresque :

- joints en ciment marqués au fer (effet de grillage)
- tableaux de fenêtre en ciment lissé
- volets pleins « en Z » masquant la façade en pierres
- appuis de fenêtre en débordement
- garde-corps de forme compliquée (pas toujours nécessaires)

✔ BONNE SOLUTION



Rester au plus près de l'existant, faire au plus simple :

Ex : opter pour des volets intérieurs laissant voir l'encadrement en pierres sans occulter la façade. Bonne solution thermique et facilité de mise en œuvre.

Restaurer à l'identique lorsque possible

 MAUVAISE SOLUTION



**Volets pleins en PVC – encadrement
Ciment**



**Ajout inadapté sur façade
traditionnelle**



**Volets roulants sur ouvertures
traditionnelles**

FICHE 5

DES SOLUTIONS A TROUVER DANS L'ESPRIT DES LIEUX

✘ MAUVAISE SOLUTION



Vouloir se démarquer par la couleur :

Ex : Sans viser l'uniformité et la monotonie, l'usage de couleurs contrastantes pour les toits et les façades brise l'harmonie d'un ensemble bâti.

✔ BONNE SOLUTION



Conserver l'harmonie chromatique d'ensemble

Ex : Que ce soit celle de la pierre ou de l'enduit, la couleur de façade sera choisie dans le camaïeu des façades voisines.
A noter que les couleurs sombres limitent l'effet de réverbération.

FICHE 6

UN PROJET HAUT EN COULEUR !

Le choix des couleurs est essentiel dans l'intégration visuelle du projet dans l'environnement !

Le choix des couleurs est subjectif mais chaque couleur à aussi une place ou pas selon le contexte et la nature du projet !

Les bonnes couleurs et tonalités sont généralement identifiables dans les murs des maisons en pierres locales et dans l'environnement naturel proche.

- Les teintes naturelles

Crépis de teintes proches de la roche locale ou des ocres :

Attention, localement le tuf peut présenter des tons beiges clairs qui se traduisent souvent par des crépis jaunes qui ne favorisent pas toujours une bonne intégration dans le paysage.

Les ocres oranges-rouges sont à éviter dans notre paysage local.

Ne pas hésiter à recourir à **des crépis plus neutres comme les argiles gris, les argiles beiges** qui rappellent aussi bien la pierre locale, que les teintes mates du maquis environnant. Le blanc est à prescrire dans tous les cas, préférer une teinte ombrée.

C'est une alternative intéressante dans les villages où prédominent les constructions en granite avec l'avantage d'un coût adapté.

Je regarde les tonalités dominantes dans le paysage : je suis la tendance ou je choisis un ton neutre !

Maçonneries en « pierres locales » pour les façades et maçonneries : Attention chaque vallée, site dispose **d'un granite de teinte différente.**

Leurs teintes peuvent être totalement inadaptées au paysage local du village. L'imitation « pierres naturelles » pose la même question.

Le traitement des joints est aussi essentiel à la réussite de l'utilisation de la pierre.

Dans les villages, les toitures sont une cinquième façade : elles doivent être réalisées avec des coloris traditionnels de type rouge ou orangé mais non vieillies.

FICHE 6

UN PROJET HAUT EN COULEUR !

Les couleurs rythment les façades notamment par des menuiseries colorées.

*Au village,
Privilégier pour les menuiseries :*

- *les tons bois marron moyens et foncés*
- *les verts-gris*
- *les prunes mates*

● Les couleurs non « naturelles »

Sur les menuiseries, elles révèlent parfois l'identité d'un lieu et cela peut devenir un vrai choix esthétique dans les villages tant par la polychromie que la monochromie.

Pour les façades, localement, il n'y a pas de traditions d'introduire des crépis colorés comme dans d'autres régions à l'exception des constructions génoises des citadelles.

X CHOIX INADAPTES



Imitation granite gris : trop clair dans un environnement de granite beige
Contraste avec menuiserie trop brillante

● Le blanc

L'utilisation du blanc est délicate : elle est adaptée à des styles architecturaux résolument contemporains et sobres ; et dans des sites très végétalisés.

A éviter pour les encadrements de fenêtre et menuiseries !

A éviter pour les matériaux des clôtures et garde-corps !

FICHE 7

LES DETAILS QUI COMPTENT !

Parfois, des objets anodins impactent de manière inattendue la qualité de notre patrimoine paysager et bâti !

Je fais attention aux détails tels que :

- *la parabole*
- *les panneaux solaires*
- *les chauffe-eaux solaires*
- *les boîtes aux lettres*
- *les compteurs électriques*
- *les moteurs des climatiseurs.*



La multiplication des paraboles devient problématique sur la qualité du paysage bâti. Il existe aujourd'hui des modèles réduits ou de teintes foncées. Sur un même bâtiment, j'étudie la possibilité d'en mettre une seule, commune à l'ensemble des habitants.

Je peux poser au sol les panneaux solaires.

Je place discrètement ma boîte au mettre dans la clôture. Si nous sommes nombreux à avoir une boîte aux lettres en bout d chemin, je trouve une solution commune : un seul module sous abri par exemple.

Je préfère un compteur électrique encastré dans le mur avec des portes en fer, fonte, bois, si possible.

Je dissimule sous une armoire composée de portes à lames persiennées les éléments techniques tel que les moteurs de climatiseurs et/ou les disposent sur une façade non visible des principaux points de perceptions.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

L'UDAP2A a créé des fiches conseils thématiques consultables sur leur site

- 1- Paysages bâtis de Corse – J.Poncin – 1992
- 2- Fiches patrimoines du SDAP 2A
- 3- CREDEC Habiter le Sud – l'intégration architecturale
« Habiter en Corse » -
- 4- CREDEC- L'architecture en Corse
- 5- CREDEC – Végétation et cadre bâti
- 6- Atlas des paysages de la Corse – DREAL